Nations Unies S/PV.7610



Conseil de sécurité

Soixante et onzième année

Provisoire

7610e séance

Mardi 26 janvier 2016, à 10 heures

New York

Président :	M. Nin Novoa	(Uruguay)
Membres :	Angola	M. Augusto
	Chine	M. Liu Jieyi
	Égypte	M. Aboulatta
	Espagne	M. Oyarzun Marchesi
	États-Unis d’Amérique	Mme Power
	Fédération de Russie	M. Churkin
	France	M. Delattre
	Japon	M. Yoshikawa
	Malaisie	M. Ibrahim
	Nouvelle-Zélande	M. Van Bohemen
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord	M. Rycroft
	Sénégal	M. Ndiaye
	Ukraine	Mme Zerkal
	Venezuela (République bolivarienne du)	M. Ramírez Carreño

Ordre du jour

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

16-01807 (F)





La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne

Le Président (*parle en espagnol*) : Je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue au Secrétaire général, aux ministres et aux autres représentants qui sont des nôtres aujourd'hui. Leur présence parmi nous atteste de l'importance de la question dont nous sommes saisis.

Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Arabie saoudite, de l'Argentine, du Bangladesh, du Brésil, du Costa Rica, de Cuba, du Guatemala, d'Haïti, de l'Inde, de l'Indonésie, d'Israël, de la Jordanie, du Kazakhstan, du Koweït, du Liban, de la Libye, des Maldives, du Maroc, du Nicaragua, du Nigéria, de la Norvège, du Pakistan, des Pays-Bas, du Qatar, de la République arabe syrienne, de la République de Corée, de la République islamique d'Iran, de Sri Lanka et de la Turquie à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'observateur de l'État observateur de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

Il en est ainsi décidé.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite S. E. M. Ioannis Vrailas, Chargé d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies, et S. E. M. Rodolfo Reyes Rodríguez, Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, à participer à la présente séance.

Je propose que le Conseil invite l'Observateur permanent de l'État observateur du Saint-Siège auprès de l'Organisation des Nations Unies à participer à la présente séance, conformément au règlement intérieur provisoire et à la pratique établie.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne maintenant la parole au Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon.

Le Secrétaire général (*parle en espagnol*) : Je vous remercie, Monsieur de le Président, de cette occasion de faire un exposé au Conseil sur la situation au Moyen-Orient.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Hélas, l'année 2016 a commencé passablement de la même manière que l'année 2015 avait terminé, c'est-à-dire avec un niveau de violence inacceptable et des prises de position diamétralement opposées dans les deux camps, en Israël et dans le territoire palestinien occupé. Les agressions à l'arme blanche, les attaques à la voiture bélier et les fusillades menées par des Palestiniens contre des civils israéliens – que je condamne en bloc – et les affrontements entre Palestiniens et forces de sécurité israéliennes ont continué à faucher des vies. Or les mesures de sécurité ne suffiront pas à elles seules à stopper la violence. Elles ne peuvent pas remédier au sentiment d'exclusion et de désespoir profond qui anime certains Palestiniens, en particulier les jeunes. La loi doit s'appliquer dans toute sa rigueur à tous ceux qui commettent des crimes, avec un système de justice qui s'applique de la même manière aux Israéliens et aux Palestiniens.

Le mécontentement palestinien grandit sous le poids d'un demi-siècle d'occupation et la paralysie du processus de paix. Certains me critiquent pour pointer du doigt cette réalité indiscutable. Pourtant, les peuples opprimés ont prouvé à travers les âges, qu'il est dans la nature humaine de réagir à l'occupation, qui est souvent un puissant incubateur de haine et d'extrémisme. Ce qu'on a coutume d'appeler les « faits » sur le terrain en Cisjordanie occupée grignotent lentement mais sûrement les chances d'un État palestinien viable et les possibilités pour le peuple palestinien de mener une vie digne.

Dans un effort pour sortir de l'impasse politique, les Envoyés du Quatuor ont rencontré les responsables israéliens et palestiniens le 17 décembre 2015. Ils ont réaffirmé l'urgence de prendre des mesures significatives, conformément aux accords déjà passés, pour renforcer les institutions, la sécurité et les perspectives économiques palestiniennes, tout en répondant aux préoccupations israéliennes en matière de sécurité. Pour atteindre cet objectif, il est fondamental qu'un changement intervienne dans la politique israélienne, en particulier dans la zone C qui représente 61 % du territoire de la Cisjordanie et abrite quelque 300 000 Palestiniens. L'approbation de plans-cadres pour les secteurs palestiniens de la

zone C permettrait de favoriser une croissance qui fait cruellement défaut dans ces zones et d'empêcher des démolitions.

Toute avancée vers la paix passe par le gel des activités de peuplement d'Israël. La poursuite de ces activités est une insulte au peuple palestinien et à la communauté internationale. Elles soulèvent à juste titre des interrogations fondamentales quant à l'attachement d'Israël à la solution des deux États. Je suis profondément perturbé par les informations de ce jour indiquant que le Gouvernement israélien a approuvé la construction de plus de 150 nouveaux logements dans des colonies de peuplement illégales en Cisjordanie occupée. Cette décision vient s'ajouter à l'annonce la semaine dernière de l'annexion de 150 hectares situés au sud de Jéricho, en Cisjordanie. Ces actes de provocation vont immanquablement entraîner une augmentation du nombre de colons, ce qui en retour va attiser les tensions et réduire un peu plus les perspectives d'un règlement politique. J'exhorte le Gouvernement israélien à ne pas utiliser la récente décision de la Cour suprême israélienne confirmant l'annexion d'une vaste zone au sud de Bethléem pour engager de nouvelles activités de peuplement.

Les démolitions de maisons palestiniennes dans la zone C en Cisjordanie occupée se poursuivent, de même que les difficultés pour obtenir des permis de construire auxquelles se heurtent les Palestiniens depuis des décennies. La communauté bédouine en subit tout particulièrement les conséquences. Je rappelle que l'ONU demande à Israël de mettre immédiatement fin à ses projets de transférer de force les communautés bédouines qui vivent actuellement dans la zone de Jérusalem située en territoire palestinien occupé.

Parallèlement, la situation humanitaire à Gaza demeure extrêmement précaire. Dix-huit mois après la fin des hostilités, il n'y a aucune amélioration sensible des conditions de vie. Je condamne la poursuite des tirs de roquette sur Israël par des groupes militants opérant depuis Gaza. Les problèmes de sécurité et de gouvernance chroniques et les manques de financement ont ralenti le rythme de la reconstruction. Beaucoup reste à faire. En attendant, les habitants de Gaza subissent un chômage terrible et de graves pénuries en eau et en électricité. La priorité absolue doit être de répondre à ces préoccupations. Toutefois, rien ne pourra être fait sans l'appui déterminant des donateurs, la concrétisation des promesses de contributions faites à la Conférence du Caire et le plein rétablissement de l'Autorité palestinienne à Gaza. Je reste intimement persuadé que la situation à Gaza pose une grave menace pour la paix et la sécurité à long terme de la région.

Les Palestiniens doivent aussi montrer qu'ils veulent réellement venir à bout de leurs divisions internes. Je demande instamment aux factions palestiniennes de défendre une unité palestinienne véritable, fondée sur la démocratie et les principes de l'Organisation de libération de la Palestine. La réconciliation est la clef pour pouvoir réunir la Cisjordanie et Gaza sous une seule et même autorité palestinienne légitime. Aplanir les divisions internes est également primordial pour que les Palestiniens puissent consacrer toute leur énergie à la mise en place d'un État stable dans le contexte de la solution des deux États. Une unité véritable renforcera également les capacités du Gouvernement palestinien de régler les problèmes économiques pressants qui ajoutent à l'amertume et à la colère alimentant la violence palestinienne.

La communauté internationale a également des responsabilités, à commencer par celle de répondre généreusement au récent appel d'urgence lancé par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient afin de trouver 400 millions de dollars pour venir en aide aux Palestiniens vulnérables. Et tout en continuant à défendre le droit des Palestiniens à l'autodétermination, nous devons dire avec la même fermeté qu'il n'y a pas de place pour l'incitation et que remettre en question le droit d'Israël d'exister ne peut être toléré.

Dans un contexte régional déjà tendu, il est impératif de promouvoir et de consolider la stabilité partout où cela est possible. Au Liban, j'invite instamment tous les leaders politiques à travailler avec le Premier Ministre Tamman Salam et à redoubler d'efforts pour régler la crise présidentielle. La conférence des donateurs pour la Syrie, qui aura lieu le 4 février à Londres, sera une importante occasion de mobiliser l'appui. Il faut, entre autres, impérativement répondre aux immenses besoins humanitaire et en termes d'infrastructure et de stabilisation des voisins de la Syrie face à la crise des réfugiés. Nous savons tous le fardeau qui pèse sur le Liban, la Jordanie et la Turquie.

Je me félicite que le calme soit revenu le long de la Ligne bleue et dans la zone d'opérations de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, après les incidents graves du 20 décembre et du 4 janvier. Il incombe à toutes les parties de respecter la cessation

des hostilités et de veiller à la pleine application de la résolution 1701 (2006).

S'agissant du Golan, il est essentiel que les parties à l'Accord sur le dégagement restent en liaison avec la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement. Elles doivent s'abstenir de toute action susceptible d'aggraver la situation de part et d'autre de la ligne de cessez-le-feu.

Certains pourraient dire que compte tenu de l'instabilité qui règne actuellement dans la région, il est trop dangereux de rechercher la paix. Je dis que le plus grand danger est de ne pas chercher une solution à la question palestinienne. Certains disent que les deux parties campent sur leurs positions respectives. Je dis que nous ne devons pas succomber à la passivité, à la résignation ou au désespoir en pensant qu'il est impossible de parvenir à un règlement global du conflit. C'est vrai, un accord durable exigera des compromis difficiles de la part des dirigeants israéliens et palestiniens, mais quelles sont les autres options? La vague meurtrière persistante d'attentats terroristes et d'assassinats? La faillite financière potentielle du Gouvernement palestinien? Encore plus d'isolement du Gouvernement israélien? La situation humanitaire qui continue de se détériorer à Gaza et la montée angoissante de tensions qui risquent de provoquer une autre guerre dévastatrice? L'affaiblissement du fondement moral des sociétés israéliennes et palestiniennes? Une cécité morale graduelle qui ne fait aucun cas de la souffrance – voire de l'humanité – de son prochain? Davantage de mesures unilatérales de la part de chaque partie, visant délibérément à étouffer les négociations dans l'œuf et à provoquer l'autre partie?

Les parties doivent agir – et agir dès maintenant – pour éviter que la solution des deux États ne nous échappe à jamais. Défendre et mettre en œuvre cette vision – deux États vivant côte à côte dans la paix et la sécurité – est le seul moyen qui permettrait à Israël de conserver à la fois sa majorité juive et son statut d'État démocratique.

Alors que la région du Moyen-Orient dans son ensemble continue d'être confrontée à une vague incessante de terreur extrémiste, les Israéliens et les Palestiniens ont une occasion de redonner de l'espoir à une région déchirée par l'intolérance et la cruauté. Je les exhorte à relever ce défi historique dans l'intérêt mutuel de la paix.

L'appui des partenaires régionaux à ces efforts est essentiel. L'Initiative de paix arabe peut servir utilement de base pour recueillir un appui plus large.

Enfin, la communauté internationale dans son ensemble doit se montrer plus déterminée à aider activement les Palestiniens et les Israéliens à rétablir une confiance mutuelle et à parvenir à une paix durable avant qu'il ne soit trop tard.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie le Secrétaire général de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Observateur permanent de l'État observateur de la Palestine.

M. Mansour (Palestine) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter l'Uruguay, un pays ami, pour son élection au Conseil de sécurité et je vous remercie, Monsieur le Ministre Rodolfo Nin Novoa, d'avoir convoqué cet important débat sous la présidence uruguayenne. Je remercie également le Secrétaire général, S. E. M. Ban Ki-moon, de son important exposé au Conseil sur la situation actuelle.

Je voudrais présenter au Conseil les excuses du Ministre des affaires étrangères, M. Riad Malki, qui avait prévu de participer à la présente séance, mais qui en raison de la tempête récente et de son impact sur les vols, n'a pas pu être parmi nous. J'ai l'honneur de faire cette déclaration en son nom.

Je voudrais adresser nos félicitations aux autres nouveaux membres non permanents du Conseil – l'Égypte, le Japon, le Sénégal et l'Ukraine – et je leur souhaite plein succès dans l'exercice de leurs responsabilités au titre de la Charte des Nations Unies. Nous voudrions également réitérer notre profonde gratitude au Tchad, au Chili, à la Jordanie, à la Lituanie et au Nigéria pour la compétence avec laquelle ils se sont acquittés de leurs fonctions et pour leurs positions de principe sur beaucoup de questions importantes durant leur mandat, y compris la question palestinienne.

Je tiens à remercier tous les ministres qui se sont joints à nous aujourd'hui, ce qui témoigne de l'attention et de l'importance qu'ils accordent à la question palestinienne et à la situation au Moyen-Orient dans son ensemble. L'un des ministres présents est le Ministre sénégalais des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur, M. Mankeur Ndiaye, dont le pays joue un rôle important en tant que Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien – une responsabilité que le Sénégal

assume depuis 40 ans, ce dont nous le remercions très sincèrement.

Nous sommes de nouveau réunis ici au Conseil de sécurité, à qui a été confiée la responsabilité de maintenir la paix et la sécurité internationales durant sept décennies, afin d'aborder l'une des questions qui figurent à l'ordre du jour de l'ONU depuis très longtemps, à savoir la question palestinienne et la situation au Moyen-Orient. Chaque jour qui passe où cette institution n'assume pas ses devoirs au titre de la Charte signifie la mort de plus de civils innocents, plus de destructions de biens, de vies et de perspectives de paix et plus de désespoir, ce qui représente une menace qui persiste et ne cesse de s'aggraver, pour la paix et la sécurité internationales.

Même si la Palestine figure en bonne place à l'ordre du jour de l'ONU depuis la création de cette Organisation, tragiquement, les souffrances de notre peuple persistent et la paix continue à nous échapper. Ce n'est ni l'appui, ni la solidarité à la Palestine qui ont fait défaut. Ce qui a fait défaut, c'est le courage et la volonté politiques de mettre en œuvre les innombrables résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale face à l'intransigeance totale d'Israël et à son mépris de toutes ses obligations, y compris celles découlant du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Le fait que l'on n'oblige pas Israël, Puissance occupante, à rendre compte de ses actes et à respecter la loi a causé d'immenses souffrances au peuple palestinien, dont des millions de réfugiés, ce qui exacerbe une situation déjà déplorable sur le plan humanitaire, socioéconomique et de la sécurité, aggrave davantage la crise et sape les fondements d'une solution juste et durable.

Rien qu'au cours de ces sept dernières années, nous avons pris la parole devant le Conseil à maintes reprises et voyagé de capitale en capitale, tout en présentant et en appuyant des idées, des textes et des initiatives et en appelant à l'action. Depuis l'adoption de la résolution 1860 (2009), après la guerre menée par Israël contre la bande de Gaza de décembre 2008 à janvier 2009, le Conseil n'a pris aucune mesure pour redresser cette injustice. Durant cette période, au moins 2 500 Palestiniens supplémentaires, dont des centaines d'enfants et de femmes, ont été tués pendant les guerres à répétition menées par Israël contre Gaza et lors des raids militaires menés en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Des dizaines de milliers de civils ont été blessés et des milliers d'autres ont été arrêtés, détenus et maltraités par les forces d'occupation. En outre, la bande de Gaza a continué de faire l'objet d'un blocus inhumain et d'immenses destructions. Dans le même temps, les activités d'implantation de colonies israéliennes en Palestine occupée, en particulier à Jérusalem-Est occupée et dans la vallée du Jourdain, se sont poursuivies sans relâche, au détriment de la paix, et de la viabilité et de la continuité territoriale de notre État. Par ailleurs, les actes de terreur commis par des colons israéliens à l'encontre des civils palestiniens ont atteint des niveaux sans précédent et ont enflammé les sensibilités religieuses, en particulier en ce qui concerne le Haram al-Charif et la mosquée Al-Aqsa.

Le monde a suivi en direct à la télévision les crimes de guerre perpétrés contre le peuple palestinien. Pourtant, rien n'a été fait. À l'heure où nous parlons, des Palestiniens, en majorité des jeunes, sont tués chaque jour dans les rues, et nombreux d'entre eux sont victimes d'exécutions extrajudiciaires commises par les forces d'occupation et les colons. Par ailleurs, Israël poursuit sa politique de peine collective, y compris en démolissant des maisons, en refusant de restituer les dépouilles des martyrs et en procédant à des raids généralisés d'arrestation et de détention. Le blocus asphyxiant qu'il impose à Gaza continue de faire obstacle aux travaux de reconstruction tellement indispensables, de priver notre peuple de tout ce dont il a besoin pour vivre dans la dignité et d'intensifier le désespoir. Rien ne saurait justifier cette violence et cette oppression à l'encontre de la population civile palestinienne sans défense. Les dispositions du droit international humanitaire, essentiellement la quatrième Convention de Genève, interdisent de tels actes et obligent la puissance occupante à assurer, entre autres, la sûreté et le bien-être des civils sous son occupation, et non le contraire.

Les affirmations selon lesquelles cette violence et ces crimes sont nécessaires pour assurer la sécurité d'Israël sont choquantes et doivent être rejetées. Tous les peuples ont droit à la sécurité, et non pas seulement les Israéliens. Je répète : tous les peuples ont droit à la sécurité, y compris le peuple palestinien. Ce droit n'est pas réservé exclusivement à Israël et ne peut être assuré par des actions illégales et agressives qui ne font qu'attiser les flammes de la violence et intensifier la colère et les tensions. Ces actes illégaux doivent cesser. Nous ne pouvons permettre que la communauté internationale ferme les yeux sur les horreurs que subit notre peuple, et nous ne pouvons accepter le refus continu de mettre fin à l'impunité et à l'immunité dont jouissent les responsables israéliens, les forces d'occupation et

les colons terroristes, qui font que ces crimes répétés, généralisés et systématiques sont possibles.

Nous ne pouvons accepter le raisonnement ce ceux qui continuent d'exiger la sécurité pour la puissance occupante et qui manquent de le faire quant il s'agit du peuple occupé, qui a droit lui aussi à cette sécurité que le droit international lui garantit. L'Organisation des Nations Unies doit agir pour assurer la protection de notre peuple, conformément au droit international et en application de ses propres résolutions, notamment celles du Conseil de sécurité appelant spécifiquement à la protection du peuple palestinien. Il faut aussi tenir compte des précédents et des études pertinentes présentées au Conseil. Nous remercions le Secrétaire général et son Bureau des affaires juridiques d'avoir communiqué une importante étude au Conseil de sécurité. Comme je l'ai dit il y a quelques jours, cette étude ne doit pas venir s'ajouter à celles qui garnissent les étagères, mais doit être examinée par les membres du Conseil de sécurité afin qu'ils en tirent les conclusions appropriées pour fournir une protection aux populations civiles palestiniennes dans le territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est.

Israël doit choisir entre l'occupation et la paix. Il est clair d'après les politiques suivies par les gouvernements israéliens successifs que le programme de colonisation l'a emporté sur celui de la paix en Israël. Et il est également clair que sans une intervention internationale, la situation ne peut être inversée. La poursuite et l'extension du régime de peuplement sont une réalité destructrice que nous observons chaque jour, même si le monde ne voit pas ou n'entend pas toujours les bulldozers. La semaine dernière, Israël a impudemment décidé que près de 150 hectares de terres situées au sud de Jéricho étaient des terres dites domaniales. Cela constitue l'une des plus larges expropriations illégales de terre depuis des années. Dernièrement, des plans israéliens de construction de plus de 65 000 nouveaux logements illégaux aux fins du peuplement dans toute la Palestine occupée ont été dévoilés. Ces plans, qui incluent la construction de milliers de logements à Jérusalem-Est occupée et dans ses environs, y compris dans le secteur appelé E-1, couperaient Jérusalem-Est de ses environs palestiniens. En outre, des centaines d'autres logements sont en train d'être construits dans la colonie illégale de Givat Eitam, connue sous le nom d'E-2, au sud de Bethléem, pour ne citer que quelques-uns des exemples les plus frappants. Tout ce dont a parlé le Secrétaire général dans son exposé s'agissant des colonies de peuplement est exact et il faut que le Conseil de sécurité l'appuie et y donne suite.

Ce n'est pas assez de dire que chaque logement construit partout sur notre territoire occupé nous rapproche un peu plus de la fin de la solution des deux États. La communauté internationale doit y remédier directement et envoyer un message sans équivoque à Israël maintenant, avant qu'il ne soit trop tard. Elle ne peut ignorer ces faits ou le fait, incroyable, que le Ministre israélien des affaires étrangères a produit dernièrement un document affirmant que les colonies de peuplement étaient « légales » au regard du droit international. L'illégalité du régime de peuplement israélien a été réaffirmée par le Conseil de sécurité dans plusieurs résolutions, par les Hautes Parties contractantes aux Conventions de Genève, par la Cour internationale de Justice, par le Conseil des droits de l'homme, par les rapporteurs spéciaux successifs et par les missions internationales d'établissement des faits. À peu près tous les États de la planète et tous les membres autour de cette table, à l'exception d'Israël, acceptent cette position. Nul ne peut nier que le transfert forcé de civils palestiniens et le transfert d'Israéliens dans les territoires occupés constituent de graves violations du droit international humanitaire et un crime de guerre au titre du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Les arguments d'Israël reposent sur une interprétation absurde de textes juridiques très clairs, sur des déformations historiques et sur de vains prétextes utilisés pendant des décennies pour justifier le colonialisme et l'apartheid, qui sont deux des phénomènes les plus condamnés dans l'histoire. Pourtant, Israël persiste à étendre les deux, en paroles et en actes.

L'aspect le plus frappant du document produit par le Ministre israélien des affaires étrangères n'est pas l'argument absurde avancé pour défendre l'indéfendable, mais plutôt le fait qu'il confirme de nouveau l'attachement total d'Israël au régime des colonies de peuplement, aux dépens du droit et de la paix. La question qui doit se poser n'est donc pas ce que nous espérons qu'Israël fera pour mettre fin au régime de peuplement qu'il continue de planifier, de développer, d'étendre, de défendre et auquel il continue de consacrer de vastes ressources, mais plutôt ce que la communauté internationale va faire pour remplir ses obligations, telles qu'énoncées dans les principes du droit international, dans la Charte des Nations Unies, dans les conventions pertinentes, notamment la quatrième Convention de Genève, et dans l'avis consultatif rendu par la Cour internationale de Justice sur les *Conséquences juridiques de l'édification*

d'un mur dans le territoire palestinien occupé (voir A/ES-10/273), notamment en relation avec la responsabilité d'une tierce partie. La communauté internationale, et le Conseil de sécurité en particulier, doivent examiner cette question et prendre des mesures en urgence et à titre prioritaire. Les droits inaliénables du peuple palestinien, notamment le droit à l'autodétermination et le droit à la liberté, ne sont pas négociables et ne peuvent dépendre de la bonne volonté de la puissance occupante ou de son absence. Aucun État, au motif d'appuyer le dialogue entre les deux parties, ne peut esquiver la responsabilité qui lui incombe de défendre le droit international. Le temps de l'action et de la responsabilité est arrivé. Notre région et le monde ne peuvent se permettre la détérioration qui pointe à l'horizon et qui pourrait mener à davantage de chaos et de souffrances. Ceux qui pensent que l'occupation est durable, ou que nous nous y soumettrons, se trompent. Nous ne nous lasserons jamais dans la quête de notre indépendance et de nos droits. Nous appelons le Conseil à jouer son rôle, à assumer ses responsabilités : mettre fin à l'oppression, mettre fin à l'occupation, et aider à faire de la paix et de la justice une réalité pour tous les peuples de la région. C'est le devoir du Conseil qui ne peut être ni délégué, ni retardé, ni ignoré. Le silence et l'inaction sont les complices de l'occupation et les ennemis de la paix.

Aujourd'hui nous devons nous demander : avons-nous fait tout ce qui est en notre pouvoir et épuisé tous les moyens pour qu'en fin de compte on aboutisse à l'échec? N'y a-t-il pas un chemin à suivre? Nous continuons de croire qu'une autre voie est possible, que la paix est possible et que la confrontation et la guerre ne sont pas inévitables. Nous avons montré que nous étions fermement attachés à la paix, mais cela n'a aucune chance d'aboutir à un règlement durable sans une action internationale décisive en appui à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, et sans des mesures en vue de faire répondre de leurs actes ceux qui détruisent cette solution. À cet égard, nous savons tous que l'entreprise israélienne de peuplement dans toutes ses manifestations est l'obstacle le plus formidable à la paix que nous recherchons. C'est pourquoi cet obstacle doit être écarté du chemin de la paix, si nous voulons réellement ouvrir la voie à un véritable processus qui aboutirait à la fin de l'occupation, à l'indépendance de notre État et à la préservation de la solution des deux États.

Bien que nous appréciions la fermeté des positions exprimées par tous les membres du Conseil de sécurité et la communauté internationale dans son ensemble contre les activités d'implantation de colonies de peuplement israéliennes, ces positions doivent se traduire en actes. Cela doit commencer ici, au Conseil de sécurité. Il faut que des mesures soient prises par tous les États, des mesures qui vont au-delà de la fourniture de l'aide, et il faut qu'Israël ait à répondre de ses actes. De récents rapports internationaux, y compris par des organisations non gouvernementales, ont formulé d'importantes idées qui pourraient aider à déterminer la voie à suivre. Des mécanismes internationaux sont également nécessaires, notamment la convocation d'une conférence internationale visant à mettre fin à l'occupation et à instaurer la paix, ainsi que la mise en place d'un groupe international d'appui à la réalisation de cet objectif. Ce n'est qu'avec une surveillance adéquate et une application rigoureuse du principe de responsabilité que nous pouvons espérer inverser le cours des choses et avoir une chance d'arriver à bon port. La priorité doit être d'instaurer une paix durable, non pas d'obtenir une accalmie.

Je suis venu ici aujourd'hui lancer un nouvel appel pour que de telles mesures soient prises en faveur du peuple palestinien, qui a droit à la liberté et l'exige, et au nom de tous ceux qui recherchent et promeuvent la paix et la justice. Ceux qui ont besoin de prétextes pour ne pas agir en trouveront toujours un : ils essayeront de nous faire traiter les conséquences plutôt que les causes, nous diront d'attendre jusqu'aux prochaines élections ou de comprendre que des questions plus pressantes se profilent à l'horizon, jusqu'à ce que tout s'effondre. Ces derniers mois, plusieurs États ont pris des initiatives et ont fait preuve de dynamisme et de clairvoyance en ce qui concerne la nécessité d'agir d'urgence et ils ont pu donner priorité à notre cause parmi les nombreuses autres questions importantes qu'ils s'emploient de concert à régler. Le moment est venu de mettre en place un processus collectif de paix israélo-palestinienne. Le moment est venu pour le Conseil de sécurité de refléter la volonté expresse de ses membres et de la communauté internationale qu'il est chargé de représenter. Les excuses, les prises de position lénifiantes et les demi-mesures ne suffiront pas. La volonté de la communauté internationale est mise à l'épreuve. L'échec n'est pas une option.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Israël.

M. Danon (Israël) (*parle en anglais*) : D'emblée, je tiens à féliciter l'Uruguay de son entrée au Conseil de sécurité et d'un mois couronné de succès à la présidence

du Conseil. Ce n'est pas une tâche aisée et vous vous en êtes bien acquitté, Monsieur le Président. Alors que nous commençons cette nouvelle année avec un nouveau Conseil de sécurité, qu'il me soit permis de saisir cette occasion pour féliciter les nouveaux membres. Au nom de l'État d'Israël, je leur souhaite plein succès. Les défis auxquels est confronté ce nouveau Conseil sont aussi considérables que complexes. La communauté internationale se tourne vers le Conseil pour faire face aux menaces nouvelles et sans précédent qui pèsent sur l'ordre et la stabilité du monde. La vie et l'avenir de millions de personnes sont en jeu dans cet affrontement avec les forces de l'anarchie et de l'instabilité.

Nulle part cela n'est aussi vrai que dans la région dont je viens. Qu'il s'agisse de la crise des États faillis ou de la montée en puissance des groupes terroristes extrémistes, le Moyen-Orient est l'épicentre de la bataille pour le triomphe du monde civilisé. Petit pays situé au cœur du Moyen-Orient, Israël est en première ligne. Lorsque les Israéliens, mon peuple, regardent autour d'eux, ils voient la brutalité de la guerre civile en Syrie, ils voient l'État islamique d'Iraq et du Levant sur les hauteurs du Golan et à la frontière avec l'Égypte. Ils voient le Hezbollah renforcer sa position au nord et le Hamas convertir Gaza en une base de lancement d'opérations terroristes.

Le Hamas ne cache pas son intention de préparer le prochain cycle de violence et continue de renforcer ses infrastructures terroristes – en surface et souterraines. Ses représentants se vantent de faire tourner leurs usines de roquettes jour et nuit. Ils modernisent leur arsenal avec des missiles à plus longue portée. Le Hamas reconstruit également le réseau de tunnels qu'il utilise à des fins terroristes. Ces tunnels sont une autoroute souterraine de la terreur, menant droit jusqu'au cœur des villes et localités israéliennes.

Les forces de sécurité israéliennes ont découvert tout récemment des cellules terroristes du Hamas, qui projetaient de commettre une vague de fusillades, d'enlèvements et d'attentats-suicide. Alors même que le Hamas prévoit des attaques contre les citoyens israéliens et malgré la menace constante de tirs de roquettes, Israël prend des mesures pour améliorer les conditions de vie de la population de Gaza. Au cours de la seule année écoulée, nous avons investi des millions de dollars pour tripler la capacité des points de passage vers Gaza, permettant à 1 000 camions remplis de matériaux de construction et de marchandises d'entrer dans la bande de Gaza, tous les jours. Or, nous le savons tous, le Hamas s'empare honteusement des fournitures destinées à venir en aide à la population gazaouie afin de mettre en place son infrastructure terroriste. Regardons tous en face la réalité : le plus grand ennemi du bien-être de la population de Gaza, c'est le Hamas.

Si les Israéliens vivent sous la menace du Hamas dans le sud du pays, ils voient aussi les sombres nuages du Hezbollah dans le nord. Ce groupe terroriste est déterminé à détruire Israël et devient de plus en plus fort et de plus en plus sophistiqué chaque jour qui passe. À l'heure où nous parlons, le Hezbollah a plus de 100 000 roquettes prêtes à être tirées sur des villes israéliennes. Le Hezbollah a des missiles de longue portée qui peuvent cibler n'importe quel endroit en Israël et a acquis des systèmes d'armes stratégiques avancés. Les actions du Hezbollah démontrent son mépris pour la vie humaine. Le Hezbollah a installé la plus grande partie de son infrastructure militaire dans les villages du Sud-Liban, stockant les armes dans des habitations privées et implantant des missiles à côté de jardins d'enfants.

Prenons, par exemple, le village de Mheibeb au Sud-Liban, dans lequel le Hezbollah a neuf sites d'entreposage d'armes, cinq sites de lancement de roquettes, quatre positions d'infanterie, trois tunnels souterrains, trois positions antichars et un poste de commandement dans le centre du village. Il y a 25 sites militaires dans un village qui ne compte qui 90 maisons. Prenons un autre village, qui est plus grand, le village de Shagra avec environ 4 000 habitants, dans lequel les Forces de défense israéliennes ont recensé 400 sites militaires. Le Hezbollah a transformé ces villages en avant-postes du terrorisme. Voilà le véritable visage du Hezbollah, une organisation brutale qui prend délibérément pour cible les civils israéliens et qui utilise les civils libanais comme boucliers humains. C'est la définition d'un double crime de guerre.

Israël a à maintes reprises averti le Conseil de la menace que pose le Hezbollah et lui a demandé d'agir. Une fois encore, je tiens à le dire clairement : le Hezbollah est en train de préparer un nouveau cycle de combats. Il doit être désarmé, et le Gouvernement libanais doit respecter pleinement ses engagements internationaux et appliquer sans réserve la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité. Qu'on ne s'y trompe pas : Israël a les moyens de se défendre. Nous prendrons toutes les mesures nécessaires pour protéger notre peuple.

La République islamique d'Iran est le lien entre la menace posée par le Hamas et le danger qu'incarne

le Hezbollah. Partout où le terrorisme existe, on trouve l'Iran. L'Iran est le principal facteur de déstabilisation au Moyen-Orient. Il finance l'instabilité et le chaos dans toute la région. L'Iran a également pour habitude avérée de faire fi des résolutions du Conseil. S'agissant de l'Iran, le défi pour le Conseil en cette période cruciale est d'être vigilant et courageux – vigilant afin de surveiller toutes les actions de l'Iran, et courageux afin de réagir de manière énergique à chaque violation.

Pour Israël, il n'existe pas de plus grand défi à relever que le défi de la paix. Le chemin de la paix est long et difficile, mais Israël est résolu à ne ménager aucun effort. Chaque voyage difficile commence par un premier pas. S'asseoir et discuter constitue le premier pas sur la voie de la paix, mais les Palestiniens refusent de venir s'asseoir. Que veut Israël? C'est bien simple : nous voulons la paix et la sécurité. C'est la seule paix qui durera. Et les Palestiniens? Ils exigent des concessions sans négociation. Ils veulent être récompensés pour leurs actions unilatérales. Récompenser l'Autorité palestinienne ne fera qu'éloigner encore davantage les Palestiniens de la table des négociations. Le Premier Ministre Netanyahu a appelé le Président Abbas et l'Autorité palestinienne à reprendre les négociations, mais ils refusent toujours. Malheureusement, lorsque les dirigeants de l'Autorité palestinienne ne sont pas en train de négocier, ils incitent à la haine.

Récemment, suite à une nouvelle attaque brutale dirigée contre des Israéliens, Jibril Rajoub, le Vice-Secrétaire du Comité central du Fatah, a déclaré :

> « Le mouvement du Fatah bénit et encourage ceux qui ont commis ces actes individuels d'héroïsme, quels qu'ils soient. Nous les considérons comme des héros, telle une couronne sur la tête de chaque Palestinien. »

Qui sont ces « héros »? Ce sont des Palestiniens qui tuent à coups de poignard une jeune femme marchant dans la rue, et écrasent un vieillard avec une voiture. Au lieu de s'efforcer d'améliorer les conditions de vie des Palestiniens, l'Autorité palestinienne encourage le terrorisme en offrant des allocations aux terroristes et à leurs familles; plus l'attentat est horrible, plus la récompense est grande. La rétribution peut aller jusqu'à 3 500 dollars par mois – dans un endroit où le salaire moyen dépasse tout juste 600 dollars. De nombreux terroristes ont avoué avoir commis des actes de terrorisme odieux afin d'avoir droit à une allocation à vie « octroyée » uniquement à ceux qui ont passé au moins cinq ans dans une prison israélienne. Pour les Palestiniens, le terrorisme paye. Leurs dirigeants récompensent le meurtre d'innocents en espèces sonnantes et trébuchantes.

Même les jouets sont utilisés comme des outils destinés à empoisonner les esprits des enfants et à encourager la violence. Israël a récemment intercepté une cargaison de milliers de poupées habillées en terroristes et tenant à la main des pierres, destinées aux enfants de la Cisjordanie. L'objectif « éducatif » de ces poupées terroristes est évident : elles servent de modèles aux jeunes Palestiniens.

Ces incitations sont à l'origine de la vague de terreur à laquelle Israël est confronté. Le défi pour le Conseil est de poser les questions difficiles. Pourquoi l'Autorité palestinienne refuse-t-elle de condamner les actes terroristes perpétrés contre les Israéliens? Pourquoi refuse-t-elle de s'asseoir à la table des négociations? Plus important encore, que veulent véritablement les Palestiniens? Si le Conseil pense que la réponse est la paix, alors demandons-leur de condamner les actes de terrorisme. Demandons-leur de cesser cette incitation au terrorisme. Cessons de les inciter à éviter un véritable dialogue. Et insistons pour qu'ils reviennent à la table des négociations.

Le plus grand défi auquel le monde est confronté aujourd'hui est le fléau du terrorisme international et de l'extrémisme violent. De Paris à Jakarta et du Sinaï à San Bernardino, la paix et la sécurité du monde civilisé sont menacées. Chaque jour, la main cruelle du terrorisme frappe quelque part dans le monde, tuant encore plus d'innocents, détruisant encore plus de familles et affaiblissant encore plus de communautés. Puisque le Conseil de sécurité assume la lourde responsabilité du maintien de la paix et de la sécurité internationales, il doit présenter un front uni contre le terrorisme. C'est dans cet esprit que le Conseil a adopté la résolution 2249 (2015) à la suite des attentats terroristes commis à Paris. La résolution affirme que

> « tous les actes de terrorisme sont criminels et injustifiables, quels qu'en soient les motivations, le moment et les auteurs » (*résolution 2249 (2015), troisième alinéa du préambule*).

Je le répète, « quels qu'en soient [...] le moment et les auteurs ».

Pourtant, la communauté internationale fait une exception. Il y a un endroit au monde où cette interdiction absolue du terrorisme peut être ignorée. Une fois de plus, l'État d'Israël est mis à part et traité

différemment de toutes les autres nations du monde. Au cours des quatre derniers mois, des Israéliens ont été poignardés chez eux, tués par balles dans la rue et se sont fait écrasés par des terroristes qui utilisent des voitures en guise d'armes. Tout au long de cette vague de violence, 30 personnes ont été tuées et des centaines d'autres ont été blessées. Pendant la même période, le Conseil a adopté 12 résolutions contre le terrorisme et condamné les attentats terroristes perpétrés en France, au Sinaï, au Liban, au Mali, en Tunisie, en Turquie, en Iraq, en Syrie, au Nigéria, au Burkina Faso, en Somalie et au Soudan. Pas une seule fois le Conseil de sécurité n'a rendu hommage à la mémoire des Israéliens assassinés par des terroristes – aucune condamnation, aucune manifestation de solidarité, pas même une déclaration exprimant sa préoccupation. Les faits ne mentent pas. Le Conseil de sécurité est hypocrite lorsqu'il s'agit d'Israël. Je voudrais m'arrêter un instant pour parler aux membres de l'une des nombreuses victimes israéliennes que le Conseil n'a pas jugé bon même de mentionner.

Dafna Meir était une Israélienne de 38 ans qui a été assassinée par un terroriste palestinien. J'aimerais raconter un peu au Conseil quel genre de personne était Dafna. C'était une mère dévouée de six enfants, dont deux frères âgés de 4 et 6 ans qu'elle et son mari avaient adoptés. Dafna était infirmière à l'hôpital Soroka de Beer Sheva, où elle traitait des patients juifs et arabes. Quelques jours avant l'attentat effroyable qui lui a coûté la vie, Dafna avait composé une prière pour demander à Dieu de lui donner la force d'aider les gens. Je voudrais en lire quelques mots au Conseil.

> « Que Ta volonté m'accorde la capacité de donner des médicaments à Ton peuple et aux membres des autres nations placées sous la garde dévoué de Tes fidèles messagers qui ne cessent leur saint labeur jour et nuit. »

La semaine dernière, un terroriste a attaqué Dafna avec un couteau sur le seuil de sa maison. Pour protéger ses enfants qui étaient à l'intérieur, Dafna s'est battue héroïquement contre le terroriste jusqu'à ce qu'il prenne la fuite. Tragiquement, Dafna Meir est morte des suites de ses blessures au couteau, devant les enfants qu'elle avait voulu protéger. La décision du Conseil de passer sous silence le meurtre de Dafna Meir et des autres victimes israéliennes du terrorisme ne constitue pas un simple oubli; c'est la conséquence directe du fait de laisser les cyniques considérations politiques de certains prévaloir sur la vie humaine.

Le défi pour le Conseil est d'adopter une nouvelle ligne de conduite. Arrêtons de faire comme si de rien n'était face au terrorisme qui frappe les Israéliens. La peur est la même. La douleur est la même. La réponse doit donc être la même. Le terrorisme reste du terrorisme, encore et toujours. Pour réussir à relever ces énormes défis, nous devons mettre un terme à l'hypocrisie et à la politique du deux poids, deux mesures. Le Conseil doit condamner l'incitation des Palestiniens à la haine contre les Israéliens. Le Conseil doit condamner les actes d'incitation palestiniens contre les Israéliens. Ces paroles d'incitation aboutissent directement à des effusions de sang et à la mort d'innocents. Nous devons faire preuve de fermeté contre tous les actes de cruauté et de terreur sans chercher à savoir où ils se produisent ni qui sont les victimes.

Cette année sera critique et difficile pour le Conseil, pour notre région et pour Israël. Les terroristes cherchent à saper nos valeurs et à dicter notre façon de vivre. Ces extrémistes sont l'antithèse de tout ce en quoi nous croyons, mais si nous restons unis, ils échoueront. Pour l'avenir de la région et pour l'avenir du monde libre, nous devons conjuguer nos efforts pour vaincre les forces du mal et de l'intolérance.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de Ministre des relations extérieures de l'Uruguay.

Je salue la présence du Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et le remercie de son exposé. Je tiens également à souligner la participation de nombreux pays à ce débat public, preuve de la pertinence de cet échange d'opinions et d'idées sur cette question d'actualité.

Bien conscients de cette pertinence et de la responsabilité qui nous incombe avec la présidence de ce débat quelques jours à peine après être devenus membre du Conseil de sécurité pour la première fois, 50 ans après notre premier mandat au Conseil, nous avons jugé pertinent et opportun de convoquer ce débat au niveau ministériel, suivant l'exemple donné en octobre dernier (voir S/PV.7540), étant donné que la gravité des questions examinées dans cet organe mérite un niveau élevé d'engagement politique.

Le Moyen-Orient est en proie à des défis complexes qui ont créé une impasse, provoqué la recrudescence de divers conflits et l'apparition de nouvelles menaces et fait des milliers de victimes innocentes. Notre pays observe avec préoccupation la paralysie du processus de

paix au Moyen-Orient, la situation actuelle en Syrie et l'expansion du terrorisme dans la région.

S'agissant du processus de paix au Moyen-Orient, il y a presque sept décennies que l'Assemblée générale a adopté la résolution 181 (II) A-B, par laquelle elle décidait la création de deux États. L'Uruguay, convaincu que cette résolution permettrait à Israël et à la Palestine de coexister dans la paix et à l'intérieur de frontières sûres, l'avait appuyée avec fermeté. Dans ce contexte, l'Uruguay avait indiqué, et je cite celui qui était alors le Représentant permanent de mon pays auprès de l'ONU, l'Ambassadeur Rodríguez Fabregat : « Le vote de ceux d'entre nous qui sont pour le partage de la Palestine n'est nullement dirigé contre l'un ou l'autre de ces peuples… Nous votons pour le bien de l'un et de l'autre, pour leur progrès, pour leur civilisation, pour leur marche en avant dans le concert des nations, pour leurs deux peuples. » (*A*/P*V.125, p.1350*)

Cette année sera le 25e anniversaire de la Conférence de paix historique de Madrid, au cours de laquelle avaient été lancées une série de négociations bilatérales et multilatérales qui ont abouti aux Accords d'Oslo. En dépit des divers efforts déployés et des initiatives prises depuis lors, la paix entre les parties semble être très loin d'être conclue. Nous sommes apparemment face à une baisse de confiance dans la reprise à court terme des négociations de paix. Il existe de plus en plus de doutes sur la viabilité de la solution des deux États face à une recrudescence alarmante de la violence.

Dans ce contexte, l'Uruguay continue de maintenir son ferme appui à la solution de deux États indépendants et au droit d'Israël et de la Palestine à vivre en paix, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, dans un climat de coopération renouvelée et à l'abri de toute menace ou de tout acte, y compris les actes de terrorisme, susceptibles de rompre la paix. Des accords doivent également être conclus à propos de Jérusalem et sur d'autres questions telles que l'accès équitable à l'eau potable et le respect des lieux saints.

Fort de cette conviction, l'Uruguay a reconnu très tôt l'État d'Israël et plus tard, lorsque nous avons constaté qu'il n'était plus possible de continuer à reporter ce processus peu concluant, nous avons reconnu l'État de Palestine, une mesure qui a été suivie par nombre d'États d'Amérique latine. Aujourd'hui, notre pays a des ambassades en Israël et en Palestine, et ces deux pays ont des ambassades en Uruguay.

Nous sommes bien conscients que le règlement de ce conflit passera par des discussions bilatérales, et nous reconnaissons également que nous faisons face à une situation de paralysie qui ne fait qu'éloigner les possibilités de parvenir à la paix. C'est pourquoi nous partageons la vision de nombreux pays épris de paix, démocratiques et défenseurs des droits de l'homme, à savoir que la communauté internationale doit accroître ses efforts afin d'accompagner ce processus et d'encourager les parties à revenir à la table des négociations dans l'optique de trouver une issue pacifique, juste, négociée, durable et qui, en conformité avec le droit international, tienne compte des intérêts et des besoins des deux camps. Mon pays estime que l'Organisation et le Conseil ont le devoir moral et l'impératif stratégique d'aider les parties à reprendre les négociations en vue d'un accord.

Le respect du droit international et du droit international humanitaire, notamment les obligations en matière de protection des civils, ainsi que la cessation immédiate de la violence et de la construction de colonies de peuplement illégales, qui comme l'indiquent plusieurs résolutions du Conseil de sécurité constituent un grave obstacle à la réalisation d'une paix juste et durable, sont des éléments fondamentaux pour réussir à débloquer la situation actuelle et à rétablir un climat de confiance propice à des progrès à long terme. Les parties ont l'obligation et la responsabilité d'avancer vers une entente mutuelle en s'abstenant de prendre des décisions unilatérales qui entravent le dialogue.

De même, nous réaffirmons l'importance de la coopération internationale en faveur du développement économique et social du peuple palestinien. Le renforcement et la mise en place d'institutions nationales et d'infrastructures de base sont des éléments essentiels pour assurer la viabilité de l'État palestinien, lequel est enfin arrivé à s'affirmer comme un État à part entière. Et un tel État doit être capable d'éliminer le terrorisme.

L'Uruguay a des liens d'amitié profonde avec l'État d'Israël, et il en a également forgé avec l'État palestinien. Mon pays est prêt, dans la mesure de ses moyens, à offrir sa coopération et son appui dans la recherche de solutions qui pourront enfin mener à bien ce processus qui, aujourd'hui, près de 70 ans après l'adoption de la résolution et malgré des efforts considérables, n'est toujours pas concluant, comme nous l'avons dit tout à l'heure. L'Uruguay persistera dans son approche constructive et équilibrée en vue de faciliter ce processus en appuyant les mesures qui appellent à une

cessation des hostilités et à l'ouverture de pourparlers de paix.

Nous ne saurions parler de la question du Moyen-Orient sans mentionner le conflit en Syrie, qui a des répercussions dévastatrices, non seulement pour le peuple syrien, mais aussi dans la région et dans le monde. L'Uruguay est extrêmement préoccupé par l'aggravation croissante du conflit qui inflige des souffrances irréversibles à des millions de personnes et entraîne l'augmentation du nombre de morts, de réfugiés et de déplacés. La population civile reste la principale victime du conflit et des conséquences de la guerre.

À cet égard, l'Uruguay condamne sans équivoque les violations systématiques des droits de l'homme commises par tous les acteurs du conflit, que ce soit le Gouvernement ou les entités non étatiques. C'est pourquoi nous demandons énergiquement aux parties de respecter leurs obligations en matière de droit international des droits de l'homme et de droit international humanitaire. Animés par la même conviction, nous condamnons les entraves mises à l'accès rapide et sûr de l'aide humanitaire aux territoires touchés, notamment les zones assiégées, et nous protestons avec force contre l'utilisation de la famine comme arme de guerre, ce qui constitue clairement un crime de guerre.

Il est inacceptable que des personnes continuent de mourir alors que la communauté internationale a des moyens suffisants pour porter secours à ceux qui en ont le plus besoin en leur fournissant des vivres, des médicaments et des produits de première nécessité. Par ailleurs, nous estimons que la communauté internationale déploie des efforts essentiels en vue de trouver une solution politique au conflit sur la base d'un dialogue national global, ouvert et transparent auquel participent des représentants de tous les secteurs de la société et qui permette aux Syriens de décider librement de leur avenir. Nous saluons et approuvons l'importante décision prise par le Conseil en décembre lorsque, pour la première fois depuis le début du conflit il y a cinq ans, les membres sont parvenus à laisser de côté leurs divergences pour s'accorder sur une feuille de route concernant la Syrie, en adoptant la résolution 2254 (2015).

Le pays a été dévasté par les actes de tous les groupes armés – notamment des terroristes, qui sont de plus en plus influents – qui s'emparent de territoires, utilisent des armes interdites, utilisent des enfants comme soldats et comme esclaves, utilisent des écoles et des hôpitaux à des fins militaires et violent tous les droits fondamentaux de la population, en particulier ceux des femmes et des filles. Les groupes extrémistes ont des centres d'entraînement et de recrutement conjoints depuis lesquels ils coordonnent leurs atrocités, qui n'ont rien à voir avec la défense d'une religion ou d'une idéologie quelconque. Pour ces groupes, le concept de souveraineté n'impose aucune limite ni aucune frontière. La menace qu'ils posent se répand telle une pandémie dans des territoires où les populations civiles sont les premières victimes. Ainsi, au début du XXIe siècle, nous assistons au retour de la barbarie sous ses formes les plus abjectes.

Ce type de conflits et de violence remet en question la capacité du système international et du Conseil à s'acquitter de leurs mandats. Il est urgent d'agir pour vaincre le fléau criminel du terrorisme. Grâce à ses efforts, l'ONU a pu éviter une nouvelle guerre mondiale, mais pas la fragmentation et la multiplication de conflits dont la nature transnationale nous oblige à élaborer de nouvelles stratégies. L'Iraq et l'Afghanistan représentent deux autres enfers humanitaires à la suite d'interventions qui n'ont pas eu l'effet escompté et ont laissé un vide dans lequel s'est engouffré l'extrémisme radical. Il est crucial d'éviter que cela se produise en Syrie.

Nous sommes également préoccupés par les événements au Yémen, en Afrique du Nord, en Somalie et dans le nord du Nigéria, où existe une interconnexion étroite entre différentes organisations terroristes telles que l'État islamique d'Iraq et du Cham, Al-Qaida, les Chabab et Boko Haram. À cet égard, nous réitérons qu'il est urgent de mener une lutte efficace contre le terrorisme dans le cadre établi par le droit international et en déployant des efforts concertés à l'ONU. Par ailleurs, nous appelons à renforcer la lutte contre le financement des groupes terroristes sur la base d'une démarche intégrée à long terme et de stratégies politiques et socioéconomiques qui favorisent l'insertion sociale, la participation politique et l'équité afin d'éliminer les causes structurelles de ce phénomène.

Il est essentiel de continuer à déployer tous les efforts possibles pour trouver des solutions politiques consensuelles aux conflits persistants. Nous avons foi en la diplomatie et en des solutions politiques sans exclusive, qui sont indispensables pour rétablir la confiance entre les parties à des conflits et instaurer une paix durable. Nous sommes encouragés par certains exemples récents, notamment l'accord entre les cinq plus un et l'Iran, la résolution 2254 (2015) et les pourparlers sans exclusive tenus à Vienne, car ils laissent espérer

des jours meilleurs pour les peuples de cette région, qui aspirent exactement à la même chose que les autres peuples du monde – vivre en paix.

Je reprends maintenant mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole aux autres membres du Conseil.

M. Ndiaye (Sénégal) : Prenant la parole pour la première fois devant cette instance depuis que le Sénégal a été investi de la confiance de l'Assemblée générale comme membre non permanent du Conseil de sécurité, je voudrais réitérer notre sincère gratitude aux États Membres de l'Organisation pour cette marque de confiance, que nous mesurons à sa juste valeur. C'est la troisième fois de son histoire que le Sénégal intègre le Conseil de sécurité. Je saisis cette occasion pour réaffirmer l'attachement du Sénégal et de son Président, S. E. M. Macky Sall, aux idéaux de paix, de sécurité et de justice dans le monde.

Permettez-moi, Monsieur le Président, à l'entame de mon propos, de saluer l'heureuse initiative que vous avez prise d'élever au niveau ministériel ce débat public consacré à la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Notre réunion de ce matin se tient encore une fois dans un contexte d'escalade de la violence sur le terrain, avec de nombreuses victimes civiles, dont des enfants, y compris dans les territoires palestiniens occupés. Parlant précisément de la Palestine, l'on y enregistre une multiplicité d'actes de violence, d'intimidation et de provocation, dont les moindres ne sont pas la confiscation de terres palestiniennes, la démolition de maisons palestiniennes et une colonisation galopante. Ces actes sont de nature à attiser la haine et l'extrémisme tant en Palestine qu'en Israël, et, par conséquent, à favoriser l'escalade de la violence et de l'insécurité.

En outre, en dépit des condamnations internationales et des décisions pertinentes de l'ONU, le peuple palestinien continue de subir un blocus inacceptable à Gaza, qui prive les enfants, les femmes, les personnes vivant avec un handicap et les personnes âgées des droits les plus fondamentaux, tels que les droits à l'éducation et à la santé. Il en est de même de la détention arbitraire de nombreux Palestiniens, y compris des mineurs, bien des fois par la voie administrative, sans omettre les stratégies de modification démographique, géographique et culturelle de Jérusalem, qui ne font qu'exacerber ce conflit qui dure depuis des décennies.

La réunion d'information sur Jérusalem tenue à Jakarta, en Indonésie, les 14 et 15 décembre derniers, à l'initiative du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien, en collaboration avec l'Organisation de la coopération islamique et le Gouvernement indonésien, a d'ailleurs attiré l'attention sur le danger de judaïsation forcée de Jérusalem, ville symbole des trois religions monothéistes. Cette politique risque de transformer cette crise politique en un conflit religieux aux conséquences incalculables pour toute la région.

Cette situation dramatique doit heurter notre conscience collective et interpeller à plus d'un titre le Conseil de sécurité pour qu'il s'acquitte de ses obligations vis-à-vis du peuple palestinien, suivant un calendrier précis et avec le soutien du Quatuor élargi. Soixante-dix ans après, le moment est venu pour l'Organisation, en particulier son organe en charge des questions de paix et de sécurité, de prendre ses responsabilités pour une mise en œuvre effective de ses résolutions devant aboutir, comme ce fut le cas avec l'État d'Israël, à un État palestinien, à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues et garanties, conformément au plan de partage de l'ONU. Il s'agira de relancer les négociations entre Israéliens et Palestiniens sur la sur la base d'un calendrier précis pour parvenir à une paix durable et définitive. Aussi serait-il indiqué pour le Gouvernement israélien, qui a affirmé à maintes occasions sa volonté de parvenir à une paix durable entre Israéliens et Palestiniens, sur la base de deux États, de se pencher sur les opportunités qu'offre l'Initiative de paix arabe, qui préconise, au-delà de la Palestine, une paix global e avec tous les pays arabes.

Dans l'intervalle, le Conseil devrait envisager des mesures conservatoires pour faire respecter le statu quo sur les Lieux saints à Jérusalem, sans omettre la protection internationale du peuple palestinien. À cet égard, le Sénégal soutient la proposition française de déployer des observateurs internationaux pour contribuer à faire baisser les tensions dans la région. Le Sénégal invite les acteurs politiques palestiniens, en l'occurrence le Fatah et le Hamas, à s'inscrire dans la dynamique de l'accord du Caire pour taire leurs dissensions internes et œuvrer à la formation d'un gouvernement d'unité nationale à même de faciliter la relance du processus politique avec l'État d'Israël.

Je voudrais saisir cette occasion pour rappeler l'urgence qui s'attache à la reconstruction de Gaza et, par voie de conséquence, lancer un appel afin que

les engagements à hauteur de 4 milliards de dollars souscrits dans ce cadre, notamment lors de la conférence des donateurs tenue en 2014 au Caire, soient honorés. Il en est de même de la nécessité pour la communauté internationale de poursuivre les efforts pour doter l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient de moyens conséquents pour lui permettre de poursuivre son action indispensable en faveur des millions de réfugiés palestiniens au Moyen-Orient, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé.

Le Sénégal encourage et soutient le Gouvernement palestinien dans sa stratégie visant à accéder aux organisations et aux conventions internationales pour parvenir à une paix définitive avec Israël sur la base du droit international et suivant une approche pacifique. Les avancées enregistrées par l'État de Palestine sur le plan international, telles que sa reconnaissance par 136 pays, la présence depuis le 30 septembre dernier de son drapeau à l'Organisation des Nations Unies, ou encore son adhésion en 2015 au Statut de Rome de la Cour pénale internationale, sont à saluer. Notre conviction est qu'une solution au conflit israélo-palestinien, sur la base de deux États, la Palestine, avec Jérusalem-Est comme capitale, et Israël, vivant côte à côte, favoriserait une meilleure prise en charge des défis sécuritaires et socioéconomiques qui se posent au Moyen-Orient, où le terrorisme et l'extrémisme violent progressent dangereusement, au point de devenir une menace à la paix mondiale.

Avant de clore mon propos, je voudrais reprendre cette observation du Président du Sénégal, M. Macky Sall, dans son message du 29 novembre 2015, à l'occasion de la célébration de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien :

> « La violence, sous toutes ses formes, n'est ni acceptable ni supportable. Et l'état de belligérance n'est certainement pas la condition humaine normale. La solution pacifique est le seul destin que méritent les populations palestinienne et israélienne, comme d'autres peuples ayant pu mettre fin à leur dispute par le dialogue ».

Sur cette base, le Sénégal, fidèle à ses principes et orientations, continuera d'œuvrer pour que le dialogue et la concertation soient privilégiés, afin de parvenir à une solution à deux États, notamment dans le cadre du Comité précité, que notre pays s'honore de présider depuis sa création il y a 40 ans.

Mme Power (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Ministre, d'être venu présider la présente séance, ainsi que de votre direction avisée, en ce mois où votre délégation préside pour la première fois le Conseil de sécurité. Je remercie aussi le Secrétaire général de l'exposé qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui et de sa présence à nos côtés, qui atteste de la gravité des défis que doit relever la région, réalité soulignée par la sombre tonalité – justifiée – de l'exposé qu'il vient de nous faire. Mes observations aujourd'hui porteront sur trois zones de la région, avec la question israélo-palestinienne, la Syrie et le Liban.

Concernant la question israélo-palestinienne, nous demeurons très préoccupés par les effets qu'ont le terrorisme et la violence constante sur les Israéliens et les Palestiniens et par l'absence de progrès dans le sens de la solution à deux États. Les États-Unis condamnent fermement les attentats terroristes perpétrés par les Palestiniens. Ceux-ci comprennent notamment l'attentat dont a fait l'objet un jeune de 24 ans, Shlomit Kriegman, poignardé hier à l'extérieur d'un supermarché, et qui est mort ce matin. Une autre personne, une femme de 58 ans, a également été poignardée et blessée dans cet attentat. Les victimes comprennent également Dafna Meir, une mère de six enfants, qui est décédée d'un coup de poignard dans sa maison le 17 janvier, alors qu'elle cherchait à défendre ses enfants, comme nous l'avons entendu tout à l'heure. Ces attentats, comme d'autres tout aussi répréhensibles et inexcusables à l'encontre de civils innocents, soulignent l'importance critique de mesures fortes visant à mettre fin à l'incitation, à rétablir le calme, réduire les tensions et mettre un terme à la violence de part et d'autre.

Nous condamnons également la violence des colons israéliens à l'encontre de Palestiniens et de leurs biens en Cisjordanie, comme l'attentat abominable perpétré en 2015 qui a fait trois morts au sein de la famille al-Dawabsheh à Douma – le père, Saad, la mère, Reham, et leur fils de 18 mois, Ali Saad – et où a été également grièvement brûlé le fils de 4 ans. Absolument rien ne saurait justifier le moindre de ces actes de terrorisme. Nous devons tous les condamner systématiquement et catégoriquement.

Les États-Unis continuent de souligner la nécessité de procédures judiciaires équitables pour tous, afin que puissent être traduits en justice tous les auteurs d'actes de violence et de terrorisme. Les récentes mises en accusation, à l'initiative du Gouvernement israélien, des terroristes qui ont perpétré l'attentat de Douma

représentent une mesure positive, mais il faut faire davantage pour veiller à ce que les responsables de ces attaques en répondent. Il incombe également à l'Autorité palestinienne de faire tout ce qui est en son pouvoir pour lutter contre l'incitation à la violence et continuer d'exhorter au calme. En outre, il est primordial, dans les interactions avec les civils et dans les manifestations pacifiques, dans les deux camps, de déployer tous les efforts possibles pour faire preuve de retenue, prévenir les pertes humaines et désamorcer les tensions.

Les États-Unis s'opposent fermement aux activités de peuplement, y compris certaines mesures prises ce mois par Israël. Nous sommes profondément préoccupés par les informations selon lesquelles plus de 150 hectares de terres, dans la vallée du Jourdain, en Cisjordanie, ont été déclarées terres de l'État. Nous sommes également profondément préoccupés par les mesures récentes qui, semble-t-il, ont mené à la création de fait d'une nouvelle colonie de peuplement au sud de Gush Etzion. Quelque 70 % des terres de la zone C de Cisjordanie ont déjà été unilatéralement classées terres de l'État israélien ou terres relevant de la juridiction des conseils régionaux israéliens des colonies de peuplement. Les mesures visant à faire avancer le projet de peuplement israélien, y compris la modification du classement des terres, le lancement d'appels d'offres et la construction de nouvelles colonies, sont fondamentalement incompatibles avec la solution des deux États et suscitent des interrogations légitimes au sujet des intentions d'Israël à long terme. Nonobstant cette préoccupation, je tiens à signifier très clairement, comme l'ont fait notre Secrétaire d'État, M. Kerry, et d'autres hauts responsables du Gouvernement des États-Unis à maintes occasions, que les activités de peuplement ne sauraient aucunement en soi être un prétexte à la violence. Les États-Unis suivent également avec préoccupation les démolitions et les expulsions entreprises par les autorités israéliennes dans plusieurs endroits de Cisjordanie et de Jérusalem-Est. Le 21 janvier, 16 personnes, dont six enfants, ont ainsi été déplacées suite à la démolition par les autorités israéliennes de quatre logements à Jabal al-Baba, village sis dans la zone connue sous le nom de zone E-1. Ces mesures s'inscrivent dans une tendance actuelle à démolir, déplacer les populations et confisquer les terres qui continue de compromettre les probabilités d'une solution à deux États.

Tout aussi alarmante est la grave situation humanitaire qui règne dans la bande de Gaza, où les Gazaouis sont aux prises au quotidien avec des épreuves extraordinaires. Ce mois-ci, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) a lancé un appel dans le but de mobiliser 403 millions de dollars afin de faire face aux besoins humanitaires urgents en Cisjordanie et dans la bande de Gaza, sous la forme d'une aide alimentaire et médicale d'urgence. Nous devons tous apporter notre pierre pour veiller à répondre à ces besoins. Nous exhortons tous les États Membres que préoccupent les conditions dans lesquelles vivent les Palestiniens à se joindre à l'ONU en versant une contribution dans le cadre de l'appel lancé par l'UNRWA et en portant assistance à ceux qui sont dans le besoin.

Comme nous l'avons fait savoir clairement, à maintes reprises, nous pouvons continuer de compter sur les deux camps pour faire preuve par leur action et leur politique d'un engagement véritable à l'égard de la solution des deux États. À cette fin, des envoyés du Quatuor se sont rendus dans la région le mois dernier pour rencontrer la direction israélienne et palestinienne afin d'explorer par quels moyens il était possible de préserver la solution des deux États. Les envoyés se rencontreront de nouveau au début du mois prochain en Europe. Nous engageons également les parties à prendre des dispositions pour s'attaquer aux questions qui sous-tendent ces problématiques, telles que l'ouverture des postes frontières de Gaza, la restructuration du personnel civil, la gestion des besoins en infrastructures, et la promotion d'un relèvement économique plus large.

Empêcher l'approvisionnement de Gaza en armes illicites est absolument primordial, et appuyer un processus permettant d'aboutir à un contrôle effectif de Gaza par l'Autorité palestinienne l'est tout autant.

Nous comprenons l'immensité des problématiques politiques en jeu dans le maniement de ces questions épineuses de part et d'autre, particulièrement dans un climat de menaces accrues à la sécurité, de terrorisme et de défiance. Mais, comme nous l'avons vu, le passage du temps ne fera que rendre ces questions encore plus épineuses, et non plus simples à résoudre. Nous engageons les dirigeants à prendre des mesures de nature à préserver la possibilité de la solution des deux États et à faire progresser les chances de paix.

S'agissant de la Syrie, nous sommes toujours horrifiés par les souffrances humaines incommensurables que provoque le cruel conflit qui déchire le pays. Nous nous sommes exprimés à maintes reprises, ici et là, sur les atrocités et les conditions inhumaines – toutes

provoquées par l'homme – qu'est forcé d'endurer le peuple syrien. Or la situation ne fait qu'empirer.

Selon le dernier rapport du Secrétaire général, on compte désormais 13,5 millions de personnes ayant besoin d'une aide humanitaire en Syrie, soit 1,3 million de plus qu'en 2014. Six millions de ces personnes en détresse sont des enfants, soit un million de plus qu'il y a un an. Ces chiffres nous interpellent. Compte tenu de tout ce que nous, le Conseil, savons des conditions terribles dans lesquelles vit la population syrienne et compte tenu de toutes les résolutions que nous avons adoptées dans cette salle pour remédier à cette catastrophe humanitaire, comment se fait-il que les chiffres continuent d'augmenter?

La situation est particulièrement désastreuse dans les zones assiégées où, selon l'ONU, près de 400 000 personnes doivent lutter au jour le jour pour survivre. Dans son rapport, le Secrétaire général qualifie l'accès à ces zones de « dérisoire ». En 2015, ce sont chaque mois moins de 1 % des civils vivant dans ces zones assiégées qui ont reçu une aide alimentaire, et seulement 3 % qui ont eu accès à une aide médicale. Grâce aux images qui nous sont parvenues, nous avons tous vu les conséquences épouvantables de ces sièges sur les 40 000 personnes prises au piège à Madaya. Un assistant anesthésiste qui travaille dans une clinique de Madaya ayant dû être déménagée en sous-sol après que le bâtiment en surface a été bombardé a confié à un journaliste qu'il en était maintenant à donner du sirop aux enfants les plus gravement atteints de malnutrition pour qu'ils absorbent un peu de sucre. Maleka Jabir, une habitante de la ville âgée de 85 ans, a quant à elle déclaré à un autre journaliste : « Je ne vais nulle part. Je me mets en boule et je reste dans mon lit », tellement elle est tiraillée par la faim et les problèmes de santé. Des parents ont avoué à des travailleurs humanitaires qu'ils donnaient des somnifères à leurs enfants pour qu'au moins ils ne soient pas réveillés par les crampes d'estomac.

Si quelqu'un ici n'a pas vu les photos effarantes de ces enfants, cette personne doit se forcer à les regarder pour prendre la mesure de la détresse qui est infligée aux plus vulnérables d'entre nous. Il est de notre responsabilité collective d'entendre leurs plaintes. Pourtant, bien que le monde entier ait condamné avec véhémence les souffrances vécues dans les zones assiégées, les parties au conflit continuent d'empêcher l'aide humanitaire de parvenir à ceux qui en ont besoin. Et ici, je pense en particulier au régime syrien. Selon le rapport du Secrétaire général, sur la quinzaine de zones assiégées, deux le seraient par des groupes armés d'opposition, une par l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et 12 sur les 15 par le régime d'Al-Assad, qui siège ici à l'ONU comme État Membre. Sur les 113 demandes de convois interorganisations présentées par l'ONU, seules 13 ont été effectivement approuvées par ce même État Membre. Treize demandes approuvées sur 113 en tout. Cela veut dire que 100 requêtes d'une urgence absolue n'ont pas été approuvées. Pire, pour 80 de ces demandes, pendant plus de trois mois le régime d'Al-Assad – je le redis, un État Membre de l'ONU – n'a même pas daigné répondre. Nous n'avons pas affaire ici à une pratique isolée appliquée pendant une période de temps limitée, mais à une stratégie délibérée et systématique visant à tuer et à déplacer les civils.

Certes une petite poignée de convois transportant des vivres et de l'assistance médicale a réussi à pénétrer dans Madaya ces dernières semaines, et nous en remercions le personnel courageux de l'ONU et des organisations humanitaires internationales ainsi que les acteurs locaux qui ont fait pression de manière inlassable pour qu'une aide permettant de sauver des vies soit acheminée. Mais ce serait une grave erreur de penser que les personnes qui meurent de faim dans les zones assiégées sont aujourd'hui sauvées et vont survivre. Il va falloir beaucoup plus d'aide. À peine une vingtaine de personnes – sur les 400 qui, selon l'ONU, ont d'urgence besoin d'un traitement médical sans quoi elles sont vouées à une mort certaine – a pu être évacuée de Madaya, autrement dit une infime partie. Or, les équipes médicales spécialisées et les équipes de nutritionnistes n'ont pas obtenu l'autorisation de revenir dans la ville après leurs brèves visites.

La conférence de Londres du 4 février, à laquelle la délégation des États-Unis sera conduite par le Secrétaire d'État, John Kerry, est l'occasion pour la communauté internationale de combler les déficits qui se creusent en matière de financement des appels humanitaires de l'ONU pour la Syrie. Nous exhortons tous les États Membres à faire de solides promesses de contributions à la hauteur des besoins croissants du peuple syrien. Toutefois, la mobilisation de fonds doit s'accompagner d'une mobilisation bien plus énergique pour exercer une pression politique sur ceux qui, de manière cruelle, empêchent l'aide de parvenir aux civils et aux familles désespérés.

Nous ne devons pas non plus oublier qu'affamer la population est loin d'être la seule forme de souffrance

que les parties infligent aux civils. Le régime syrien continue de larguer des barils d'explosifs sur les zones civiles. Selon les informations, il aurait ainsi tué 12 enfants au moins, en décembre, sans compter les nombreux autres qui ont été mutilés. Le régime syrien poursuit également ses frappes aériennes, comme celle qui a visé le marché bondé de Téchrine, le 4 décembre, tuant environ 26 civils.

Le régime n'agit pas seul, comme nous le savons. Il bénéficie de l'aide de puissants soutiens, dont la Russie. Des organisations dignes de foi qui surveillent la situation ont réuni des éléments attestant des effets des frappes aériennes russes en Syrie, lesquelles continuent de viser les groupes d'opposition et ont fait plusieurs centaines de morts, pour la plupart dans des zones non contrôlées par l'EILL et sans lien quelconque avec ce dernier. À Deir el-Zor, l'EIIL ne s'est pas contenté d'assiéger la ville, il aurait, semble-t-il, exécuté et enlevé plusieurs centaines de civils. Le rapport du Secrétaire général évoque une vidéo diffusée par l'EIIL en décembre, qui montre l'exécution de six civils accusés de collaborer avec le régime syrien. Selon l'ONU, des enfants de moins de 15 ans auraient procédé à ces exécutions.

Toute cette souffrance et cette barbarie soulignent à quel point il est urgent d'œuvrer à une solution politique. À cet égard, nous nous félicitons de l'invitation lancée par Staffan de Mistura concernant les pourparlers qui doivent démarrer ce vendredi à Genève. Le lancement de négociations intersyriennes facilitées par l'ONU en vue de réaliser la transition politique prévue dans le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) est un pas décisif vers la fin du conflit en Syrie. Nous jugeons encourageant que le haut comité chargé des négociations rassemble de nombreux représentants de l'opposition syrienne et ait prouvé sa volonté sincère de participer au processus politique.

Enfin, j'en viens brièvement à la situation au Liban. Le Conseil a souligné à maintes reprises que le peuple libanais est en droit d'attendre, et d'ailleurs exige, un gouvernement pleinement fonctionnel pour protéger le Liban de la menace que représentent l'EIIL et d'autres groupes terroristes, et pour s'attaquer aux graves problèmes économiques que connaît le pays, y compris ceux qui sont exacerbés par le simple fait d'accueillir plus d'un million de réfugiés syriens, ce qui fait du Liban le pays au monde qui a la plus forte concentration de réfugiés par rapport au nombre d'habitants. Tandis que les discussions internes sur la nomination du président se poursuivent, plus qu'un candidat en particulier, ce que nous encourageons avant tout c'est le respect du processus constitutionnel dans la désignation le président. Il est indispensable que les dirigeants libanais adhèrent à la politique gouvernementale de dissociation vis-à-vis des conflits régionaux, énoncée pour la première fois en juin 2012 dans la Déclaration de Baabda. Comme le Conseil le souligne depuis des années, le Liban doit s'employer en priorité à renforcer ses institutions, à régler les épineuses querelles internes et à consolider l'état de droit. Il ne doit pas s'impliquer dans la guerre civile en Syrie.

M. Augusto (Angola) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je tiens à remercier S. E. M. Rodolfo Nin Novoa de présider cet important et fort opportun débat. Nous félicitons la délégation de l'Uruguay pour l'excellent travail qu'elle accomplit à la présidence du Conseil de sécurité. Nous saisissons également cette occasion pour souhaiter la bienvenue aux cinq nouveaux membres du Conseil, avec lesquels nous espérons coopérer de façon constructive. Nous saluons le Secrétaire général Ban Ki-moon pour ses efforts inlassables afin d'encourager le dialogue et le règlement pacifique des conflits qui frappent le Moyen-Orient en cette période critique.

En 2011, avec le Printemps arabe, comme on l'a baptisé, le monde a été témoin d'événements dans plusieurs pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient qui ont fait naître l'espoir d'une ère nouvelle de paix, de démocratie et de développement économique. Malheureusement, ces événements n'ont pas abouti à plus de liberté et de démocratie; au contraire, ils ont provoqué l'effondrement de l'autorité de l'État, l'apparition de nouvelles formes extrêmes d'autoritarisme et l'éclatement des frontières nationales. Cet effondrement de l'autorité de l'État a creusé les divisions sectaires, les populations se repliant sur leur communauté ethnique ou religieuse respective en période d'insécurité et d'incertitude. C'est le cas en Syrie, qui est devenu un État fracturé, ne correspondant plus à ses frontières reconnues, voyant son territoire divisé en zones contrôlées par le Gouvernement légitime, d'un côté, et par des groupes armés non étatiques et les terroristes de l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et du Front el-Nosra, entre autres, de l'autre, et voué, de ce fait, à un avenir incertain. La seule chance en ce moment serait que les puissances régionales et mondiales déploient des efforts décisifs et sincères pour éradiquer le terrorisme et faire participer tous les Syriens à la recherche d'un règlement politique au conflit.

Il en va de même pour l'Iraq, un État déchiré, comme le démontre la situation actuelle. Bagdad n'a guère ou pas d'influence sur la région kurde ou les provinces d'Anbar et de Ninive à majorité sunnite. La désintégration des structures étatiques en Libye et au Yémen est aussi une réalité préoccupante, exacerbée par une situation humanitaire extrêmement grave et le risque d'une désintégration territoriale si les grandes puissances ne déploient pas des efforts déterminés et concertés pour sauver ces pays de la menace mortelle du terrorisme. Malheureusement, face à ces sombres scénarios, la réponse de la communauté internationale aux problèmes croissants que connaissent le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord n'a pas été de s'attaquer aux causes profondes de ces conflits et de combler le fossé qui sépare les communautés ethniques et les groupes religieux.

À l'heure actuelle, le problème le plus pressant au Moyen-Orient est de vaincre les groupes extrémistes radicaux pour faciliter le règlement pacifique des conflits en cours. Il faut absolument éviter un scénario où l'État islamique d'Iraq et du Cham arriverait à consolider un État voyou extrémiste dans certaines régions de la Syrie et de l'Iraq, qui serait un terrain fertile pour les terroristes, en vue de répandre la peur et la haine. Il faut intensifier la coopération économique, politique, diplomatique et militaire pour rechercher la paix et la stabilité dans une région qui souffre en raison d'une politique de deux poids deux mesures et de l'inaction, et qui fait face à des conditions catastrophiques sur le plan politique, économique et humanitaire.

Dans ce contexte, nous notons avec préoccupation que les chances d'instaurer la paix entre les Israéliens et les Palestiniens sont de plus en plus minces – une situation qui est un facteur fondamental du chaos qui règne actuellement au Moyen-Orient et un outil efficace de recrutement pour les extrémistes radicaux dans la région. Nous déplorons la politique israélienne d'expansion des colonies de peuplement. Comme l'a indiqué la communauté internationale dans son ensemble, les activités israéliennes de peuplement constituent une violation du droit international et sont en contradiction flagrante avec les déclarations publiques du Gouvernement israélien concernant la solution des deux États au conflit. À cet égard, nous appelons également les Palestiniens à continuer de renoncer à la violence, à reconnaître l'État d'Israël et à respecter les accords conclus jusqu'à présent. Nous rappelons également à Israël qu'il ne peut pas continuer à être un État juif et démocratique vivant en sécurité alors qu'il opprime et gouverne illégalement des millions de Palestiniens contre leur volonté. À cet égard, nous réaffirmons le rôle que le Conseil de sécurité devrait jouer s'agissant de cette question en adoptant une résolution, énonçant des paramètres équilibrés et justes, en vue d'apporter une solution politique au conflit israélo-palestinien, car nous sommes convaincus que le Conseil de sécurité a l'obligation morale et politique de le faire, et ce, le plus rapidement possible.

La diplomatie a subi des défaites successives dans le cadre des efforts visant à trouver des solutions pacifiques aux crises et aux conflits au Moyen-Orient. Après la conclusion d'accords qui se sont fait trop attendre entre l'Égypte et Israël en 1979 et entre la Jordanie et Israël en 1994, tout récemment, la solution diplomatique à la question du programme nucléaire iranien a été un autre succès, ce qui prouve que toute controverse, aussi complexe et difficile soit-elle, peut être réglée par la voie des négociations si les parties font preuve de volonté politique et d'un engagement à chercher des solutions politiques pour éviter d'avoir recours à des moyens militaires.

L'adoption du Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire iranien et son entrée en vigueur la semaine dernière pourraient changer la donne si les membres permanents du Conseil de sécurité font preuve de détermination pour établir un dialogue avec les puissances régionales et les pays du Moyen-Orient – l'Iran, l'Arabie saoudite, la Turquie, l'Égypte, la Syrie, l'Iraq, les États du Golfe, la Jordanie, Israël et la Palestine – en vue d'aborder et de régler le problème des guerres par personnes interposées et des crises graves qui frappent la région, y compris la lutte contre l'État islamique d'Iraq et du Levant, Al-Qaida et la constellation terroriste; les guerres en Syrie et au Yémen; la question palestinienne; la fracture entre les pays du Moyen-Orient à majorité sunnite et chiite majoritaires; et surtout en vue de l'avènement d'une nouvelle ère de coopération et de respect et du développement social et économique de la région.

Mme Zerkal (Ukraine) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais remercier la présidence uruguayenne d'avoir organisé ce débat public sur une question de la plus haute importance pour le Conseil de sécurité et l'Organisation des Nations Unies et qui est probablement inscrite à l'ordre du jour du Conseil de sécurité depuis plus longtemps que toute autre question.

Le règlement pacifique de la situation au Moyen-Orient a toujours fait partie des priorités de la politique

étrangère de l'Ukraine. Il y a des décennies, en 1975 – dans un environnement international différent – mon pays est devenu l'un des membres fondateurs du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et a suivi cette question de près durant toutes ces années. Beaucoup de temps s'est écoulé depuis, mais même aujourd'hui, il n'y a aucun pays au monde qui peut faire abstraction de ce qui se passe au Moyen-Orient, une région stratégiquement très importante.

Le processus de paix au Moyen-Orient est au cœur de tous les efforts visant à rétablir la stabilité régionale. Nous avons toujours appuyé le processus de paix et nous sommes convaincus que l'on ne peut parvenir à la paix dans la région que grâce à des compromis mutuels viables à la table de négociation. Nous savons que le peuple israélien veut la paix et nous comprenons les préoccupations d'Israël, car il n'a pas encore de frontières sûres. Nous sommes convaincus qu'Israël doit jouir du même droit que ses voisins, de vivre à l'intérieur de frontières sûres et internationalement reconnues, à l'abri de la peur, de la terreur et de la violence. D'autre part, le peuple palestinien, comme toutes les autres nations, aspire à une vie paisible, à un travail décent et à des perspectives d'un avenir meilleur pour ses enfants. Les Palestiniens ont également un autre rêve – ils veulent jouir de la liberté dans leur propre pays, sans aucune restriction à leurs mouvements. Le peuple palestinien, à l'instar du peuple israélien, a le droit de réaliser son rêve de créer son propre État viable et démocratique. Les Palestiniens, à l'instar des Israéliens, ont le droit à l'autodétermination et à la justice.

Il ne saurait y avoir de sécurité sans la paix. La puissance militaire peut réprimer les désordres, mais elle ne peut pas créer la paix. Israël ne peut connaître une sécurité durable et permanente que dans le contexte d'une paix durable avec ses voisins arabes. Un État palestinien stable, pacifique et démocratique est dans l'intérêt d'Israël pour ce qui est de sa sécurité à long terme, et nous sommes convaincus que c'est le seul moyen de garantir une paix durable aux Israéliens et aux Palestiniens. La paix dépend de l'engagement de tout le monde; personne n'est exclu. C'est pour cette raison que nous appuyons les promesses de médiation et les efforts inlassables du Quatuor pour le Moyen-Orient. Toutefois, nous estimons qu'il faut donner un nouvel élan à cet outil de médiation.

Tout le monde semble partager la même vision, à savoir qu'il n'y a pas d'autre solution que le processus de paix. Malheureusement, nous avons tous vu l'impasse dans laquelle se trouvent les pourparlers de paix et, ces derniers mois, la détérioration sensible de la situation en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, où les tensions continuent d'être de plus en plus vives. L'absence de dialogue politique crée une situation extrêmement imprévisible et explosive.

L'Ukraine appelle les dirigeants politiques de toutes les parties à œuvrer de concert et à prendre des mesures visibles pour désamorcer la situation et instaurer un dialogue direct. L'Ukraine réaffirme sa position qu'un accord de paix israélo-palestinien s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre inconditionnelle par les parties des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, des principes de la Conférence de Madrid, notamment du principe de l'échange de territoires contre la paix, de la feuille de route, des accords précédemment conclus entre les parties, et de l'Initiative de paix arabe de 2002.

Il existe de nombreux problèmes d'une ampleur encore plus vaste qui multiplient les menaces dans la région et bien au-delà : le flot de réfugiés, la menace terroriste et le risque de prolifération des armes de destruction massive, pour ne citer que ceux-là. Nous ne devons pas perdre de vue les autres conflits qui ont enflammé la région et qui pourraient avoir une incidence catastrophique sur le processus de paix au Moyen-Orient. La crise syrienne est probablement le plus grave et l'un des plus grands défis mondiaux auxquels le monde fait face depuis que l'Organisation des Nations Unies a été créée. La crise est en train d'affecter sur tous les plans la vie du Liban voisin, avec comme conséquence une crise politique prolongée des institutions de l'État et des atteintes à la sécurité permanentes dans le pays. En Libye, nous avons vu un début prometteur en décembre avec la signature d'un accord politique; nous attendons maintenant avec intérêt sa large mise en œuvre. La situation au Yémen continue de retenir l'attention de la communauté internationale à la lumière du cessez-le-feu qu'on n'a pu instaurer et de l'absence de progrès dans la recherche d'une solution politique au conflit. L'Ukraine reste déterminée à préserver la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République d'Iraq, qui se heurte à des difficultés d'ordre sécuritaire cruciales.

Ces conflits ne créent rien d'autre qu'un terreau fertile à l'émergence et la croissance de l'extrémisme et du terrorisme violents, qui posent un défi au monde civilisé tout entier. Un extrémisme violent et en rapide évolution menace de déborder les frontières de toutes les régions. Il tire parti des conflits en cours et continue de déstabiliser la situation partout au Moyen-Orient.

Conformément à une stratégie viable de lutte contre cette menace, nous devons nous attaquer aux causes profondes et sous-jacentes qui ont conduit à ce défi en premier lieu.

Pour empêcher l'extrémisme violent de se propager encore davantage, nous devons agir avec plus d'énergie sur la crise humanitaire sans précédent qui sévit dans cette partie du monde. La récente crise des réfugiés en Europe est un autre rappel du fait que nous ne pouvons pas détourner les yeux des crises humanitaires catastrophiques qui sévissent en Syrie, en Libye, en Iraq et au Yémen. Ces conflits persistants et non réglés s'avèrent être un moteur majeur de l'extrémisme violent. C'est pourquoi nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir des solutions politiques viables et durables aux situations de conflit, y compris la question palestinienne. Nous ne pouvons pas prendre le risque de voir un autre conflit ouvert se déclarer et venir alimenter encore davantage l'extrémisme régional.

Nous sommes convaincus qu'il est dans l'intérêt de tous que ce conflit ne connaisse pas la même issue que le processus général de paix au Moyen-Orient, qui se poursuit depuis des décennies. Nous ne pouvons tout simplement pas prendre le risque de laisser les feux qui brûlent dans toute la région embraser le monde entier. J'espère que les efforts inlassables de la communauté internationale dans son ensemble et ceux de mon propre pays en tant que membre du Conseil de sécurité porteront leurs fruits et que le cercle vicieux de la violence pourra être enfin brisé.

M. Aboulatta (Égypte) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous souhaiter la bienvenue parmi nous et vous remercier de présider cet important débat. Je n'oublierai pas non plus de saluer la détermination du Ministre des affaires étrangères et des Sénégalais de l'extérieur du Sénégal de participer au présent débat et de le remercier de la déclaration qu'il a faite.

La région du Moyen-Orient est devenue le théâtre de conflits militaires, et avec la multiplication des foyers de tension et le renforcement de l'influence des groupes non étatiques, la question palestinienne reste le seul point inscrit à l'ordre du jour du Conseil de sécurité pendant 70 ans, depuis qu'il s'est réuni pour la première fois en 1946. L'ignorance par la communauté internationale des droits légitimes des Palestiniens est la principale raison exploitée par l'extrémisme et le terrorisme pour mobiliser les jeunes et mettre en jeu leur avenir et pour s'étendre dans la région arabe et au-delà, comme nous l'avons vu dans avec la montée du phénomène des combattants terroristes étrangers.

C'est pourquoi je réaffirme qu'il importe de faire en sorte qu'échouent les tentatives visant à diviser la communauté internationale, et en particulier le Conseil de sécurité, ou à l'empêcher d'assumer ses responsabilités vis-à-vis de la question palestinienne et du Golan syrien occupé en arguant qu'il existe d'autres crises dans la région. L'Égypte appelle à cet égard les Membres de l'Organisation et les membres du Conseil à concentrer le débat aujourd'hui sur la question fondamentale au Moyen-Orient, à savoir l'occupation israélienne.

Plus de 20 années se sont écoulées depuis les accords d'Oslo, lesquels devaient aboutir à un accord global en l'espace de cinq ans seulement. Nous aurions dû voir naître il y a plus 15 ans un État palestinien sur les frontières de juin 1967, avec pour capitale Jérusalem-Est. Mais tout ce qu'on a observé depuis tout ce temps, c'est une extension des colonies de peuplement, une judaïsation de la capitale palestinienne, des violations de ses lieux saints, une fragmentation des territoires palestiniennes, et l'édification d'un mur de l'apartheid qui a fait l'objet d'un avis consultatif ferme rendu par la Cour internationale de Justice. Plus de 20 années se sont écoulées et plutôt que d'insister et d'œuvrer au recouvrement des droits inaliénables des Palestiniens, certains se sont efforcés de diluer la question des terres et du peuple palestinien. Certains efforts de la communauté internationale visant à mettre fin à l'occupation se sont malheureusement transformés en campagnes de sensibilisation aux conditions de vie des Palestiniens sous l'occupation.

Pis, certains sont allés jusqu'à faire douter du rôle de l'Organisation internationale, remettant en question sa neutralité et sa légitimité et exploitant l'impasse et la détérioration créées par Israël comme prétexte pour revendiquer la fin du rôle de l'Organisation et des institutions. Ils ont aussi critiqué les résolutions de légitimité internationale, comme si c'étaient les résolutions de l'ONU, lesquelles protègent les droits, qui entravaient le règlement pacifique, et comme si la légitimité internationale devait présenter des excuses à la puissance occupante. Il s'agit là d'un mélange sans précédent des concepts et d'une tache noire sur la conscience de la communauté internationale. C'est pourquoi la communauté internationale, avec toutes ses structures, doit demeurer le seul garant légitime des droits inaliénables des Palestiniens, et je l'appelle de

nouveau à continuer de jouer ce rôle jusqu'à ce que ce peuple puisse recouvrer ses droits, dont il a été dépouillé.

L'Égypte réaffirme que les paramètres de la paix et les droits des Palestiniens sont clairs et connus de tous et que les revendications du peuple palestinien sont légitimes et tout aussi claires et connues de tous. Les Palestiniens et les États arabes ont accepté la solution des deux États et, en 2002, ont présenté l'historique Initiative de paix arabe afin de remédier à la situation. Après s'y être toujours opposés, ils ont accepté de normaliser leurs relations avec Israël dès lors qu'une solution durable serait trouvée. Toutefois, l'Initiative n'a pas été retenue. Nous renouvelons une fois encore notre attachement à l'Initiative de paix arabe et à ses paramètres clairs, qui sont conformes aux dispositions du droit international et prennent en compte le droit d'Israël d'exister en sécurité.

Nous continuons d'être déconcertés par une question fondamentale qui est souvent posée au sein de la communauté internationale : que veut vraiment Israël, et sur quelles bases morales et politiques certaines puissances se tiennent-elles à ses côtés? Cette question est restée sans réponse. L'Égypte estime que la solution des deux États n'est pas un slogan pour étayer des objectifs politiques. C'est, au contraire, une nécessité si nous voulons parvenir à la paix et à la coexistence entre les peuples de la région. On ne peut pas systématiquement affaiblir le partenaire de paix palestinien ni refuser de participer à des négociations ni étendre les colonies de peuplement ni confisquer les terres palestiniennes. D'après les statistiques, 70 % de la zone C, qui représente plus de 60 % du territoire palestinien, a été annexée par Israël. Les pratiques israéliennes ne sont pas constructives. Elles amènent à s'interroger sur les chances de succès du processus de paix et son avenir, sur l'égalité des droits entre Palestiniens et Israéliens et sur la possibilité qu'Israël devienne un pays d'apartheid.

Le Conseil de sécurité est pour une grande partie responsable de cette situation. Il a avancé divers arguments politiques pour justifier son incapacité à mettre un terme à l'occupation ou empêcher son extension. Cela est regrettable. Si le Conseil de sécurité cède au pragmatisme politique, comme d'aucuns le pensent, sans aucune considération pour les principes éthiques, et reste les bras croisés, se contentant d'assurer un suivi de la question, les réalités sur le terrain n'attendront pas les compromis politiques. L'expansion des colonies de peuplement, les expulsions de Palestiniens et la confiscation de leurs terres se sont poursuivies durant cette période. Pis encore, l'occupation va se poursuivre et va continuer d'exploiter cette inaction pour consacrer une nouvelle réalité et l'imposer au monde. Il n'y a aucune responsabilité, et les condamnations et les dénonciations sont traitées par le mépris. La solution de la paix s'éloigne de plus en plus, du fait d'une politique agressive sans la moindre humanité.

Conformément à notre engagement en faveur d'une solution pacifique, au principe de la terre contre la paix et à l'Initiative de paix arabe, et compte tenu de l'absence de solutions, des souffrances que continue d'endurer le peuple palestinien, de la saisie de leurs terres et des attaques qui sont lancées contre les sites sacrés des musulmans et des chrétiens, nous réaffirmons notre volonté de travailler avec nos partenaires du Conseil de sécurité pour préserver la solution des deux États et fournir au peuple palestinien une protection internationale, en particulier à la lumière de l'étude préparée par le Secrétaire général.

M. Rycroft (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à m'associer aux autres orateurs pour me féliciter de l'exposé du Secrétaire général, ainsi que de la présence et des contributions de tant de ministres.

Depuis notre dernier débat public (voir S/PV.7540), la situation en Israël et dans les territoires palestiniens occupés s'est, hélas, détériorée. La violence à laquelle nous avons assisté au mois d'octobre est rapidement en train de devenir la nouvelle norme. Nous condamnons absolument et sans réserve tous ces actes de violence, quels qu'en soient les auteurs et quelles qu'en soient les victimes, ainsi que toutes les incitations à la violence. Nous considérons qu'il y a trois mesures précises que les parties doivent prendre. En premier lieu, ils doivent faire tout ce qui est en leur pouvoir pour apaiser les tensions et ne pas envenimer la situation. Deuxièmement, ils doivent rétablir un mécanisme permettant de faire face à l'incitation au terrorisme, ce qu'ils s'étaient auparavant engagés à faire. Les responsables des violences doivent être tenus de rendre des comptes. Troisièmement, afin de parvenir à une paix et une stabilité véritables, il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit de façon à ce que ceux qui sont pris par le désespoir et la peur puissent espérer en un avenir plus brillant. À court terme, cela signifie qu'il faut prendre des mesures concrètes pour améliorer les conditions sur le terrain. L'Autorité palestinienne doit faire des progrès vers la réconciliation et reprendre le contrôle de la bande de Gaza. Israël doit lever les restrictions imposées à Gaza

et transférer une plus grande partie de la Cisjordanie au contrôle de l'Autorité palestinienne.

Il est extrêmement décevant de constater l'absence de progrès ces derniers mois, malgré les efforts inlassables déployés par le Quatuor. Si des mesures spécifiques et concrètes ne sont pas prises, la situation en matière de sécurité se détériorera encore davantage et un plus grand nombre de vies seront perdues inutilement. En outre, les parties s'éloigneront encore davantage du véritable processus de paix que les Israéliens et les Palestiniens méritent, et les perspectives d'une solution fondée sur deux États seront encore réduites.

La poursuite de l'implantation de colonies, les démolitions de biens palestiniens et les expulsions continuent également de causer des souffrances inutiles aux Palestiniens ordinaires. Ces actes nuisent au processus de paix. Ces derniers mois, nous avons assisté à d'autres activités d'implantation de colonies, notamment l'élargissement de la colonie de Gush Etzion décidé ce mois même et l'annonce, la semaine dernière, que 154 hectares de terres situées au sud de Jéricho avaient été déclarées par Israël terres domaniales. Nous sommes préoccupés par ces faits et demandons à Israël de revenir sur ses décisions.

La communauté internationale, y compris le Conseil de sécurité, doit démontrer qu'elle n'a pas oublié les personnes les plus touchées par ce conflit. Le Royaume-Uni reste déterminé à travailler avec les États-Unis, l'Union européenne, le Quatuor et l'Organisation des Nations Unies, ainsi que les principaux partenaires régionaux, en vue d'encourager l'adoption de mesures susceptibles d'améliorer la vie des Palestiniens et de garantir la sécurité aux Israéliens.

J'en viens maintenant à la Syrie. Les travaux du Groupe international de soutien pour la Syrie donnent lieu à un certain optimisme quant aux chances de parvenir à un règlement politique, malgré le léger retard de l'ouverture des pourparlers, qui a été reportée de lundi à vendredi de cette semaine. Afin de maintenir la dynamique du processus, des mesures de confiance doivent être prises parallèlement aux négociations, comme nous en avons tous convenu dans la résolution 2254 (2015), et nous attendons avec intérêt de recevoir dans les meilleurs délais les propositions détaillées relatives aux mesures de confiance de la part du bureau de l'Envoyé spécial. La communauté internationale et le Conseil doivent ensuite aider les parties syriennes à les mettre en œuvre. Les Syriens ont besoin de voir que la situation sur le terrain s'améliore et ils ont besoin de voir les avantages résultant des négociations qui vont commencer à Genève.

Pourtant, la situation sur le terrain brosse un autre tableau. Les frappes aériennes aveugles se poursuivent, notamment contre des objectifs autres que Daech. Il y a eu des rapports répétés et bien étayés selon lesquels les bombardements effectués par la Russie et le régime syrien ont causé d'importantes pertes civiles. Les attaques dirigées contre l'opposition et les civils ne feront que saper le processus politique. Comment les groupes d'opposition peuvent-ils expliquer à leurs partisans leur participation aux négociations, alors qu'ils continuent de souffrir quotidiennement de bombardements aériens, alors qu'ils continuent de voir les installations médicales détruites et alors que leur accès aux vivres et à l'aide humanitaire ne fait que diminuer? Ces actes barbares doivent cesser.

Compte tenu du niveau de barbarie, il n'est pas surprenant que la Syrie demeure la pire crise humanitaire du monde. La situation épouvantable de Madaya nous rappelle à tous la nécessité urgente d'un accès humanitaire sans entrave et ininterrompu et d'un appui plus important aux activités de secours de l'ONU. La conférence sur la Syrie qui aura lieu à Londres le 4 février est le moment de démontrer cet appui. Comme le Secrétaire général nous l'a dit ce matin, nous espérons qu'elle permettra de lever d'importantes nouvelles ressources financières auprès d'un plus large éventail de partenaires afin de répondre aux besoins de toutes les personnes touchées en Syrie et dans les pays voisins. Nous nous félicitons de l'appui que le Conseil et la communauté internationale dans son ensemble apportent à cette entreprise.

Je voudrais conclure par une dernière observation. Il n'y avait pas eu ce niveau d'activité diplomatique concernant la Syrie depuis la dernière série de pourparlers tenus à Genève en 2014. Il est dans notre intérêt à tous de maintenir l'élan et de rester optimistes. C'est le seul moyen qui nous permettra de faire en sorte que 2016 soit enfin l'année où nous mettrons un terme, qui n'a que trop tardé, à cette terrible crise.

M. Ibrahim (Malaisie) (*parle en anglais*) : Au nom de ma délégation, je vous souhaite, Monsieur le Président, une chaleureuse bienvenue au Conseil, et vous remercie de présider la présente séance. Nous apprécions grandement votre présence ici aujourd'hui, ainsi que celle des représentants de haut niveau du Sénégal, de l'Ukraine et de l'Angola. Votre participation

à tous à ce débat public redonne de l'importance à un sujet qui a longtemps été marginalisé au sein du Conseil.

Nous apprécions l'exposé présenté par le Secrétaire général Ban Ki-moon et prenons bonne note de son message clair quant à la situation insoutenable qui règne en Palestine occupée.

La Malaisie s'associe également aux déclarations qui seront faites par les représentants de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et du Koweït au nom de l'Organisation de la coopération islamique.

Aux fins de la présente séance, je vais axer mon intervention sur le sort des enfants palestiniens et sur le problème des colonies de peuplement illégales.

Depuis le début de la dernière vague de violence en octobre dernier, les enfants constituent près d'un quart du nombre total des victimes palestiniennes. D'après l'UNICEF, rien que le mois dernier, 9 enfants palestiniens ont été tués et plus de 205 blessés par les forces israéliennes et par des colons en Cisjordanie et à Jérusalem-Est. Par comparaison, l'UNICEF n'a signalé aucun mort ni blessé parmi les enfants israéliens au cours de la même période. L'intention de provoquer le maximum de victimes était évident lorsque des civils palestiniens, y compris des enfants, ont été la cible délibérée de tirs à balles réelles ou en caoutchouc de la part des forces israéliennes. Dans certains cas, ils se sont vu refuser des soins médicaux et se sont retrouvés abandonnés à une mort atroce.

Les exactions aveugles et disproportionnées de la puissance occupante à l'encontre des civils palestiniens ont été enregistrées sur une vidéo terrifiante en octobre dernier. Sur cet enregistrement, un véhicule militaire israélien pénètre dans le camp de réfugiés palestiniens d'Aida, et l'on voit un soldat israélien proférer des menaces par haut-parleur :

> « Tant que vous jetterez des pierres, rentrez chez vous ou bien nous vous gazerons. Nous vous gazerons jusqu'à ce que mort s'ensuive. Enfants, jeunes, personnes âgées : vous allez tous mourir. Nous n'épargnerons aucun d'entre vous. »

Les arrestations et les détentions arbitraires d'enfants palestiniens se sont également poursuivies. Depuis septembre dernier, près de 400 enfants palestiniens ont été arrêtés ou placés en détention par les forces israéliennes. Bon nombre de ces enfants ont été violemment arrachés à leur foyer en pleine nuit; on leur a bandé les yeux et on les a roués de coups, soumis à des fouilles à nu et à des interrogatoires sans qu'ils puissent être assistés d'un avocat, et placés en isolement; leurs parents n'ont pas été informés de leur lieu de détention. Même les écoles n'ont pas été épargnées par les attaques. Plus de 70 écoliers palestiniens ont subi des inhalations de gaz lacrymogènes après que les forces d'occupation israéliennes ont lancé des grenades de gaz lacrymogènes et vaporisé de l'eau malodorante dans une école d'Hébron. La pratique illégale des peines collectives exécutées avec brutalité s'est également poursuivie avec la démolition par les forces israéliennes de maisons de Palestiniens, privant ainsi des familles palestiniennes, dont des enfants, de toit et de leurs biens.

Parallèlement, dans la bande de Gaza, les professionnels de la santé du Gaza Community Mental Health Program ont signalé une forte augmentation du nombre d'enfants souffrant de troubles de stress post-traumatique, sauf qu'à Gaza on ne peut pas parler de « post »-traumatique. Le syndrome de stress traumatique est malheureusement devenu une réalité quotidienne. Même après l'agression israélienne disproportionnée contre Gaza en juillet 2014, les Palestiniens continuent de pâtir de l'occupation répressive israélienne et du blocus inhumain. Les enfants gazaouis, qui étaient autrefois de joyeux et brillants écoliers, souffrent de traumatismes psychologiques et sont devenus agressifs et renfermés, font des cauchemars récurrents et sont terrifiés par des bruits de niveau élevé.

Compte tenu de toutes les pratiques illégales israéliennes à l'encontre des enfants, en violation du droit international, nous devons interroger notre conscience et nous demander quel genre d'avenir nous avons forgé pour les enfants palestiniens, qui ont grandi en ne connaissant que l'injustice, l'oppression, la colère et la violence tout au long de leur vie? De toute évidence, l'absence de mise en cause d'Israël, notamment sur la question de la protection des enfants, l'a encouragé à commettre d'autres violations en toute impunité. Si nous continuons de rester inactifs, nous courons le risque de déclencher une bombe à retardement, qui aura de graves répercussions pour la région et pour le monde entier.

L'année écoulée a été une occasion manquée de plus pour le Conseil de faire des progrès sur la question palestinienne. En dépit des initiatives prometteuses entreprises par certains membres du Conseil, nous avons fini par revenir à la case départ, réduisant à néant les rêves et les espoirs de ceux qui souffrent depuis bien trop longtemps, et confirmant qu'une fois de plus l'on est resté indifférent à leurs souffrances. On nous a dit d'attendre,

et pendant que nous attendions sagement, Israël, dont l'appétit en matière d'appropriation de territoires est insatiable, s'est emparé d'encore davantage de terres palestiniennes, faisant fi de la solution des deux États. Pas plus tard que la semaine dernière, le Gouvernement israélien a déclaré que 150 hectares de terres situés en Cisjordanie occupée appartenaient à l'État, confisquant ainsi encore plus de terres aux Palestiniens et leur subtilisant leur avenir.

Ce mois-ci, les autorités israéliennes ont continué de démolir des structures d'habitation appartenant à des bédouins palestiniens à Jérusalem-Est occupée, laissant sans abri plus de 40 Palestiniens, dont la moitié sont des enfants. Les déplacements forcés faisaient partie du plan israélien visant à construire des colonies de peuplement illégales dans le couloir E-1 pour des milliers de colons israéliens. Il ne fait aucun doute que ces actes sont illégaux et contraires au droit international, et notamment à la quatrième Convention de Genève et au Statut de Rome de la Cour pénale internationale. En outre, les implantations illégales constituent le facteur qui met le plus en péril la solution des deux États.

Le Conseil doit cesser de fermer les yeux sur ces violations et commencer à demander des comptes à Israël, sur la base des normes internationales des droits de l'homme et du droit international. Nous ne pouvons plus accepter les excuses selon lesquelles les mesures prises à l'encontre d'Israël, même si elles visent à faire respecter le droit international et les droits de l'homme, sont antisémites ou compromettent la possibilité d'engager des pourparlers de paix. Au contraire, nous devons dénoncer ces excuses, qui ne sont que des prétextes grotesques pour perpétuer l'occupation illégale israélienne de la Palestine.

Dans l'immédiat, en attendant un règlement juste et global de la question palestinienne, nous devons sérieusement envisager la possibilité d'offrir une protection internationale aux Palestiniens, notamment aux enfants. Cette protection, qui compte nombre de précédents à l'ONU et pourrait constituer une mesure de confiance, contribuerait grandement à mettre fin à l'impunité et à garantir la stabilité et la sécurité en Palestine occupée et dans la région. La communauté internationale doit également explorer toutes les voies juridiques, diplomatiques et économiques afin d'exercer davantage de pressions sur le Gouvernement israélien et faire en sorte qu'il soit trop coûteux pour Israël de poursuivre sa politique illégale d'implantation de colonies de peuplement.

Sur le long terme, nous continuons d'aspirer à la solution des deux États – l'État d'Israël et l'État de Palestine vivant côte à côte dans la paix et la sécurité sur la base des frontières d'avant 1967. Toutefois, les perspectives d'une coexistence pacifique s'amenuisent de jour en jour, notamment en raison de la politique israélienne d'implantation de colonies de peuplement et de notre inaction. Si nous continuons à ne rien faire, ceux qui cherchent à anéantir toute possibilité de parvenir à la solution des deux États en profiteront, et la solution des deux États finira par n'être plus qu'une illusion.

Les conséquences seront désastreuses, non seulement pour la région, mais pour l'humanité tout entière. Face à cela, nous ne pouvons pas rester passifs.

M. Ramírez Carreño (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous vous remercions, Monsieur le Ministre, de présider en personne cette séance très importante du Conseil de sécurité. Nous nous félicitons de votre présence et remercions le Secrétaire général de son exposé.

Ma délégation s'associe à la déclaration que fera le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La déclaration de mon pays portera sur la question de Palestine, car nous pensons qu'il est crucial de régler cette question en vue d'assurer la paix et la stabilité au Moyen-Orient.

Tandis que le Conseil de sécurité examine encore une fois la question palestinienne, nous prenons note pour les condamner des actes d'agression commis actuellement par la Puissance occupante à l'encontre des habitants des territoires palestiniens occupés. Malheureusement, tout semble indiquer que les appels du Conseil de sécurité visant à mettre fin à cette occupation illégale et aux violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises par le Gouvernement israélien, et à ramener les parties à la table des négociations, ne vont pas se traduire par des mesures concrètes qui modifieront cette situation complexe. Il est clair que le Conseil de sécurité n'a pas la volonté politique nécessaire pour régler la question palestinienne.

La Puissance occupante fait fi, ouvertement et sans crainte des conséquences, des appels répétés de la communauté internationale pour qu'elle cesse ses actions illégales. Elle profite de l'inaction du Conseil de sécurité et de sa réticence à assumer la responsabilité qui lui incombe d'identifier d'Israël en tant qu'État qui

a commis des crimes de guerre et occupé les territoires de l'État de Palestine, en violation des résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, les souffrances du peuple palestinien ne font que croître. Depuis le mois d'octobre 2015, plus de 160 Palestiniens, dont 29 enfants et sept femmes, ont été tués par les forces d'occupation et les colons israéliens vivant illégalement sur le territoire palestinien. Malheureusement, pour l'ensemble de l'année 2015, plus de 15 000 Palestiniens ont été blessés au cours d'attaques et d'incidents provoqués par Israël.

Dans le même temps, le nombre de Palestiniens, hommes et femmes, humiliés, attaqués, persécutés et injustement arrêtés en vertu d'une mesure d'internement administratif ne cesse d'augmenter. Ils sont agressés par les forces de police et militaires d'Israël, dont l'attitude répressive est une manifestation de l'occupation militaire prolongée et de la politique de colonisation du territoire. Nous nous joignons à tous ceux qui exigent d'Israël qu'il libère immédiatement les enfants palestiniens en détention.

Le Venezuela condamne la violence quelle que soit son origine et dans toutes ses manifestations. De même, nous condamnons les attaques contre les civils israéliens, victimes d'agressions à l'arme blanche et d'autres formes de violence. Depuis 2015, ce chiffre est d'environ 18 personnes, d'après les informations communiquées par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

Le monde continue d'être choqué par les effets dévastateurs de l'opération militaire Bouclier protecteur, un acte d'agression contre la population civile qui a coûté la vie à plus de 550 enfants et laissé des milliers d'autres handicapés ou, à ce jour encore, hospitalisés. Nombre d'entre eux n'ont plus d'avenir et ont perdu tout espoir de pouvoir reprendre à court terme une vie normale en vue de se bâtir un avenir prometteur. Aujourd'hui encore, les organisations humanitaires continuent de signaler des cas d'enfants qui souffrent d'un grave traumatisme psychologique dans la bande de Gaza, malgré l'attention et les soins qu'ils reçoivent dans les centres de traitement. Mon pays rejette énergiquement le blocus de Gaza, qui depuis 2007 maintient la population dans une sorte de ghetto aux effets néfastes sur la vie de millions de Palestiniens, en violation flagrante du droit international. Nous exigeons la fin de cette politique illégale contre la population civile de Gaza.

Rien ne semble dissuader les actions coloniales systématiques de la Puissance occupante, telles que la construction de colonies de peuplement illégales et la destruction des biens palestiniens. La confiscation illégale de terres, le caractère punitif de l'invasion et de la démolition de maisons et l'expulsion des Palestiniens de leurs terres s'inscrivent dans la liste des doléances du peuple palestinien, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées. Cela a été le cas récemment lorsqu'Israël a annexé 150 hectares de terres, près de Jéricho, en Cisjordanie, déclarées propriété de l'État – loi sur la propriété de l'État – un acte qui a été condamné par le Secrétaire général et auquel le Conseil n'a pas donné suite.

Face à cette situation, la République bolivarienne du Venezuela joint sa voix à beaucoup d'autres à travers le monde qui exige que le Conseil de sécurité joue un rôle actif vis-à-vis de cette question, conformément aux responsabilités que lui confère la Charte des Nations Unies s'agissant du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce rôle devrait lui permettre de traiter la question de Palestine avec détermination et justice. Il faut donc d'Israël mette fin une fois pour toutes à ses actes d'agression et à son occupation et négocie de bonne foi avec les Palestiniens en vue de parvenir à une solution politique définitive et sans exclusive qui mette fin au conflit dans le cadre de la solution des deux États, et en reconnaissant notamment le droit des Palestiniens à vivre dans des frontières internationalement reconnues, conformément à la Charte et aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité.

De même, une condition préalable essentielle à toute négociation équitable est que les parties soient sur un pied d'égalité. Pour ce faire, il est impératif que l'État de Palestine soit un membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Une décision dans ce sens serait un pas dans la bonne direction, vers l'instauration d'une paix ferme et durable dans la région.

En outre, nous devons répondre dès que possible aux demandes répétées de l'Autorité nationale palestinienne pour que la population des territoires occupés soit placée sous protection internationale, conformément à la quatrième Convention de Genève et la résolution 904 (1994), afin de garantir l'intégrité des hommes et des femmes de Palestine face à l'agression continue et systématique de la Puissance occupante.

Ne pratiquons pas la politique du deux poids, deux mesures, afin de juger sévèrement la politique israélienne de violations systématiques des droits de l'homme du

peuple palestinien et du droit international humanitaire, de la même manière que le Conseil est prêt à condamner et sanctionner d'autres pays. Agissons conformément aux appels que nous lançons constamment au Conseil de sécurité s'agissant de l'application du principe de responsabilité. Les actions illégales de la Puissance occupante contre le peuple palestinien constituent des crimes de guerre qui doivent être portés devant la justice pénale internationale en vue d'établir les responsabilités.

L'impasse dans laquelle se trouvent les négociations sape les perspectives de paix et crée un sentiment de frustration et de désespoir parmi la population palestinienne, lequel peut être exploité par des groupes extrémistes pour attiser la haine et promouvoir leurs objectifs terroristes. Avec chaque échec des pourparlers de paix, la patience des Palestiniens s'amenuise, après plus d'un demi-siècle d'occupation illégale et brutale qui les a privés de leurs droits de l'homme et de leur droit à l'autodétermination – de même que leurs espoirs que la communauté internationale et les organisations multilatérales défendront leur juste cause.

Ne décevons pas cette confiance. Il ne faut pas attendre que le peuple palestinien se soulève avec indignation dans le cadre d'une nouvelle Intifada. Il ne faut pas attendre que ses jeunes tombent dans le piège de l'extrémisme violent qui afflige la région. Il n'y aura pas de paix ni de stabilité au Moyen-Orient tant que la question de Palestine ne sera réglée de façon pacifique. Israël doit respecter le droit international, mettre un terme à la violence et mettre fin à son occupation de la Palestine. Nous devons agir sans tarder. Le Conseil doit assumer sa responsabilité, et certains de ses membres doivent faire preuve d'une volonté politique plus affirmée, en vue de régler cette question. Nous devons contribuer efficacement à faire en sorte que l'existence de l'État de Palestine devienne une réalité, à savoir une nation libre et souveraine dans une zone de paix.

M. Delattre (France) : Sur la situation au Proche-Orient, permettez-moi de réitérer ici le message de la France : nous ne devons pas, nous ne pouvons pas baisser les bras. La situation n'est tout simplement plus tenable, comme l'illustre la poursuite des violences en Israël, à Jérusalem et dans les territoires palestiniens. Depuis le début de l'embrasement, on dénombre au moins 153 morts palestiniens, en majorité des auteurs d'attaques, et 25 morts israéliens. Cette situation très dégradée ne peut pas durer, et nous réitérons, à ce titre, notre condamnation des attaques, de toutes les attaques.

Il est de notre responsabilité d'agir. La France reste convaincue que l'absence d'horizon politique est la cause profonde des récents événements, faisant le jeu de la violence, de la radicalisation et de l'extrémisme. La multiplication des mesures sécuritaires mises en place par Israël, les démolitions punitives à répétition et la poursuite de la colonisation, illégale au regard du droit international, alimentent les tensions et le ressentiment mutuel. Les récentes annonces de colonisation, en Cisjordanie et à Jérusalem, sont à cet égard extrêmement préoccupantes et soulèvent de réels doutes sur la volonté israélienne de parvenir à la solution à deux États.

Le conflit israélo-palestinien dépasse, par sa portée, le strict champ du territoire qui va de la Méditerranée à la vallée du Jourdain. La question palestinienne continue d'alimenter les tensions régionales. Personne ici n'a intérêt à ce que Daech s'empare de la cause palestinienne et la dénature à son profit avec un puissant argument de recrutement. Il n'est pas impossible que Daech puisse, le moment venu, venir s'installer à Gaza et en Cisjordanie. Nous devons tout faire pour éviter cette contagion tragique.

L'urgence d'une mobilisation collective et ambitieuse de la communauté internationale ne fait donc que se renforcer jour après jour. La tentation qui peut animer certains de différer la question, de gérer le conflit et d'attendre des circonstances favorables pour parler sérieusement de la paix n'est à nos yeux pas viable, car vouloir reléguer ce conflit au second rang de nos priorités et le traiter comme un conflit gelé risque de conduire à un nouvel embrasement. C'est pourquoi un engagement collectif des membres du Conseil, de l'Union européenne et des pays de la région est indispensable. Pour cela, il nous faut créer un horizon politique concret, crédible au service d'un objectif partagé, celui de la solution des deux États, que nous devons sauvegarder.

Pour avancer concrètement vers cette direction, la France demeure convaincue de la nécessité d'une évolution de la méthode, dans le sens d'un accompagnement collectif accru et renouvelé. Les travaux engagés au cours de la réunion du Quatuor élargi aux pays arabes et aux partenaires internationaux lors de l'Assemblée générale doivent se poursuivre. C'est un point essentiel. Le Conseil de sécurité a également un rôle à jouer, une responsabilité à assumer, et doit pleinement s'engager pour faire émerger une solution acceptable pour les deux parties. La France restera donc pleinement mobilisée sur ce dossier, profondément

convaincue que la stabilité de cette région fracturée et accablée par les conflits nécessite une résolution juste et durable de la question israélo-palestinienne.

S'agissant de la Syrie, il y a urgence aussi : urgence à briser le cycle de la violence et à mettre en place une transition politique. Nous apportons tout notre soutien au processus lancé à Vienne et endossé par le Conseil de sécurité dans la résolution 2254 (2015) du 18 décembre 2015. Il est essentiel que les négociations inter-syriennes, indispensables pour parvenir à la paix, puissent commencer. Nous comprenons que Staffan de Mistura fait tout ce qui est possible pour qu'elles débutent le 29 janvier. Pour réussir ces négociations, trois éléments sont essentiels.

Premièrement, une amélioration rapide et significative de la situation humanitaire. Il n'y aura pas de processus politique crédible sans amélioration immédiate de la situation sur le terrain pour les Syriens. La réunion publique du Conseil de sécurité que nous avons demandée le 15 février dernier a exposé la pratique persistante et abjecte des sièges comme arme de guerre. Je réitère ici notre appel solennel à la levée immédiate et effective de tous les sièges, à un accès humanitaire permanent et sans aucune restriction à toutes les populations dans le besoin et à l'arrêt des attaques contre les civils. Le régime syrien et ses soutiens doivent respecter le droit international humanitaire, qui n'est pas un objet de négociation mais une obligation, et une obligation absolue.

Deuxièmement, le respect de la désignation par l'opposition de ses propres représentants. Le groupe de l'opposition issu de la Conférence de Riyad rassemble pour la première fois un large spectre de responsables politiques et militaires non djihadistes qui se sont engagés autour d'un projet commun pour une Syrie unie, libre, démocratique, respectueuse des droits de toutes les citoyennes et de tous les citoyens. C'est donc à ce groupe qu'il revient d'être l'interlocuteur du régime dans les négociations. Le processus de négociation pourra néanmoins donner lieu également à la consultation de différents acteurs, issus notamment de la société civile.

Troisièmement, la nécessité que les discussions portent sur la transition politique, conformément aux termes agréés dans le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe). Il ne s'agit pas de construire un pseudo gouvernement d'union nationale, mais de s'entendre sur la création d'un organe de transition gouvernementale doté des pleins pouvoirs exécutifs pour donner à la Syrie une perspective de réconciliation. Seule une solution politique permettra en effet de mettre fin aux souffrances et à l'exode continu des populations civiles et de réduire la menace terroriste à laquelle nous faisons face. Le Conseil peut être assuré de l'engagement résolu de la France en ce sens.

M. Van Bohemen (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*) : Je remercie le Ministre des relations extérieures, M. Nin Novoa. Nous félicitons l'Uruguay d'avoir convoqué la présente réunion ministérielle. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé, qui est édifiant.

Il y a juste un peu plus d'un an que la Nouvelle-Zélande siège au Conseil en tant que membre élu. Durant cette période, les conflits au Moyen-Orient ont mobilisé une grande partie de l'attention du Conseil, avec malheureusement trop peu d'effets concrets. Les combats et les tueries en Syrie se poursuivent, et les gens meurent de faim ou du fait des bombes et par balles. Le conflit au Yémen persiste et a de terribles conséquences pour le peuple yéménite, en dépit du fait incontestable qu'aucune des parties ne peut gagner par la force des armes. La paix en Libye demeure hors de portée.

Par ailleurs, le processus de paix israélo-palestinien reste en berne, et le désenchantement pousse à la violence dans les deux camps, ce qui risque de déclencher de nouveaux combats à grande échelle. Les parties elles-mêmes se rejettent mutuellement la responsabilité, ne partageant que l'incapacité manifeste de leurs dirigeants à faire preuve de leadership en dialoguant. Cette triste situation relève de la responsabilité du Moyen-Orient, des acteurs présents dans la région et du Conseil.

La conclusion d'un accord sur le nucléaire iranien est un motif d'espoir. Elle montre ce qu'il est possible de réaliser lorsque des États s'engagent en faveur de la diplomatie et sont déterminés à trouver une solution. La confirmation par l'Agence internationale de l'énergie atomique du fait que l'Iran a tenu ses engagements et la levée conséquente des sanctions sont des signes très encourageants. Nous exhortons l'Iran à continuer de collaborer avec la communauté internationale et à s'abstenir de tout acte qui remettrait en question son attachement à cet accord. Ce ne sont pas uniquement l'Iran et les cinq plus un qui veulent que cet accord soit une réussite. Tous les États Membres bénéficieront de sa pleine mise en œuvre.

Nous continuons d'espérer que cet exemple sera suivi en Syrie. La création du Groupe

international de soutien pour la Syrie et l'adoption de la résolution 2254 (2015) sont des signes prometteurs après près de cinq ans de guerre. Toutefois, les parties concernées – en Syrie, dans la région et au-delà – doivent prendre des décisions politiques difficiles aux fins d'un règlement politique. Les négociations doivent se dérouler à la table des négociations, et non pas avant que les parties s'y retrouvent ou sur le champ de bataille.

Nous nous félicitons que l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, ait annoncé que des invitations à participer aux pourparlers seront envoyées aujourd'hui et que les pourparlers devraient finalement commencer vendredi. Si nous étions préoccupés par ce retard, nous appuyons la détermination de M. De Mistura à veiller à ce que les pourparlers commencent dans les meilleures conditions possibles et soient véritablement ouverts à tous. Nous demandons instamment à toutes les parties de s'armer de la volonté politique nécessaire pour trouver une solution au conflit et préserver ce qu'il reste de la Syrie. Le peuple syrien a besoin qu'on lui montre la voie, il a besoin qu'on lui porte secours, au milieu des combats et de la famine, et il a besoin d'une raison ou d'une autre de croire qu'il existe une issue au cauchemar qu'il est en train de vivre.

Au milieu de la désolation engendrée par les conflits qui perdurent au Moyen-Orient, le Conseil a fait trop peu pour s'attaquer à la situation en Israël et dans les territoires occupés. Pendant sept années, nous sommes demeurés largement silencieux – et, pis encore, inactifs – au sujet du processus de paix au Moyen-Orient. Durant l'année où la Nouvelle-Zélande a siégé au Conseil, les activités de peuplement se sont intensifiées, tout comme la violence qui touche des centaines d'Israéliens et de Palestiniens ordinaires. La violence de rue est désormais la nouvelle norme, ce qui est choquant.

Aucune des deux parties n'a fait preuve de la volonté nécessaire pour faire les concessions essentielles à la paix. Toutes deux ont persévéré de plus belle dans leur rhétorique peu constructive et leur habitude de se rejeter mutuellement la faute. Et des initiatives telles que l'intention affichée d'Israël de déclarer 150 hectares de terres en Cisjordanie terres de l'État sont profondément peu salutaires et entravent davantage les chances de paix.

La solution des deux États est le seul modèle crédible dont nous disposions pour mettre un terme au conflit israélo-palestinien. Mais sa viabilité est en train de s'amenuiser. Face à un tel degré de violence et de méfiance, et aux positions retranchées, la reprise des négociations semble improbable dans un avenir proche. Aucune des deux parties ne semble disposée ou apte à faire preuve de la hauteur de vue politique nécessaire à des tractations de paix. Le vide qui en résulte est comblé par des voix extrémistes, qui trouveront une audience toujours plus réceptive à mesure que l'impasse se prolongera.

Les Israéliens, les Palestiniens et les dirigeants mondiaux susceptibles d'influer sur la situation se doivent de réagir pour inverser cette tendance. Les parties ne sont pas si éloignées l'une de l'autre qu'il ne reste aucune latitude au Conseil pour jouer un rôle décisif. C'est la raison pour laquelle la Nouvelle-Zélande n'a cessé d'appeler le Conseil à apporter sa contribution. Il doit assumer ce rôle en réaffirmant l'importance fondamentale de la solution des deux États et en créant les conditions nécessaires à une reprise des pourparlers. Nous savons que certains sont en désaccord avec cela. Certains pensent que le Conseil de sécurité et le système des Nations Unies sont trop partisans pour jouer un rôle. Pour d'autres, tout geste d'intervention est perçu comme récompensant l'intransigeance.

Changeons notre perception en prenant des mesures raisonnables, probantes, afin d'encourager les parties à reprendre les négociations. Malheureusement, il n'y a pas eu d'accord en 2014 (voir S/PV.7354) sur le projet de résolution de la Jordanie (S/2014/916). En 2015, la France et la Nouvelle-Zélande ont toutes deux proposé des mesures au Conseil (voir S/PV.7540). Ces propositions ont eu une réception mitigée de la part des membres du Conseil, et des parties elles-mêmes. Les uns voulaient davantage, les autres moins, et d'autres ne voulaient rien du tout.

Tout accord nécessitera inévitablement des compromis. Il se peut fort bien que, après sept années d'inaction, une intervention du Conseil à cet égard doive d'abord commencer par une seule et unique mesure. Nous avons essayé d'évoquer ce à quoi pourrait ressembler une telle mesure. Nous demeurons prêts à élaborer plus avant le projet de résolution que nous nous proposons de déposer. Mais nous sommes également prêts à appuyer toute autre initiative raisonnable visant à engendrer une dynamique propice aux pourparlers de paix, et avons écouté attentivement, à cet égard, la déclaration que vient de faire le Représentant permanent de l'Égypte. Il n'est pas envisageable que le Conseil ne fasse rien. Nous espérons que l'année 2016 restera dans les mémoires comme l'année où nous avons trouvé, au

Conseil, la volonté politique et la détermination qui s'imposaient pour confirmer la solution des deux États et définir une voie conduisant à la reprise du processus de paix au Moyen-Orient.

M. Churkin (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous voyons depuis plusieurs années augmenter les risques de conflit dans un vaste ensemble régional englobant le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, de la Libye à l'Iraq. Sur cette toile de fond, on a également assisté à une augmentation sans précédent de la menace terroriste. Dans ces conditions, on ne saurait trop insister sur le caractère explosif du conflit palestino-israélien, qui dure depuis beaucoup trop longtemps. L'opinion courante selon laquelle ce conflit est une chose à laquelle on s'est habitué et qu'il se résoudra en quelque sorte de lui-même est une aberration inacceptable. Des efforts doivent être faits pour extraire le processus de règlement du conflit israélo-palestinien de l'état d'apathie dans lequel il se trouve. Faute de quoi, la situation continuera de se dégrader, comme en a témoigné, tout récemment encore, la recrudescence de la violence dans les territoires palestiniens et en Israël.

Tout processus de règlement politique passe par une renonciation aux activités de peuplement. Nous sommes préoccupés par les projets des autorités israéliennes de confisquer 150 hectares de terres supplémentaires au sud de Jéricho. La politique du fait accompli que mènent les autorités israéliennes sape, tout à fait littéralement, la solution des deux États. Nous sommes convaincus que le principal objectif stratégique, en la matière, devrait être de revitaliser le volet des négociations. Des mesures de fond sont désormais impératives, sur la base d'accords israélo-palestiniens visant à renforcer les institutions politiques et économiques dans les territoires palestiniens, tout en tenant compte, bien sûr, des préoccupations légitimes d'Israël sur le plan de la sécurité.

Dans cette situation difficile, le Quatuor, au nom de la communauté internationale, s'efforce actuellement de chercher une issue à cette dangereuse impasse. Suite à la réunion ministérielle du Quatuor en date du 30 septembre dernier, en marge de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, à New York, et à une autre réunion analogue tenue le 23 octobre dernier à Vienne, des déclarations ont été adoptées dans lesquelles est soulignée la nécessité de mettre en œuvre les résolutions pertinentes des Nations Unies sur le conflit au Moyen-Orient. Nous estimons que le voyage récent en Israël et en Palestine du Coordonnateur spécial adjoint pour le processus de paix au Moyen-Orient a été utile, en ce qu'il lui a permis de s'entretenir avec les principaux négociateurs des parties, ainsi qu'avec la direction de leur ministère des affaires étrangères et de leurs services de sécurité.

Nous pensons que le Conseil de sécurité doit jouer un rôle important dans les efforts de règlement du conflit au Moyen-Orient. Pour éviter une nouvelle crise aiguë dans la bande de Gaza, il est nécessaire d'accomplir une double tâche : étendre le contrôle des autorités centrales palestiniennes sur la bande de Gaza et assurer la stabilité autour de ce territoire. Les solutions, dans ce domaine, sont à rechercher dans l'optique exclusive du maintien de l'unité inter-palestinienne, sur le socle que constitue l'Organisation de libération de la Palestine. Nous travaillons en continu sur la question avec les parties dans la région.

Dans quelques jours, maintenant, doivent reprendre les pourparlers entre Syriens. Le lancement du processus de Vienne, approuvé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2254 (2015), auquel s'ajoute le fait qu'un certain nombre d'autres facteurs favorables sont également réunis, crée une occasion unique de progrès vers un règlement politique du conflit. Il serait inadmissible de laisser passer pareille chance. Nous sommes très étonnés de voir que, même aujourd'hui, certains membres du Conseil de sécurité ont continué de brouiller les cartes en donnant leur propre interprétation de la résolution 2254 (2015). Cela est irresponsable et c'est une habitude à laquelle il faut renoncer.

Conformément à la demande du Gouvernement syrien, la Fédération de Russie continue de lui fournir une aide militaire pour combattre l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL) et d'autres groupes terroristes. Pour la première fois, les forces de l'EIIL ont commencé à perdre du terrain. La Russie intervient également efficacement sur le plan humanitaire en aidant à acheminer l'assistance humanitaire, notamment à Deir ez-Zor, où les combattants de l'EIIL assiègent plus de 100 000 civils. Nous avons entendu diverses allégations sur les activités de la Russie en Syrie. Nous nions fermement ces allégations, et trouvons qu'il est particulièrement curieux de voir qu'elles proviennent de pays participant à la coalition occidentale, qui, à la différence des forces de l'armée de l'air russe, agissent de façon extrêmement peu transparente et assez peu efficace. Mais nos collègues américain et anglais refusent toujours de communiquer des informations sur les nombreuses victimes civiles que font les frappes

aériennes de la Coalition en Syrie, en Iraq, en Libye et en Afghanistan.

Il est urgent de rétablir l'unité nationale en Libye, où les structures terroristes affirment de plus en plus leur présence. L'EIIL cherche à établir et consolider des passages lui permettant de rallier un pays en conflit à l'autre entre le Moyen-Orient, l'Afrique du Nord et la Méditerranée. Nous demandons instamment aux parties en Libye de tirer parti des efforts de l'ONU pour aborder de façon responsable la question de la formation d'un gouvernement d'unité nationale et faire cause commune dans la lutte contre le terrorisme.

Force est de constater que la situation au Yémen est tragique. Les violents affrontements se poursuivent dans tout le pays, tuant des civils, et détruisant les infrastructures civiles. Nous réitérons notre appel à toutes les parties au conflit pour qu'elles cessent immédiatement les hostilités et règlent tous les problèmes existants autour de la table de négociation. Nous appuyons les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Ahmed Ismail, afin de ramener la situation sur le terrain politique et de permettre la reprise du dialogue inter-yéménite en vue d'un règlement durable. Nous entendons, pour notre part, apporter tout le soutien qui convient aux parties dans cet effort.

Une réponse efficace aux défis particulièrement difficiles rencontrés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord ne peut être que collective. Une proposition bien connue de la Fédération de Russie consiste à instaurer une large coopération dans la lutte contre le terrorisme et pour le règlement politique des crises existantes. Cette proposition est toujours valable.

M. Liu Jieyi (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine félicite l'Uruguay d'avoir pris l'initiative de convoquer ce débat public sur la question du Moyen-Orient au niveau ministériel et remercie le Ministre des relations extérieures, M. Nin Novoa de présider la séance. Je tiens également à remercier le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé et à saluer son engagement actif dans la promotion du processus de paix au Moyen-Orient. La Chine a écouté attentivement les déclarations faites par l'Observateur de la Palestine et le représentant d'Israël.

Le Moyen-Orient continue d'être ravagé par le conflit et la guerre. L'histoire du Moyen-Orient a montré à maintes reprises que personne ne sortira gagnant du conflit et que la paix s'inscrit dans le cours fondamental et irrésistible de l'histoire. Le Président chinois, Xi Jinping, s'est rendu récemment au Moyen-Orient, où il a réaffirmé la politique chinoise à l'égard de cette région et appelé à un regain d'efforts pour parvenir à la paix et au développement. Il a insisté sur la nécessité de régler les différends par le dialogue et de donner aux peuples de la région la liberté de choisir un mode de développement qui prenne en compte leurs caractéristiques respectives. Il a proposé une solution chinoise fondée sur une approche globale qui s'attaque à la fois aux symptômes et aux causes profondes du conflit. Cette solution suscite beaucoup d'intérêt parmi les pays de la région. La Chine est disposée à continuer d'œuvrer avec la communauté internationale pour parvenir à la paix, à la stabilité et au développement au Moyen-Orient.

La question de la Palestine est à l'origine de tous les problèmes qui entravent la paix au Moyen-Orient. À l'heure actuelle, les pourparlers de paix entre la Palestine et Israël sont résolument dans l'impasse. Le conflit s'intensifie et la situation sur le plan de la sécurité se détériore. Il est de la responsabilité commune de la communauté internationale de préserver les droits nationaux légitimes du peuple palestinien. Trouver une solution juste et globale à la question de Palestine servirait les intérêts de toutes les parties concernées. La Chine espère que la communauté internationale s'attaquera à ce problème en privilégiant les priorités suivantes.

Premièrement, la communauté internationale doit demander à la Palestine et à Israël de prendre des mesures immédiates pour instaurer un cessez-le-feu, mettre fin à la violence et apaiser les tensions. Parce qu'il est en position de force, Israël doit montrer l'exemple à cet égard. Dans le même temps, il convient d'accorder toute l'attention voulue aux préoccupations légitimes des pays de la région en matière de sécurité.

Deuxièmement, la communauté internationale doit prendre des mesures plus énergiques et relancer le processus politique de paix afin de ramener les deux camps à la table de négociation le plus rapidement possible. Parallèlement, il est indispensable de faire prévaloir la justice et de réparer au plus vite les injustices de l'histoire.

Troisièmement, la communauté internationale doit s'employer à forger et consolider le consensus et établir un nouveau mécanisme pour la paix au Moyen-Orient. Elle doit appuyer les efforts de la Ligue des États arabes et de l'Organisation de la coopération islamique à cet égard. L'ONU doit encourager vivement les États

Membres à mettre effectivement en œuvre les résolutions pertinentes de l'Assemblée générale sur la question de la Palestine et sur Israël. Le Conseil de sécurité doit, quant à lui, répondre activement aux demandes légitimes formulées par la Palestine et les États arabes et envisager sérieusement de fournir une protection internationale au peuple palestinien.

Quatrièmement, la communauté internationale doit continuer de promouvoir le processus économique et de reconstruction, accroître l'assistance et la coopération économiques qu'elle fournit à la Palestine et atténuer la crise humanitaire qui frappe le peuple palestinien afin de lui redonner espoir.

La Chine est un fervent partisan de la paix entre la Palestine et Israël. Dans le discours qu'il a récemment prononcé au siège de la Ligue des États arabes, le Président Xi Jinping a réaffirmé le ferme appui de la Chine au rétablissement des droits nationaux légitimes du peuple palestinien. La Chine appuie la création d'un État palestinien, pleinement souverain, sis dans les frontières d'avant 1967 et avec Jérusalem-Est pour capitale. Elle comprend en outre sa revendication légitime de faire partie de la communauté internationale en tant qu'État. Afin d'améliorer les conditions de vies des Palestiniens, la Chine a décidé de fournir à titre gracieux une assistance d'un montant de 50 millions de yuan. La Chine est prête à prendre, aux côtés de la communauté internationale, sa part de responsabilité pour faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient.

En ce qui concerne la situation en Syrie, la Chine applaudit les efforts de médiation menés par l'Envoyé spécial Staffan de Mistura et appuie le rôle de premier plan que joue l'ONU pour faciliter une solution politique à la crise en Syrie. Une chance importante s'offre en ce moment de parvenir à une telle solution et la Chine espère que la nouvelle série de pourparlers de paix prévue à Genève pourra avoir lieu très prochainement. La communauté internationale doit continuer de soutenir les efforts de l'ONU visant à encourager les deux parties à participer aux négociations, pour l'avenir et le bien du pays, en agissant de bonne foi, sur la base des intérêts fondamentaux du peuple syrien, pour trouver un terrain d'entente et aplanir leurs divergences afin de faire en sorte que le processus de paix tienne le cap et donne des résultats positifs. Nous espérons que la communauté internationale oeuvrera de concert pour maintenir la dynamique actuelle en faveur d'une solution politique.

La coopération en matière de lutte contre le terrorisme nécessite que la communauté internationale renforce le consensus en la matière. La Chine appelle les différentes alliances militaires formées pour lutter contre le terrorisme à accroître leur communication et leur coopération. Il ne doit pas y avoir deux poids, deux mesures en matière de lutte contre le terrorisme, lequel ne saurait être associé à un groupe ethnique, une religion ou une civilisation en particulier. Nous appuyons les efforts de la communauté internationale pour renforcer plus avant la coordination, conformément aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et aux autres grandes normes reconnues du droit international, et créer des synergies dans le cadre des initiatives antiterroristes mises en place par l'ONU.

M. Yoshikawa (Japon) (*parle en espagnol*) : Nous vous souhaitons chaleureusement la bienvenue au Conseil de sécurité, Monsieur le Président. Nous sommes ravis de siéger aux côtés de l'Uruguay.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Pour économiser du temps, je me limiterai aux points saillants de ma déclaration, dont le texte intégral sera distribué dans la salle. Je commencerai par évoquer la situation d'ensemble au Moyen-Orient.

Il y a un an, le Conseil condamnait vigoureusement le meurtre odieux de deux ressortissants japonais aux mains des terroristes en Syrie. Douze mois plus tard, le terrorisme et les actes de violence continuent de tirer parti du vide politique et des difficultés économique qui prévalent dans la région, et ce sont les civils qui en payent le prix de fort. Les attaques terroristes qui ont été perpétrées depuis en Afrique, en Asie, en Australie, en Europe et en Amérique du Nord nous rappellent cruellement la portée considérable des effets de l'instabilité grandissante au Moyen-Orient. De la Syrie au Yémen, les multiples crises qui agitent le Moyen-Orient requièrent d'urgence des solutions politiques. Nous nous félicitons par conséquent de la reprise des pourparlers de paix au Yémen et attendons avec intérêt le début du dialogue intrasyrien, le 29 janvier.

Nous voyons toutefois avec inquiétude la montée des tensions régionales. Les discours provocateurs et les lignes de fracture qui sont créées ne contribuent pas à trouver des solutions politiques. Il faut maintenir le dialogue en toutes circonstances. C'est l'essence même et toute la force de la diplomatie. Le Conseil de sécurité doit continuer d'appeler au dialogue et de prendre des mesures pour réduire les tensions dans cette région hautement instable.

La montée de l’idéologie extrémiste et les mouvements massifs de réfugiés surviennent là où les perspectives économiques sont tronquées, où les civils sont attaqués de manière aveugle et les familles déracinées. Nous ne devons pas oublier ces facteurs sous-jacents qui alimentent l’instabilité en Syrie et dans d’autres pays de la région. À travers la notion de sécurité humaine, le Japon entend contribuer à donner aux individus les moyens d’agir et à renforcer les communautés à la base. Le Japon consacre actuellement 2,5 milliards de dollars à la région sous forme d’assistance non militaire, allant de la participation à la reconstruction de Gaza à la possibilité pour les enfants syriens de poursuivre leur éducation, en passant par la fourniture d’une formation professionnelle dans les camps de réfugiés. En outre, la semaine dernière, la diète japonaise a approuvé la fourniture d’une assistance non militaire supplémentaire d’un montant de 350 millions de dollars à l’intention de la Syrie et de ses voisins.

La reprise du dialogue politique et des améliorations sur le terrain sont attendues en Palestine depuis plus longtemps que n’importe où ailleurs. Il n’y pas des mesures positives sur le terrain. À cet égard, nous réitérons notre appel en faveur d’un gel des activités de peuplement, qui constituent des violations du droit international et qui compromettent gravement la viabilité d’une solution des deux États. Tout en saluant les efforts accrus que déploie Israël pour régler la question des actes de violence commis par les colons, nous lui demandons de s’abstenir de prendre des mesures de peine collective, notamment les démolitions de maisons. Nous demandons également à la Palestine de continuer à coopérer avec Israël en matière de sécurité, ce qui est vital pour garantir la stabilité, et à renforcer les efforts en faveur de la réconciliation nationale.

Ce sont les parties elles-mêmes qui doivent parvenir à un accord. Cependant, nous devons reconnaître que le Conseil n’a guère apporté d’appui tangible. L’impasse actuelle ne doit pas nous empêcher d’agir là où des progrès sont possibles. Le Japon est fermement convaincu qu’une économie palestinienne viable est une condition essentielle à la viabilité d’une solution des deux États. En conséquence, la Diète japonaise a récemment approuvé un montant supplémentaire de 78 millions de dollars à titre d’aide, en plus de 1,6 milliard de dollars que nous avons déjà déboursé en faveur du développement de la Palestine. Un exemple remarquable à cet égard est le Parc agro-industriel de Jéricho, qui a commencé ses opérations en automne dernier grâce à la première tranche d’investissements. À la place de ce qui était autrefois un désert se trouve aujourd’hui un parc industriel moderne capable d’offrir 700 emplois aux Palestiniens. C’est le fruit de la coopération entre le Japon, Israël, la Jordanie et la Palestine et cela témoigne des avantages qui peuvent découler d’une coopération pacifique. Nous espérons que le succès de ce projet attirera des investissements supplémentaires.

Les efforts d’assistance doivent viser un objectif précis. Nous ne pouvons pas attendre. Le Japon est prêt à jouer un rôle constructif, au Conseil et en dehors du Conseil, en vue de la réalisation attendue depuis si longtemps d’une solution des deux États.

M. Marchesi Oyarzun (Espagne) (*parle en espagnol*) : Monsieur le Président, c’est un plaisir de vous voir présider à nouveau une séance du Conseil de sécurité; après la séance d’hier, celle d’aujourd’hui n’est évidemment pas moins importante.

Cela fait déjà une année que l’Espagne siège au Conseil de sécurité, et malheureusement, au cours de cette année, la région a dû faire face à des conflits extrêmement graves. S’agissant de certains de ces conflits, comme la guerre civile en Syrie, le Conseil fait des progrès en vue de parvenir à une solution, grâce à l’adoption de la résolution 2254 (2015). Pour ce qui est d’autres conflits, et particulièrement le conflit israélo-palestinien, il n’y a eu aucun progrès. Non seulement il n’y a pas eu de progrès, mais on observe une perte de confiance progressive dans la viabilité de la solution des deux États, considérée par toute la communauté internationale comme la seule solution à même de garantir une paix viable et durable.

Je tiens à souligner que nous devons condamner dans les termes les plus fermes la violence et les actes terroristes, partout et en toutes circonstances. Les parties doivent contenir toute forme d’incitation à la violence et quand c’est nécessaire, y réagir de façon proportionnée. Mais dans tous les cas, les mesures de sécurité ne suffisent pas pour mettre fin à la violence. Il faut recréer un horizon politique, un cadre de négociation, pour rendre espoir au peuple palestinien et garantir la sécurité d’Israël. C’est une responsabilité qui incombe à la communauté internationale et l’Espagne estime que le Conseil de sécurité peut et doit jouer un rôle clef à cet égard, comme l’ont indiqué de nombreux intervenants qui m’ont précédé.

La communauté internationale, et le Conseil en particulier, a des possibilités d'agir, et deux en particulier, sur la base d'une décision du Conseil. Cela fait plus de sept ans que le Conseil de sécurité n'a pas adopté de résolution relative au conflit israélo-palestinien. Cela fait trop longtemps, mais évidemment, le Conseil ne peut pas se contenter d'adopter une résolution vide de sens. Au contraire, le Conseil doit réfléchir et adopter un texte qui apporte une valeur ajoutée. Deuxièmement, l'Espagne estime qu'il convient d'étudier la possibilité d'organiser une conférence internationale permettant de raviver l'esprit de la Conférence de Madrid de 1991, afin d'essayer de revitaliser le processus de paix sur la base de deux éléments dont nous estimons qu'ils sont déterminants, à savoir l'Initiative de paix arabe et une approche régionale en vue de créer un nouveau cadre de sécurité au Moyen-Orient.

Toutefois, aujourd'hui, avancer vers la mise en œuvre de la solution des deux États exige avant tout de préserver la viabilité de cette solution. L'implantation de colonies de peuplement dans les territoires occupés, illégale au titre du droit international, constitue une menace majeure pour la viabilité de la solution des deux États, en particulier en ce qui concerne les colonies de peuplement qui déterminent le statut final de Jérusalem. La cessation des démolitions, des déplacements forcés de populations et des confiscations de terres et l'adoption des mesures porteuses de transformation dans la zone C seraient des preuves indéniables de l'attachement d'Israël à la solution des deux États. Par ailleurs, les divisions entre les Palestiniens et l'affaiblissement des institutions palestiniennes représentent également des menaces structurelles sur la voie de l'édification d'un État palestinien. La communauté internationale doit encourager le processus de réconciliation entre les factions palestiniennes et la tenue d'élections démocratiques avec la participation de tous les Palestiniens. Le fait que la reconstruction de la bande de Gaza n'a pas été achevée et la nécessité de contenir les risques d'une escalade de la violence démontrent que l'Autorité palestinienne doit reprendre ses fonctions de gouvernement dans la bande de Gaza, qui doit faire partie d'un futur État palestinien. Il faut mettre fin aux attaques lancées contre Israël à partir de Gaza.

Je voudrais à présent évoquer brièvement la situation en Syrie. À l'heure actuelle, il faut consolider les chances fragiles qui existent de mettre fin au conflit, en avançant simultanément s'agissant des trois volets parallèles énoncés dans la résolution 2254 (2015). Premièrement, en ce qui concerne le dialogue inter-syrien, nous demandons au Gouvernement et à l'opposition de faire preuve d'un engagement sans faille au cours du cycle de négociations qui doit débuter vendredi à Genève, afin d'ouvrir la voie à un processus de transition politique. Deuxièmement, s'agissant des mesures de renforcement de la confiance, la libération des prisonniers et la cessation d'attaques aériennes sont plus nécessaires que jamais pour donner de la crédibilité aux négociations. Troisièmement, nous ne devons pas perdre de vue l'objectif de parvenir à un cessez-le-feu à l'échelle nationale, qui serait supervisé par les Nations Unies. Nous avons encore le temps d'éviter que le cinquième anniversaire de la guerre n'advienne sans qu'il n'y ait aucun espoir à l'horizon pour les civils. Dans le cadre de la résolution 2254 (2015), l'Espagne estime que les Nations Unies doivent jouer un rôle central et a pleine confiance dans l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Il revient au médiateur de fixer le calendrier et les paramètres à chaque étape des négociations avec l'appui du Conseil de sécurité.

S'agissant de la situation humanitaire, étant donné que tout ou presque a été dit, je me contenterai de demander une fois de plus à toutes les parties de garantir un accès ininterrompu et inconditionnel aux zones assiégées en Syrie. Demain, le Programme alimentaire mondial, à la demande de l'Espagne, de la Nouvelle-Zélande et de l'Égypte, ainsi que le Coordonnateur des secours d'urgence du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, présenteront des exposés au Conseil de sécurité. Il ne fait doute qu'il s'agira d'une séance importante. Notre priorité est d'éviter que ne se reproduise la même situation que celle qu'a connue Madaya et Kefraya.

Le Président (*parle en espagnol*) : J'informe tous les intéressés que nous allons poursuivre le débat public pendant l'heure du déjeuner, car nous avons un grand nombre d'orateurs.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères des Pays-Bas.

M. Koenders (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Le Royaume des Pays-Bas assume actuellement la présidence de l'Union européenne. Aujourd'hui, je vais faire un certain nombre d'observations à titre national. Une déclaration au nom de l'Union européenne sera faite plus tard.

Je suis extrêmement préoccupé par les différentes crises au Moyen-Orient. Il semble parfois que notre

responsabilité commune de protéger, ainsi que nos obligations en matière de protection des civils, ont été toutes oubliées. Le droit international humanitaire dans des pays comme le Yémen et la Syrie est menacé tous les jours. Des centaines de milliers de personnes ont été tuées. Des millions ont dû fuir leurs maisons. Des populations entières ont peur de ce que demain peut apporter. Le Conseil de sécurité a une énorme responsabilité d'aider à mettre fin à la violence. Nous le devons aux populations. La paix ne peut pas attendre. Elle n'a que trop tardé.

La guerre civile en Syrie va entrer dans sa sixième année. Les chiffres sont ahurissants. La moitié de la population a été déplacée et plus d'un Syrien sur 100 a trouvé la mort, l'écrasante majorité ayant été tuée par son propre Gouvernement. De nombreuses personnes, déplacées à l'intérieur du pays, fuient vers les pays voisins. C'est à nous tous qu'il incombe de veiller à ce que la population syrienne puisse vivre sa vie à l'abri de la violence, de la pauvreté et de la peur dans ses propres maisons, villages et pays. Les Pays-Bas exhortent toutes les parties impliquées à redoubler d'efforts pour mettre pleinement en œuvre la résolution 2254 (2015), qui intègre deux éléments : un processus politique assorti d'un calendrier orienté vers la transition et la lutte contre Daech. Les deux éléments sont nécessaires et peuvent se renforcer mutuellement.

Il nous faut vaincre le terrorisme, promouvoir la liberté et donner priorité aux besoins humanitaires de tous les Syriens. Les uns ne peuvent pas aller sans les autres, et c'est ainsi que le Gouvernement hollandais voit les choses. C'est pourquoi nous devons agir intelligemment contre Daech, dont l'idéologie et les actes contre des hommes, des femmes et des enfants innocents – musulmans, chrétiens et yazidis – sont exécrables. La coalition internationale contre Daech est composée de plus de 60 pays. Nous progressons sur le champ de bataille, surtout en Iraq, et s'agissant de tarir leurs ressources financières et de contrer leur vision déformée de la réalité. Mais la prévention est aussi essentielle partout dans le monde. Nous devons faire davantage pour trouver des solutions aux conflits en cours dans la région en nous attaquant aux crises politiques et socioéconomiques et aux causes profondes sur la base desquelles Daech et les groupes terroristes prospèrent.

Heureusement, des mesures constructives ont été aussi prises ces derniers mois concernant le processus politique. Nous avons vu la création du Groupe international de soutien pour la Syrie. Nous avons vu aussi l'opposition, dans une grande mesure, se rassembler à Riyad. La résolution 2254 (2015) fournit un cadre pour la transition en Syrie – une condition préalable nécessaire pour la paix – et le 29 janvier les pourparlers vont commencer et devront parvenir en fin de compte à une paix durable. Je pense que nous devons tous mettre tout en œuvre pour convaincre les parties de s'engager pleinement et sans équivoque, et nous devons rester prêts à apporter notre concours selon que de besoin. À cet effet, les Pays-Bas appuient spécifiquement un groupe de femmes syriennes qui auront un rôle consultatif dans les pourparlers. Il importe que nous joignions tous l'acte à la parole s'agissant de mettre en œuvre des résolutions du Conseil de sécurité, notamment la résolution 1325 (2000). En outre, nous appuyons le processus politique en dispensant une formation aux groupes de l'opposition impliqués dans les pourparlers, ainsi qu'en renforçant leurs capacités et en appuyant la diplomatie.

Nous éprouvons un profond respect pour l'Envoyé spécial des Nations Unies. M. Staffan de Mistura, et pour les autres partenaires qui œuvrent en vue de cette fin. J'ai moi-même fait fonction de Représentant spécial et j'ai souvent eu l'occasion de présenter un exposé au Conseil sur d'autres situations, notamment au Mali entre autres. Je peux dire au Conseil combien il importe que l'Envoyé spécial soit non seulement encouragé, mais aussi appuyé par tous. Nous avons appuyé substantiellement l'équipe de M. de Mistura. Nous saluons aussi le Secrétaire d'État des États-Unis, M. Kerry, et le Ministre russe des affaires étrangères, M. Lavrov, dont l'action a montré que de nombreuses divergences peuvent être aplanies et que les membres du Conseil de sécurité peuvent efficacement collaborer en vue du même objectif. La diplomatie peut encore servir.

Parce que la paix ne peut pas attendre, il nous faut faire encore davantage. Nous devons aussi redoubler d'efforts et intensifier notre assistance humanitaire et notre sentiment d'urgence pour venir en aide à ceux qui se trouvent en Syrie et à ceux qui fuient, veiller à ce qu'ils sont à l'abri de la violence et des privations endurées, et qu'ils aient un foyer où retourner et où vivre en paix et en sécurité. Des pays comme le Liban – représenté ici aujourd'hui –, la Jordanie, la Turquie et l'Iraq qui accueillent la majorité des réfugiés méritent de recevoir une plus grande assistance. À cet égard, nous nous félicitons de la conférence que le Royaume-Uni, l'Allemagne, la Norvège, le Koweït et l'Organisation des Nations Unies vont organiser à Londres le 4 février,

et où les Pays-Bas vont annoncer une plus grande aide humanitaire et un appui structurel aux Syriens en Syrie et à l'étranger.

La première des priorités du Conseil devrait être de trouver une solution durable en Syrie. ce n'est pas facile, mais la paix ne peut pas attendre. J'appelle le Conseil à mettre de côté ses divergences et à ouvrir la voie à une solution qui répondre au besoin de justice et de responsabilisation, parce qu'il ne peut y avoir de paix sans justice.

Nous avons aussi besoin, et de toute urgence, de paix entre Israël et ses voisins. Cela est aussi une question chère à mon cœur, et ce depuis les trois mois que j'ai passé à travailler à Gaza en 1999. Ce fut un moment d'optimisme prudent. C'était aussi le temps d'une cérémonie officielle pour la construction d'un port à Gaza. Rien n'a résulté de cela ni d'autres initiatives, et nous savons tous pourquoi. Les choses ne peuvent pas continuer ainsi. Cela fait maintenant 23 ans que les accords d'Oslo ont été signés et, malgré les efforts louables en vue de négocier un accord de paix durable, la paix reste éloignée. La situation sur le terrain a empiré. Après des décennies de négociations, un accord sur le statut final semble plus éloigné que jamais. Beaucoup ont perdu tout espoir. La dernière escalade de la violence illustre à quel point la situation est explosive. Pour les Israéliens comme pour les Palestiniens, la paix ne peut pas attendre.

Nous ne pouvons pas nous permettre de détourner le regard alors que la situation sur le terrain continue de se détériorer. Des vies innocentes ont été perdues des deux côtés. Je demande instamment aux deux parties de faire preuve d'un maximum de retenue. Toutes les réponses doivent être proportionnelles et conformes au droit international. La violence contre les innocents ne peut jamais être justifiée. Je voudrais réitérer notre engagement de toujours en faveur de la solution des deux États, avec un État de Palestine indépendant, démocratique et viable et un État d'Israël vivant côte à côte en paix et en sécurité et se reconnaissant mutuellement, sur la base des frontières de 1967. Préserver la viabilité de la solution de deux États est essentiel. Pour ce faire, il faut, à mon sens, adopter une approche porteuse de transformation, avec trois séries de mesures.

Premièrement, nous devons créer un climat plus propice à la négociation. On peut y parvenir en arrêtant la violence, en instaurant la confiance, en incluant une coopération continue en matière de sécurité, en renforçant l'économie palestinienne et en améliorant les conditions de vie à Gaza. Les deux parties doivent s'abstenir d'actes et de rhétorique incendiaires qui sapent la confiance et précipitent l'escalade. À cet égard, il est de toute première importance qu'Israël cesse toute extension des colonies de peuplement. Comme l'Union européenne l'a indiqué à plusieurs reprises, les colonies de peuplement sont illégales au regard du droit international et représentent une menace grave à la solution des deux États. Je déplore que le Gouvernement israélien prévoit d'autoriser la confiscation de près de 150 hectares de terres en Cisjordanie, au sud de Jéricho.

Deuxièmement, tout en saluant les progrès faits en matière d'édification de l'État palestinien, je pense qu'il faut les renforcer. L'Autorité palestinienne joue un rôle essentiel s'agissant de maintenir vivace la perspective de la solution des deux États. Mais elle doit être capable, responsable et réactive, et doit réagir à la propagande extrémiste. La bonne gouvernance, la fourniture efficace des services et un Gouvernement pluraliste et ouvert à tous, où les avis contraires peuvent être exprimés, renforceront la légitimité de la direction palestinienne. Et il serait bon que l'Autorité palestinienne puisse retourner à Gaza.

Le troisième élément part de l'évolution de la situation dans la région. Un nouveau format pour les négociations est nécessaire, avec des rôles importants pour les partenaires arabes et l'Union européenne, aux côtés des États-Unis, sur la base de l'Initiative de paix arabe de 2002. J'appuie pleinement les efforts visant à créer une nouvelle dynamique et salue le travail qu'effectuent l'Égypte, le Maroc, la Jordanie et la Ligue des États arabes dans le contexte du Quatuor arabe. Je suis en faveur d'un consensus au Conseil de sécurité comme base pour une relance des négociations sur le statut final, dans lequel les paramètres d'un accord de paix global pourraient être intégrés. Les Pays-Bas restent disposés à apporter leur concours. Ils sont proches des deux parties.

Nous devons trouver un compromis, et nous y travaillons au sein de l'UE. Dans le droit fil des conclusions du Conseil de l'Union européenne sur la Syrie, nous œuvrerons en coopération avec toutes les parties prenantes concernées en faveur d'une nouvelle approche multilatérale du processus de paix. Nous appuyons également sans réserve l'offre faite à nouveau par l'UE aux deux parties en ce qui concerne des mesures d'appui d'ordre politique, économique et sécuritaire, et

un partenariat privilégié spécial avec l'UE. Cette offre présente des avantages considérables pour les deux parties, en cas d'accord de paix final.

Par le passé, le Conseil a montré qu'il pouvait présenter un front uni face aux menaces pesant sur la paix et la stabilité internationales. Face aux menaces d'aujourd'hui, le Conseil peut prouver au monde qu'il ne se soustrait pas à sa responsabilité collective, mais au contraire, qu'il œuvrera de concert à faire avancer le processus de paix au Moyen-Orient et à régler le conflit en Syrie une bonne fois pour toutes. Le monde et les peuples que nous représentons ont besoin de la direction du Conseil, parce que la paix ne saurait attendre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Liban.

Mme Ziade (Liban) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance.

(*l'oratrice poursuit en anglais*)

Je tiens tout d'abord à féliciter les délégations de l'Uruguay, de l'Égypte, du Japon, du Sénégal et de l'Ukraine du début de leur mandat en tant que membres élus du Conseil de sécurité. Je voudrais également rendre hommage à votre leadership, Monsieur le Président, durant votre présidence du Conseil, ainsi qu'à l'excellent travail accompli par les cinq délégations sortantes, le Chili, la Jordanie, la Lituanie, le Nigéria et le Tchad. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé.

À la fin de 2015, alors que le monde célébrait l'atteinte de plusieurs jalons, qui, de Sendai à New York et d'Addis-Abeba à Paris, venaient couronner les efforts et la volonté politique de la communauté internationale, le Moyen-Orient vivait une nouvelle année sombre et traumatisante, placée sous le spectre de l'occupation israélienne, du terrorisme, des conflits, de la violence et des violations des droits de l'homme. De fait, l'absence de volonté politique collective est en train de transformer la terre de la foi et de l'espérance en une terre de haine et de chagrin.

L'an 2015 aura été marquée dans mon pays par 1 168 violations par Israël de la souveraineté du Liban par voie terrestre, aérienne et maritime. Ce sont des faits. Aucune accusation sans fondement ou tentative visant à incriminer les parties libanaises n'y changera rien. Les faits sont têtus. Un simple calcul montre qu'Israël commet en moyenne 3,2 violations par jour contre mon pays. Toutes ces violations ont été communiquées au Conseil et distribuées comme documents officiels de l'Organisation des Nations Unies. Elles montrent le mépris systématique par Israël de notre volonté collective de progresser dans la mise en œuvre de la résolution 1701 (2006).

Le 28 janvier 2015, l'escalade le long de la Ligne bleue s'est soldée par la mort d'un soldat espagnol tué par Israël, et le 4 janvier 2016, Israël a bombardé six villages libanais une heure durant. Ce ne sont là que quelques exemples des mesures unilatérales prises par Israël, qui sapent le travail de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban (FINUL) et de l'Armée libanaise, menacent leur sécurité et compromettent les efforts visant à maintenir la stabilité dans la région. Il est alarmant de constater que non seulement Israël refuse de se conformer à ses obligations en vertu de la résolution 1701 (2006), mais il continue de prendre des mesures unilatérales et provocatrices, bafouant de manière flagrante le mécanisme tripartite mis en place par la FINUL.

Malgré la complexité de la situation politique qui règne dans mon pays, mon gouvernement a réaffirmé à maintes reprises son appui sans faille à la mise en œuvre intégrale de la résolution 1701 (2006). Il a également réaffirmé sa détermination à poursuivre la lutte contre le terrorisme et à s'attaquer aux conséquences sociales, économiques et sécuritaires du flux continu de réfugiés en provenance de la Syrie. Nous avons clairement indiqué que l'exode des réfugiés syriens poussés par le désespoir doit éveiller en chacun de nous nos valeurs communes d'humanité ainsi que la volonté de mettre en place un processus politique digne de ce nom pour mettre fin à ce conflit qui n'a que trop duré. Le Liban salue l'adoption de la résolution 2254 (2015) et attend avec intérêt la prochaine conférence des donateurs pour la Syrie qui se tiendra à Londres le mois prochain. Elle doit être l'occasion de donner un nouvel élan aux efforts internationaux visant à partager les responsabilités concernant les réfugiés, à atténuer leurs souffrances et à réduire le fardeau qui pèse sur les communautés d'accueil.

Que peut-on dit au sujet de la situation dans les territoires occupés de l'État de Palestine en 2015? Le règne de la terreur israélienne se poursuit sans relâche. Le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a enregistré le plus grand nombre de victimes en octobre, avec 51 morts et 7 027 blessés palestiniens. Les autorités israéliennes détiennent plus de 8 000 enfants depuis 2000 et traduisent en justice plus de 700 enfants

par an. Cela veut dire qu'au moins deux générations de jeunes Palestiniens ne connaissent rien d'autre que l'internement administratif et la puissance israélienne. Ils méritent de meilleurs choix. Combien de générations de Palestiniens doivent endurer les pratiques illégales israéliennes, qui, dans de nombreux cas, aboutissent à des exécutions extrajudiciaires, avant que le Conseil de sécurité ne se décide à agir? Pendant combien de temps cet organe va-t-il garder le silence, alors que la soi-disant « seule démocratie » autoproclamée du Moyen-Orient continue de démolir des maisons, de saisir les terres palestiniennes – dont près de 150 hectares, tout récemment, en Cisjordanie – et d'intensifier l'implantation de colonies de peuplement et les mesures d'isolement qui conduisent à la ségrégation des habitants de Jérusalem-Est, les privant de l'exercice de leurs droits fondamentaux et inaliénables? Tout cela s'inscrit dans le cadre d'une entreprise claire et indéniable visant à faire de la solution des deux États un objectif impossible à atteindre.

L'aggravation de cette tragédie dans l'État de Palestine occupé exige une réaction immédiate de la communauté internationale afin d'apporter une protection internationale au peuple palestinien. Cette tragédie doit susciter au sein du Conseil la volonté politique de mettre en place un nouveau cadre de négociations crédible et global, qui doit se dérouler selon un calendrier précis et sur la base des paramètres bien connus établis par les résolutions pertinentes de l'ONU, en particulier toutes les résolutions du Conseil de sécurité, les résolutions 181 (II) et 194 (III) de l'Assemblée générale, les principes de Madrid et l'Initiative de paix arabe.

Faisons en sorte que 2016 soit l'année des accomplissements et de la réalisation des espoirs et aspirations. Démontrons aux peuples du Moyen-Orient qu'ils ne sont ni oubliés ni livrés à eux-mêmes.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil.

M. De Aguiar Patriota (Brésil) (*parle en espagnol*) : Au nom du Ministre des affaires étrangères, M. Mauro Vieira, je remercie le Ministre des relations extérieures de l'Uruguay, M. Rodolfo Nin Novoa, d'avoir organisé cet important débat.

(*l'orateur poursuit en anglais*)

Je remercie également le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé, et je tiens à saluer les interventions faites par le Représentant permanent d'Israël et l'Observateur permanent de l'État de Palestine.

Au début du mois, le Conseil de sécurité a tenu un débat public (voir S/PV.7606) sur la protection des civils − une question qui est et qui doit rester la priorité de cet organe et de ses débats sur le Moyen-Orient en particulier. Nous avons tous été choqués par les exactions et les attaques délibérées perpétrées contre des civils et des installations civiles à Gaza, en Syrie, au Yémen et ailleurs. Un tel mépris pour le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme est inacceptable, et mérite que nous le condamnions dans les termes les plus forts. Il est de notre devoir de nous occuper des populations vulnérables se trouvant dans les zones de conflit et de les protéger, conformément aux dispositions de la Charte des Nations Unies.

Il est tout aussi important, toutefois, de s'occuper de ceux qui ont dû fuir leur pays d'origine pour survivre à la guerre et aux persécutions. Nous ne pouvons pas leur tourner le dos et laisser le racisme et la xénophobie dicter les choix et les idéologies politiques. Comme l'a souligné l'ancien Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, M. António Guterres, il demeure très préoccupant de constater que les réfugiés se heurtent à des actes d'hostilité là où ils avaient cru pouvoir être en sécurité et, pire encore, qu'ils servent de boucs émissaires pour un certain nombre de problèmes existants, allant de la criminalité aux difficultés économiques. L'ONU a une responsabilité de premier plan dans la promotion de la tolérance et dans la lutte contre la propagation de programmes xénophobes et sectaires. C'est non seulement la crédibilité des pays concernés qui est en jeu, mais également la crédibilité même de l'ensemble de la communauté internationale.

L'année 2015 a été particulièrement difficile pour le Moyen-Orient. Les conflits en Syrie, en Libye et au Yémen se sont sensiblement dégradés, entraînant de graves conséquences pour la région et au-delà. Bien que certains progrès aient été enregistrés en Iraq, la situation sécuritaire et la menace posée par Daech et par d'autres groupes terroristes restent extrêmement préoccupantes.

Pour les Israéliens et les Palestiniens, 2015 a été une année de plus marquée par la recrudescence de la peur, une violence accrue et des victimes civiles. En l'absence d'horizon politique crédible, l'occupation de la Palestine est demeurée inchangée, tandis que les tensions et les mesures illégales, comme l'expansion des

activités de peuplement israéliennes, ont persisté. En un mot, l'occupation doit cesser.

En dépit de ces conditions inacceptables, le Conseil de sécurité n'a encore une fois pas été à la hauteur des responsabilités qui lui incombent en vertu de la Charte des Nations Unies. La demande de protection internationale présentée par le Président Mahmoud Abbas est restée sans réponse et le projet de résolution consacré à la reprise des négociations a été mis de côté. Nous appelons de nouveau le Conseil de sécurité à agir rapidement et à définir des paramètres en vue de parvenir promptement à la solution des deux États. Le Brésil reste convaincu que, pour que les perspectives de paix soient effectives, il est nécessaire de créer un État palestinien souverain, économiquement viable et d'un seul tenant, vivant côte à côte avec Israël en paix et en sécurité à l'intérieur de frontières internationalement reconnues, sur la base des lignes de 1967. Le Brésil s'est félicité du lever de drapeau palestinien à l'ONU lors de l'ouverture de la soixante-dixième session de l'Assemblée générale, nous rappelant que la solution des deux États n'a que trop tardé.

Nous nous félicitons de l'adoption à l'unanimité de la résolution 2254 (2015) sur la Syrie. Après des années d'un conflit brutal qui a fait plus de 250 000 morts, causé des dégâts considérables et semé le chaos dans la région, aucun effort ne doit être épargné pour faire avancer un processus politique dirigé par les Syriens et fondé sur le plein respect des droits de l'homme et de l'indépendance, la souveraineté, l'unité et l'intégrité territoriale de la Syrie. Le Brésil encourage vivement les parties à mettre pleinement en œuvre la feuille de route énoncée dans la résolution 2254 (2015), notamment en menant des négociations officielles de bonne foi et en instaurant un cessez-le-feu sur tout le territoire. Nous réaffirmons notre appui indéfectible à l'action menée par l'Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, ainsi qu'à la Commission d'enquête internationale indépendante dirigée par M. Paulo Sérgio Pinheiro.

Indépendamment de l'instauration d'un cessez-le-feu, toutes les attaques dirigées contre la population civile doivent cesser, y compris l'emploi de barils d'explosifs. L'accès sans entrave de l'aide humanitaire n'est pas négociable. Comme l'a fermement déclaré le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, la privation délibérée de nourriture imposée à la population civile constitue un crime de guerre. Nous applaudissons au travail réalisé par les organismes des Nations Unies pour venir en aide à des millions de personnes dans le besoin, ainsi qu'à la générosité des pays de la région, notamment le Liban, la Turquie, la Jordanie et l'Égypte, qui accueillent la plus grande partie des réfugiés syriens. Le Brésil a contribué à ces efforts en délivrant près de 9 000 visas d'entrée à titre humanitaire aux ressortissants syriens touchés par la crise et en fournissant de la nourriture et des médicaments aux réfugiés et aux personnes déplacées dans la région.

Le Gouvernement brésilien exprime sa profonde consternation devant les attentats terroristes perpétrés dans la ville syrienne de Deir el-Zor. Le Brésil condamne dans les termes les plus énergiques tous les actes de terrorisme, l'intolérance religieuse et l'usage aveugle de la violence à l'encontre des populations civiles, quel qu'en soit le prétexte.

Au Yémen, la recrudescence des hostilités n'a fait qu'aggraver une situation humanitaire déjà dramatique. Le recours généralisé à des frappes aériennes et l'emploi d'engins explosifs dans des zones peuplées, ainsi que les attaques contre des établissements de santé, des écoles et d'autres infrastructures essentielles, ont entraîné de lourdes pertes parmi les civils. Nous regrettons vivement que les tentatives d'instauration d'un cessez-le-feu durable aient échoué encore une fois. Après une année d'intervention militaire, aucun progrès concret n'a été réalisé s'agissant d'avancer un processus politique, alors même que des milliers de civils sont morts et que 80 % de la population ont besoin d'assistance humanitaire.

Le Brésil demande à toutes les parties au conflit de cesser immédiatement les hostilités et de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Nous réaffirmons notre ferme appui aux efforts déployés par l'Envoyé spécial, Ismail Ould Cheikh Ahmed, pour amener les parties à négocier et les inciter à trouver une solution diplomatique dans les plus brefs délais.

Enfin, le rétablissement de l'unité nationale en Libye demeure une tâche difficile, malgré la signature de l'Accord politique libyen facilité par l'ONU. Le Brésil demande instamment aux parties de mettre pleinement en œuvre l'Accord et d'œuvrer de concert à la mise en place d'un gouvernement fonctionnel d'entente nationale. C'est là une excellente occasion qu'il ne faut pas manquer pour progresser sur la voie de la réconciliation et de la reconstruction en Libye.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan.

M. Abdrakhmanov (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions la présidence uruguayenne d'avoir convoqué le présent débat public sur le Moyen-Orient, ainsi que le Secrétaire général de son exposé, qui obligera les États Membres à agir avec un sentiment d'extrême urgence et de responsabilité. Si rien n'est fait rapidement, la situation actuelle ainsi que les faits survenus dernièrement risquent de provoquer une déstabilisation aux niveaux régional et mondial. À cet égard, je voudrais appeler l'attention du Conseil sur les points suivants.

Premièrement, la terrible situation prévalant en Syrie, qui s'est étendue en dehors de la région, constitue une source de grave préoccupation pour le reste du monde. Le Kazakhstan continuera d'appuyer toutes les mesures prises par le Secrétaire général et son Représentant spécial, par le système des Nations Unies, par la Ligue des États arabes et par le Groupe international de soutien pour la Syrie. Nous appelons le Gouvernement syrien et l'opposition à déterminer rapidement l'avenir politique du pays grâce au dialogue, à la réconciliation et aux négociations directes, dont nous espérons qu'elles débuteront cette semaine, pour mettre en œuvre la résolution 2254 (2015), ainsi que les recommandations formulées dans le cadre du processus de Genève. Nous pensons qu'il est nécessaire de régler la grave crise humanitaire qui sévit en République arabe syrienne, y compris l'utilisation de la famine comme arme de guerre, et de stopper l'exode massif de ses citoyens. Nous devons également faciliter le travail de la Mission conjointe de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies.

Deuxièmement, les tensions qui règnent au Moyen-Orient sont, elles aussi, principalement axées sur la question palestinienne. Le Kazakhstan est convaincu que le conflit ne pourra s'apaiser que si le droit légitime du peuple palestinien à l'autodétermination est reconnu. C'est pourquoi ma délégation est favorable à la création d'un État palestinien indépendant, coexistant pacifiquement avec Israël à l'intérieur des frontières de 1967. Nous sommes en outre favorables à l'admission de la Palestine en tant que membre à part entière de l'ONU, et saluons le lever du drapeau palestinien dans l'enceinte de l'Organisation. Nous considérons que la solution des deux États est la seule option viable pour instaurer une paix durable, et appelons les dirigeants israéliens et palestiniens à faire preuve d'un engagement politique et de bonne volonté pour parvenir à un accord de paix historique.

Troisièmement, le Kazakhstan est conscient des tensions qui existent entre le Royaume d'Arabie saoudite et la République islamique d'Iran. Nous appelons les dirigeants de ces deux pays frères, de même temps que d'autres dans la région, à prendre les mesures nécessaires pour prévenir une nouvelle escalade des tensions religieuses et, ainsi, de renouer rapidement les relations diplomatiques.

Quatrièmement, s'agissant du programme nucléaire iranien, le Kazakhstan a toujours appuyé le processus de négociations internationales entre les cinq plus un et l'Iran, et a organisé deux séries de pourparlers en 2013, à Almaty, qui ont contribué à ces négociations. Le Kazakhstan participe en outre activement à la mise en œuvre du Plan d'action global commun, entre autres, en fournissant à l'Iran de l'uranium naturel dans le cadre de l'accord général.

Cinquièmement, étant donné la situation d'extrémisme violent qui prévaut, ma délégation souhaite soumettre la proposition que le Président Nazarbayev du Kazakhstan a présentée à l'Assemblée générale en septembre 2015 (voir A/70/PV.13). C'est lui qui a eu l'idée de créer une coalition antiterroriste dirigée par l'ONU et de mettre en place un mécanisme unifié pour éliminer ce fléau et traduire les agresseurs et ceux qui les soutiennent en justice. Une telle entité nous permettra de rassembler et de renforcer les structures existantes de l'ONU.

Le Kazakhstan propose également que les mécanismes des Nations Unies en place, notamment la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies, deviennent juridiquement contraignants sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. Nous suggérons d'adopter rapidement un document détaillé sur le terrorisme international, qui nous pose problème depuis 20 ans. Nous appelons toutes les délégations à appuyer cette approche audacieuse et novatrice et à appliquer concrètement les plans d'action du Secrétaire général pour la prévention de l'extrémisme violent. À cet égard, mon pays a également proposé d'organiser un débat de haut niveau en mai sous l'égide du Président de l'Assemblée générale, qui serait intitulé « Les religions contre le terrorisme » ou « Les religions pour la paix », afin de montrer la force de l'unité religieuse face à la nature destructrice du terrorisme et de l'extrémisme violent.

En outre, nous sommes tous conscients que les activités des groupes terroristes minent les fondements de l'ordre mondial existant bien au-delà des zones de

conflit au Moyen-Orient. Nous sommes préoccupés par la propagation du terrorisme dans la région de l'Asie centrale, que le Kazakhstan représente, et au-delà, notamment et avant tout en Afghanistan. Dans ce contexte, nous estimons qu'il faut exploiter et mobiliser le potentiel des structures régionales telles que l'Organisation de Shanghai pour la coopération, la Conférence pour l'interaction et les mesures de confiance en Asie, et d'autres, notamment l'Organisation de la coopération islamique, la Ligue des États arabes, l'Union africaine, l'Organisation du Traité de sécurité collective et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, et ce afin de maintenir la sécurité et la stabilité dans cette vaste région.

L'aggravation constante de la violence a entraîné une forte augmentation du nombre de victimes civiles, principalement des femmes et des enfants. Elle a également causé des migrations forcées du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord vers l'Europe qui ont atteint un niveau sans précédent. Cet exode incontrôlable est une source de profonde préoccupation non seulement pour l'Union européenne, mais également pour nous tous, l'ONU et la communauté internationale. En conséquence, nous réaffirmons notre ferme volonté de ramener la paix au Moyen-Orient sur la base de la liberté et de la justice pour tous.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Inde.

M. Akbaruddin (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Président d'avoir convoqué ce débat public trimestriel consacré à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Je remercie également le Secrétaire général de son exposé détaillé.

Faute de temps, je vais prononcer une déclaration écourtée; la version intégrale est en train d'être distribuée.

Notre position en ce qui concerne le processus de paix au Moyen-Orient est cohérente et claire. L'Inde est favorable à un règlement négocié qui débouchera sur la création d'un État de Palestine souverain, indépendant, viable et uni, avec Jérusalem-Est pour capitale, vivant à l'intérieur de frontières sûres et reconnues, côte à côte dans la paix avec Israël, conformément à la feuille de route du Quatuor et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité.

Notre attachement indéfectible à la cause palestinienne et notre volonté sincère de renforcer les relations bilatérales se manifestent par les visites successives que nous avons effectuées en Palestine récemment. Le Président de l'Inde s'est rendu en Palestine à l'occasion de la toute première visite officielle hors de l'Inde en octobre 2015. La Ministre des affaires étrangères s'est rendue en Palestine dans le courant du présent mois et s'est entretenue avec les dirigeants palestiniens, notamment le Président Abbas.

Notre approche de la Palestine s'est consolidée en une politique qui comporte trois dimensions fondamentales, à savoir, premièrement, la solidarité avec le peuple palestinien; deuxièmement, l'appui à la cause palestinienne; et, troisièmement, l'appui aux efforts de la Palestine en matière d'édification de la nation et de renforcement des capacités. La sympathie de l'Inde à l'égard de la cause palestinienne et son amitié avec le peuple palestinien restent inchangées. Elles font partie intégrante de notre politique étrangère.

Dans le cadre de notre appui aux activités d'édification de la nation palestinienne, nous lui fournissons une assistance technique et financière croissante. En outre, l'Inde verse un million de dollars par an à l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient et s'est engagée à verser 4 millions de dollars supplémentaires, engagement qu'elle a tenu, à titre de contribution au Plan national de relèvement rapide et de reconstruction de Gaza.

L'Inde demeure fermement convaincue que le dialogue est la seule option viable qui permettra de traiter efficacement la question palestinienne. Nous gardons espoir et exhortons les deux parties à relancer le processus de paix rapidement en vue de parvenir à un règlement global, juste et durable de la question.

Au Yémen, nous encourageons toutes les parties concernées à régler leurs différends à l'amiable et à trouver une solution de consensus. Nous sommes vivement préoccupés par les activités des mouvements interdits et des groupes radicalisés et extrémistes dans la région d'Asie de l'Ouest et du Golfe, en particulier dans le nord de l'Iraq et de la Syrie, qui ont une incidence profonde sur la paix et la stabilité dans la région. Nous estimons que la consolidation des processus et des solutions politiques, conjuguée à la mise en place d'institutions nationales durables, sera un moyen efficace de faire reculer l'extrémisme et le radicalisme dans la région.

Pour ce qui est de la Syrie, nous demeurons préoccupés par le déchaînement de violence dans le

pays et les pertes humaines qui s'ensuivent. L'Inde a appelé à maintes reprises à un règlement politique global du conflit qui amène toutes les parties à la table des négociations. Ce processus doit être dirigé par les Syriens et prendre en compte les aspirations légitimes du peuple syrien. Nous maintenons qu'il ne saurait y avoir de solution militaire à ce conflit.

Nous sommes encouragés par l'adoption de la résolution 2254 (2015), le 18 décembre 2015, qui énonce une feuille de route aux fins d'un règlement politique du conflit syrien. Nous continuons d'espérer que les efforts de médiation déployés par l'ONU donneront des résultats.

La situation humanitaire en Syrie et dans les pays voisins doit être gérée efficacement. Nous avons versé 4 millions de dollars au titre de l'aide humanitaire aux réfugiés syriens et prévoyons de participer et de contribuer à la prochaine réunion sur la Syrie, qui doit se tenir à Londres en février.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Chargé d'affaires par intérim de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies.

M. Vrailas (*parle en anglais*) : Les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne (UE) ont adopté des conclusions sur le processus de paix au Moyen-Orient il y a une semaine, le 18 janvier. Ces conclusions constituent la dernière déclaration politique en date de l'UE sur la question.

L'UE est profondément préoccupée par la perpétuation du cycle de violence, qui a causé d'importantes pertes humaines en Israël et dans le territoire palestinien au cours des derniers mois. Nous condamnons fermement les attaques terroristes et les actes de violence commis par toutes les parties et en toutes circonstances. L'UE demande instamment à toutes les parties de s'abstenir de tout acte qui pourrait aggraver la situation par incitation ou provocation. Nous félicitons les deux parties de maintenir la coordination des mesures de sécurité. Nous nous félicitons des progrès accomplis dans le contexte de l'enquête à Duma et appelons Israël à amener tous les colons qui commettent des actes de violence à rendre des comptes. L'UE appelle également les deux parties à lutter ensemble et avec détermination contre l'incitation et les propos haineux.

Seuls le rétablissement d'un horizon politique et la reprise du dialogue permettront de mettre un terme à la violence. Les seules mesures de sécurité ne suffiront pas à rompre le cycle de la violence. Il faut s'attaquer aux causes profondes du conflit. L'UE réaffirme son appui aux appels du Quatuor en faveur de l'adoption de mesures porteuses de transformation qui permettront de rétablir et de reconstruire la confiance. Nous exhortons les deux parties à mettre en place de telles mesures dans les plus brefs délais. Un changement fondamental de la politique d'Israël en ce qui concerne le territoire palestinien occupé, en particulier en zone C, permettra d'élargir considérablement les possibilités économiques, d'autonomiser les institutions palestiniennes et de renforcer la stabilité et la sécurité des Israéliens et des Palestiniens.

L'UE est unie dans sa détermination à réaliser la solution des deux États sur la base des paramètres définis dans les conclusions du Conseil en juillet 2014. Nous sommes fermement opposés à tout acte de nature à compromettre la viabilité de la solution des deux États et encourageons vivement les deux parties à manifester un attachement véritable à cette solution afin de rétablir la confiance et d'ouvrir la voie à la reprise de négociations sérieuses.

Pour instaurer une paix juste et durable et mettre fin à toutes les revendications, il faudra renforcer l'action internationale commune. L'UE collaborera activement avec tous les acteurs concernés pour relancer la démarche multilatérale relative au processus de paix. La création d'un Groupe d'appui international et l'organisation d'une nouvelle conférence internationale pourraient contribuer à la réalisation de cet objectif. L'UE réaffirme sa volonté de renforcer sa collaboration avec les partenaires régionaux sur la base de l'Initiative de paix arabe.

Le respect du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme par les États et les acteurs non étatiques, notamment l'application du principe de responsabilité, est un fondement de la paix et de la sécurité dans la région. Il importe de protéger les enfants et de ne pas entraver l'action de la société civile, que ce soit en Israël ou dans les territoires palestiniens occupés. À cet égard, nous avons suivi les événements récents avec préoccupation.

Les colonies sont illégales au regard du droit international, elles constituent un obstacle à la paix et risquent d'éliminer toute possibilité de réaliser la solution des deux États. L'UE réitère sa ferme opposition à la politique de colonisation d'Israël et aux mesures prises dans ce contexte. Nous exhortons Israël à mettre un terme à toute activité de colonisation et à démanteler

les avant-postes construits depuis mars 2001. Les activités de colonisation à Jérusalem-Est compromettent gravement la possibilité que Jérusalem devienne la future capitale des deux États.

L’UE et ses États membres sont déterminés à garantir la mise en œuvre continue, pleine et effective de la législation européenne existante et des arrangements bilatéraux applicables aux produits des colonies. L’UE est déterminée à veiller à ce que, conformément au droit international, tous les accords entre l’État d’Israël et l’UE indiquent explicitement et sans équivoque leur inapplicabilité aux territoires occupés par Israël en 1967. Cela ne constitue en rien un boycottage d’Israël, mesure à laquelle l’UE s’oppose fermement.

L’UE exhorte toutes les factions palestiniennes à participer de bonne foi au processus de réconciliation. Elle continuera d’appuyer l’aspiration des Palestiniens à créer leur propre État. Les résultats positifs du passé ne doivent pas être perdus, et il faut poursuivre les efforts visant à rendre les institutions palestiniennes plus solides, transparentes, responsables et démocratiques. L’UE appelle le Gouvernement à organiser de véritables élections démocratiques auxquelles pourront participer tous les Palestiniens.

L’UE appelle toutes les parties à prendre des mesures rapides pour générer une évolution fondamentale de la situation politique, sécuritaire et économique dans la bande de Gaza, notamment la levée du blocus et la réouverture de tous les points de passage, tout en répondant aux préoccupations légitimes d’Israël concernant sa sécurité. Les tirs de roquettes récents par des groupes militants sont inacceptables et illustrent encore une fois la menace d’une escalade. Toutes les parties prenantes doivent s’engager en faveur de la non-violence et de la paix. Nous demandons instamment aux parties palestiniennes de faire de la reconstruction de Gaza une priorité nationale globale. L’Autorité palestinienne doit reprendre la totalité de ses fonctions gouvernementales à Gaza.

Nous saluons les mesures prises par Israël pour assouplir certaines restrictions imposées à Gaza. Cependant, la levée des restrictions à la circulation des personnes, des services et des biens – en particulier les articles à double usage – est nécessaire pour permettre la poursuite des activités de reconstruction et la fourniture de services de base. Nous appelons toutes les parties à garantir un accès humanitaire sans entrave à Gaza. L’UE demeure déterminée à collaborer avec les parties et les acteurs concernés afin de régler cette situation.

L’UE réitère l’offre qu’elle a faite aux deux parties de leur fournir un appui politique, économique et sécuritaire et de créer un partenariat spécial privilégié si elles parviennent à un accord de paix final. L’évolution des relations entre l’UE et ses partenaires israéliens et palestiniens dépendra également de leur détermination à instaurer une paix durable sur la base de la solution des deux États.

La guerre continue de faire rage en Syrie, et elle a des conséquences désastreuses pour la population syrienne. La souffrance de la population et les pertes humaines à Madaya, Deir el-Zor, Fouaa, Kefraya et ailleurs nous montrent le cynisme avec lequel la famine est utilisée comme arme de guerre. L’accès inconditionnel à Madaya et à toutes les autres zones assiégées est une condition préalable absolue en vue d’apaiser la souffrance humanitaire. Les bombardements et la prise pour cible de zones et de structures civiles, notamment des hôpitaux et des écoles, sont inacceptables. L’UE appelle toutes les parties à cesser d’attaquer et de bombarder des cibles civiles, à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils, notamment les membres des communautés ethniques et des groupes religieux et confessionnels, à lever le siège de zones civiles, à respecter pleinement le droit international humanitaire et à mettre en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, et elle rappelle que c’est au régime syrien qu’incombe la responsabilité principale de protéger sa population.

Il est urgent de mettre un terme au conflit en Syrie. Dans ce contexte, l’UE appuie pleinement les efforts entrepris par le Groupe international de soutien pour la Syrie, aux activités duquel elle participe activement, et encourage vivement toutes les parties à poursuivre leurs efforts en vue de mener un processus de transition crédible et sans exclusive. Quelques progrès ont été réalisés dans la lutte contre Daech en Iraq. Cependant, ce groupe terroriste ne pourra être définitivement vaincu tant que durera la guerre civile en Syrie. Daech fonde sa survie et sa propagande sur les conflits sectaires et le chaos en Syrie et en Iraq. L’UE appelle à la mise en œuvre immédiate de mesures de confiance concrètes pour appuyer les pourparlers politiques entre Syriens prévus prochainement, à la libération des prisonniers politiques et à la fin des attaques contre des civils, des bombardements aériens et du siège de zones civiles.

L’Union européenne appuie l’objectif de la résolution 2254 (2015) consistant à réunir l’éventail le plus large possible d’éléments et groupes de l’opposition,

choisis par les Syriens, afin qu'ils décident de ceux qui les représenteront dans les négociations et définissent leurs positions de sorte que le processus politique puisse commencer. À cet égard, l'UE salue les efforts que déploient l'Arabie saoudite et d'autres États pour entrer en contact avec l'opposition syrienne en vue de préparer le premier cycle de pourparlers, et elle se félicite que l'opposition reste déterminée à négocier. L'UE appelle toutes les parties syriennes à adopter une attitude constructive et souple pour favoriser la mise en place rapide d'un processus politique ouvert et crédible, conformément à la résolution 2254 (2015), et à participer sans réserve aux pourparlers politiques en vue de parvenir à un accord sur la manière de procéder à la transition politique en Syrie.

L'UE appuie pleinement l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura. L'UE et ses États membres appuieront les pourparlers entre Syriens et le processus de transition dirigé par les Syriens en matière de médiation, de compétences spécialisées et de recherche de consensus. Nous resterons en contact étroit avec l'équipe de l'Envoyé afin de mettre en place des mesures d'appui à un cessez-le-feu et, après son entrée en vigueur, de renforcer l'aide au peuple syrien. Ceci comprend notamment une réponse aux besoins en matière de gouvernance locale, une contribution au redressement et à la reconstruction du pays. L'UE continuera de promouvoir une participation véritable des femmes au processus politique pour la Syrie facilité par l'ONU.

Comme le savent les membres du Conseil, l'UE est le principal donateur en ce qui concerne la crise syrienne. Nous nous sommes déjà engagés à fournir un appui substantiel à la Turquie et à mettre en place des ensembles complets d'appui à la Jordanie et au Liban. En outre, nous devons renforcer l'aide humanitaire et la stabilisation à l'intérieur de la Syrie.

La date d'application de l'accord concernant le programme nucléaire iranien montre que la diplomatie et le multilatéralisme contribuent effectivement à la paix et à la sécurité. Cela montre que la coopération peut prendre le pas sur la confrontation. L'UE continuera de participer activement aux activités du Groupe international de soutien pour la Syrie et de la Coalition internationale contre l'EIIL/Daech.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Pakistan.

Mme Lodhi (Pakistan) (*parle en anglais*) : La délégation pakistanaise se félicite de la tenue du présent débat sur le Moyen-Orient. Nous remercions le Secrétaire général de l'exposé incisif qu'il a présenté au Conseil.

Le Moyen-Orient, berceau de la civilisation, est aujourd'hui en proie à des conflits, au terrorisme et à une énorme souffrance humaine. Les causes sont à la fois actuelles et historiques. Tout au long d'un demi-siècle d'occupation, on n'a cessé de promettre à la Palestine qu'elle deviendrait un État, mais comme nous le savons, ces promesses ne se sont jamais concrétisées, ce qui a créé les conditions d'une souffrance et d'une tragédie prolongées. Les injustices politiques et la souffrance humaine subies par le peuple palestinien se sont progressivement intensifiées.

Les brasiers allumés dans la région ces dernières années, notamment en Iraq, en Syrie, au Yémen et au-delà, ne peuvent éclipser la question palestinienne ou diminuer l'urgence ou le caractère essentiel d'un règlement de cette longue tragédie. Le sort pénible du peuple palestinien est une des causes principales de la montée et de la propagation de la colère populaire et de l'aliénation à travers le monde arabe et musulman. Les idéologies extrémistes et les groupes violents au Moyen-Orient seront difficiles à vaincre tant que l'on ne s'attaquera pas à ce qui fait la base de leur discours – les injustices subies par le peuple musulman, en particulier les Palestiniens – en menant une action juste et efficace.

Les événements récents ont renforcé la conclusion qu'il n'y aura de paix ou de stabilité en Terre sainte à moins qu'Israël ne permette la création d'un État palestinien indépendant, d'un seul tenant et viable, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Al Qods pour capitale. Malheureusement, Israël a adopté une politique totalement inflexible, en s'emparant, notamment, de plus en plus de terres palestiniennes pour y installer des colonies de peuplement illégales. Cela rend une solution à deux États toujours plus difficile à réaliser. Nous partageons la profonde préoccupation du Secrétaire général face aux informations selon lesquelles Israël vient d'autoriser le plus grand accaparement de terres depuis plus d'un an. Le Conseil de sécurité doit mobiliser la volonté politique nécessaire à la mise en œuvre de ses propres résolutions contraignantes dans lesquelles il demande à Israël de se retirer des territoires palestiniens et arabes occupés et de permettre l'exercice effectif par le peuple palestinien de ses droits inaliénables, y compris son droit à un État de Palestine souverain et

sûr. Les dirigeants israéliens doivent prendre conscience du fait qu'un conflit continuel avec les Palestiniens dans les territoires occupés ne pourra que mettre à mal, en définitive, la nature même de leur État, et que cette guerre interne ne restera pas indéfiniment sans liens avec les guerres qui font rage juste de l'autre côté des frontières imposées par Israël.

Les guerres qui se déroulent, plus largement, dans toute la région, bien que fondées sur des divisions séculaires, ont été déclenchées par des interventions étrangères plus récentes en Iraq et ailleurs. Les fondements de l'ordre ancien dans la région se sont effrités, laissant place au désordre, répandu par des acteurs à la fois étatiques et non étatiques, comme Daech, ou l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL). L'EIIL est apparu comme une menace incontrôlée pour toute la région et le monde entier. Il faut y faire face et il faut le défaire. Pour y parvenir, les États de la région doivent, avec l'aide de la communauté internationale, prendre les décisions politiques qui s'imposent pour mettre fin à la guerre civile et aux souffrances en Syrie et définir une voie conduisant à la paix, de façon qui réponde aux aspirations du peuple syrien et permette d'instaurer une structure de gouvernance d'où nul ne soit exclu. Il est également nécessaire de tenir compte des droits et des intérêts de tous les groupes religieux et ethniques et de faire cesser les combats au Yémen, ainsi que de reconstruire ce pays appauvri et en lambeaux.

Comme il apparaît à l'évidence, ce ne sera pas chose facile. Il faut, pour réussir, mettre fin, avant toute chose, à l'hostilité et à la rivalité régionales qui polarisent le Moyen-Orient. Les tensions, nouvelles ou ravivées, sont délétères, et pas seulement pour les pays déjà en proie à un conflit. Elles pourraient en effet englober d'autres États de la région, dont les habitants relèvent d'obédiences différentes de l'islam et d'autres religions. Mon pays, le Pakistan, apporte modestement sa propre contribution en faveur de l'harmonie dans la région, comme l'illustre la récente mission de médiation entreprise par notre premier ministre, Nawaz Sharif, à Riyad et Téhéran. Le Pakistan appuie les processus des Nations Unies pour la Syrie et le Yémen. Nous trouvons encourageant de voir que l'ensemble des grandes puissances régionales et mondiales ont toujours à cœur d'appuyer ces processus. Nous estimons que le retard accusé dans la reprise des pourparlers sur la Syrie n'est pas synonyme d'échec. Nous espérons également que la réconciliation, sous l'égide des Nations Unies, sera effective au Yémen.

Le Pakistan considère qu'un ordre stable doit sortir du chaos actuel en Asie occidentale et au Levant. À cette fin, un dialogue constant s'avère essentiel entre tous les États de la région, avec l'appui des grandes puissances. Ce dialogue peut être encouragé sous les auspices de l'Organisation de la coopération islamique. Il peut permettre de promouvoir des solutions équitables et durables aux conflits et aux différends qui sévissent dans la région, et de dégager un consensus autour de mesures collectives de lutte contre le terrorisme fondées sur les principes de la Charte des Nations Unies et l'unité d'ordre divin des musulmans du monde, la Oumma.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant de l'Indonésie.

M. Anshor (Indonésie) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord me joindre aux orateurs précédents pour souhaiter la bienvenue à S. E. le Ministre des relations extérieures de l'Uruguay, M. Rodolfo Nin Novoa, et remercier la présidence uruguayenne du Conseil d'avoir convoqué le présent débat public. J'aimerais également remercier le Secrétaire général de son exposé détaillé.

L'Indonésie s'associe aux déclarations qui vont être prononcées par les représentants de l'Iran et du Koweït au nom respectivement du Mouvement des pays non alignés et de l'Organisation de la coopération islamique.

J'axerai ma déclaration sur la question palestinienne et le conflit en Syrie, en m'arrêtant sur les faits nouveaux survenus dans ces zones en 2015 et les mesures à prendre pour parvenir à des solutions viables.

L'année 2015 a une fois de plus été une année déprimante pour le peuple palestinien dans le territoire palestinien occupé. Intimidations, violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et violences des forces et des colons israéliens ont en effet été son lot quasi quotidien. L'engrenage de la violence n'a fait qu'approfondir les antagonismes entre communautés palestiniennes et israéliennes. Les actes de provocation se poursuivent, compliquant encore les chances de relance du processus de paix. En outre, la violence qui sévit dans le territoire palestinien occupé a eu des répercussions inévitables sur la stabilité du Moyen-Orient. Cette situation dangereuse sur le terrain est également mise à profit par les extrémistes pour faire progresser leur cause. En dépit de cet état de fait alarmant, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de prendre des mesures décisives.

L'Indonésie n'a pas changé dans sa ferme condamnation de l'occupation israélienne de la Palestine. À notre avis, l'occupation n'est rien d'autre qu'une trahison des principes de justice et d'autodétermination des peuples, qui sont les principes mêmes sur lesquels repose l'Organisation depuis sa fondation et qu'elle était censée défendre. En outre, plus longtemps l'occupation reste en place, plus le monde risque de voir s'accroître la violence. Je tiens, par conséquent, à rappeler la position inébranlable de l'Indonésie sur la question de Palestine. L'occupation israélienne doit cesser sans plus tarder. Le Conseil de sécurité doit assumer ses responsabilités en vertu de la Charte et travailler avec sérieux et encore plus de détermination à un règlement juste, durable et global fondé sur les différentes résolutions pertinentes des Nations Unies.

Il est grand temps de donner une chance à la paix et de faire cesser des mesures qui ne peuvent que compromettre davantage les efforts de relance du processus de paix. Dans l'attente d'une solution définitive, Israël doit se conformer à ses obligations internationales de Puissance occupante. Les plus importantes d'entre elles sont l'obligation de protection du peuple palestinien et la nécessité de faire cesser la violence et les violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales à son encontre.

En décembre 2015, mon gouvernement a accueilli la Conférence internationale sur la question de Jérusalem. Les participants y ont réaffirmé, entre autres choses, leur opposition aux mesures illégales d'Israël et la nécessité impérieuse de renforcer les relations de peuple à peuple entre Palestiniens et Israéliens, et ce, parce que l'esprit de coexistence est un fondement critique de tout processus de paix digne de ce nom.

Je voudrais maintenant passer à la catastrophe en Syrie, qui dure depuis près de cinq ans. Les conséquences du conflit en Syrie sont particulièrement horribles, et lourdes de ramifications qui s'étendent au-delà des frontières nationales de la Syrie et de la région du Moyen-Orient. Encore une fois, je tiens à renouveler l'appel de l'Indonésie à la fin de la violence, pour permettre la livraison immédiate et sans entrave de l'aide humanitaire à toutes les victimes. L'Indonésie est également consciente du fait que l'État islamique d'Iraq et du Levant (EIIL), ou Daech, continue de tirer parti du conflit en Syrie. À cet égard, nous sommes d'avis que la lutte contre l'EIIL doit galvaniser toutes les parties en les incitant à s'unir dans la recherche de la paix en Syrie.

L'Indonésie demeure convaincue que le conflit en Syrie ne peut être réglé que par un processus politique fédérateur associant tous les Syriens. Nous nous félicitons de la convocation des réunions tenues à Vienne le mois dernier et des pourparlers de paix prévus à Genève cette semaine. Nous espérons que toutes les parties pourront mettre de côté leurs divergences et tirer parti de cette rare occasion de trouver une solution politique.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant de la République arabe syrienne.

M. Mounzer (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : L'occupation israélienne des territoires arabes a de graves conséquences sur la sécurité et la stabilité de toute la région. C'est une situation d'autant plus dangereuse que la communauté internationale néglige délibérément son obligation de contraindre Israël à mettre fin à son occupation des territoires arabes, et de mettre un terme à ses violations flagrantes des instruments internationaux.

Malgré des centaines de résolutions de l'ONU lui demandant de mettre fin à son occupation de tous les territoires arabes et de se retirer jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, Israël fait malheureusement la sourde oreille et n'a pas mis fin à l'occupation. Au contraire, la situation ne cesse de se dégrader du fait de la poursuite de l'occupation israélienne et des pratiques hostiles et répressives de ce pays contre le peuple palestinien, mais également en raison de ses activités de peuplement, menées en violation du droit international humanitaire, du droit international et du droit international des droits de l'homme. Ces crimes constituent des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Il est aujourd'hui clair que l'impunité accordée par certains membres du Conseil de sécurité à Israël a encouragé ce dernier à poursuivre ses pratiques, agressions et autres violations. La situation est extrêmement alarmante et menace d'exploser. En outre cela réduit à néant les fragiles tentatives pour instaurer la paix dans la région. Pourtant, il en est encore au Conseil pour nier aux Palestiniens jusqu'à leurs droits les plus fondamentaux, notamment leur droit d'établir leur propre État sur la terre de leurs ancêtres. Certains insistent même pour ne pas aborder les événements actuels en Palestine en les remettant dans leur contexte véritable et tentent au contraire de faire envisager la situation en termes de violence réciproque à laquelle il faudrait mettre fin. Ce faisant, ils ignorent la cause réelle

du conflit, qui est l'occupation et ses conséquences, notamment les activités de peuplement, les déplacements forcés et d'autres pratiques israéliennes. Le Conseil de sécurité doit faire cesser les violations israéliennes s'il veut protéger la population palestinienne, comme il en a l'obligation en vertu de la Charte des Nations Unies.

Outre les politiques israéliennes barbares que je viens de mentionner, Israël occupe le Golan syrien depuis 1967 et impose de pénibles conditions de vie aux Syriens qui souffrent sous une occupation qui, en vertu du droit international, devrait cesser immédiatement. L'ONU doit prendre ses responsabilités et s'attaquer à cette réalité avec tout le sérieux qu'elle mérite. Elle doit s'employer à faire respecter les résolutions qu'elle a adoptées en la matière, notamment la résolution 497 (1981). Il faut obliger Israël à mettre fin à ses violations flagrantes et systématiques des droits de l'homme, à sa politique de colonisation, de confiscation des terres, d'intimidation, de répression et d'oppression, de discrimination raciale et d'isolement social, ainsi qu'à son pillage des ressources naturelles du Golan, notamment l'eau, le pétrole et le gaz naturel, sans compter sa politique d'arrestation arbitraire des citoyens syriens.

À cet égard, la Syrie renouvelle son appel urgent au Secrétaire général et au Conseil de sécurité pour qu'ils déploient tous les efforts de médiation humanitaire qui s'imposent afin qu'Israël relâche immédiatement et sans condition tous les prisonniers syriens. En tête desquels, il y a le Mandela syrien, Sedqi Al-Maqet, un combattant de la liberté qui, bien qu'il ait déjà passé 27 ans dans les geôles israéliennes, a été une nouvelle fois arrêté par les forces d'occupation en février dernier pour avoir simplement tenter de montrer les liens qui existent entre les forces d'occupation israéliennes et les groupes terroristes armés et l'appui sans limite que les forces d'occupation fournissent à ces groupes dans la zone de séparation du Golan syrien. À l'instar de Sedqi Al-Maqet, Bashira Mahmoud est un autre prisonnier dont le seul crime est d'être syrien et d'avoir refusé la citoyenneté israélienne, comme l'ont fait tous nos fils vivant dans le Golan syrien occupé.

Israël a profité de la crise actuelle en Syrie pour ouvrir un nouveau chapitre de son livre des violations en soutenant de manière illimitée les terroristes présents dans la zone de séparation du Golan syrien, leur fournissant une puissance de feu et les soignant dans les hôpitaux israéliens. Israël viole ainsi l'Accord sur le dégagement des forces israéliennes et syriennes de 1974 et met en danger l'intégrité physique et la vie du personnel de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement.

En conclusion, je condamne dans les termes les plus forts toutes les tentatives consistant à prendre la défense d'Israël, couvrir ses crimes et saisir le Conseil de sécurité de nouvelles questions qui n'ont rien à voir avec la situation au Moyen-Orient et le fond du problème, à savoir la nécessité de mettre fin à l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés et de donner au peuple palestinien la possibilité d'exercer son droit inaliénable à l'autodétermination et de créer son propre État sur ses terres. Chaque fois qu'Israël commet une agression contre les Palestiniens, certaines délégations font des déclarations incendiaires et mensongères sur la Syrie afin de détourner l'attention des crimes commis par Israël et de diminuer la pression internationale exercée sur ce pays. C'est pourquoi et bien que la Syrie ait beaucoup à réfuter, je ne répondrai pas aux allégations vaines qui ont été formulées par les délégations d'États qui appuient, abritent et arment des terroristes, diffusent l'extrémisme et font œuvre de sabotage en Syrie, déployant tous les efforts possibles pour faire échouer les tentatives de parvenir à un règlement pacifique de la crise dans le pays.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à l'observateur du Saint-Siège.

Mgr Kassas (Saint-Siège) (*parle en arabe*) : Le Saint-Siège salue la présidence uruguayenne du Conseil de porter la question du Moyen-Orient à l'attention de la communauté internationale à travers le présent débat public.

Ma délégation voudrait tout d'abord évoquer le processus de paix entre Israéliens et Palestiniens, qui est actuellement dans l'impasse. En l'absence de négociations véritables, les actes de violence continuent de se multiplier, ce qui pousse nombre de personnes à se demander sérieusement si les accords d'Oslo sont toujours valides.

Le Saint-Siège est convaincu que le processus de paix entre Israéliens et Palestiniens ne peut progresser qu'au moyen de négociations directes entre les parties, avec un appui fort de la communauté internationale. Pour cela, les deux parties devront prendre des décisions courageuses et faire des concessions, dans un esprit d'équité et de réciprocité. Il n'y a pas d'autre solution si l'on veut qu'Israël et la Palestine vivent côte à côte dans la sécurité, la prospérité et la coexistence pacifique, au

sein de frontières internationalement reconnues. Voilà trop longtemps que ces deux peuples sont victimes de l'illusion selon laquelle la force peut à elle seule résoudre leurs différends. Seules des négociations dans la durée et menées de bonne foi régleront les différends et permettront aux Israéliens et aux Palestiniens de jouir de la paix.

Le pape François, dans son discours du 11 janvier adressé aux membres du corps diplomatique accrédités auprès du Saint-Siège, a évoqué l'absence de progrès dans le processus de paix entre Israéliens et Palestiniens. Il a exprimé le souhait que cette nouvelle année

> « puisse guérir les blessures profondes qui séparent Israéliens et Palestiniens et permettre la cohabitation pacifique de deux peuples qui – j'en suis sûr – du fond du cœur, ne demandent rien d'autre que la paix! »

Il faut renoncer aux actes de violence et aux discours incendiaires en faveur des voix qui appellent au dialogue afin de donner aux deux peuples la paix à laquelle ils aspirent du fond du cœur.

L'Accord global signé le 26 juin 2015 entre le Saint-Siège et l'État de Palestine est entré en vigueur le 2 janvier 2016. Il porte essentiellement sur la vie et l'activité de l'Église en Palestine. Sur fond de cette situation complexe qui règne au Moyen-Orient, où les chrétiens sont persécutés dans certains pays, le Saint-Siège espère que cet Accord servira d'exemple de dialogue et de coopération, en particulier pour les autres pays à majorité arabe et musulmane.

Le conflit qui sévit en Syrie dure depuis près de cinq ans. Il ne s'agit plus d'un conflit qui oppose uniquement les Syriens; des combattants étrangers provenant de quatre coins du monde continuent de commettre des actes de violence ignobles à l'encontre des populations civiles en Syrie et dans certaines régions de l'Iraq. L'influence de ces éléments étrangers sur le territoire syrien a entraîné des violences confessionnelles et des persécutions contre les minorités religieuses et ethniques, en particulier les anciennes communautés chrétiennes de la région. Le pape François, s'adressant à la communauté internationale, a exprimé sa conviction que seules des mesures politiques conjointes et concertées peuvent permettre d'endiguer l'extrémisme et le fondamentalisme qui sont à la base d'actes terroristes qui font d'innombrables victimes non seulement en Syrie et en Libye, mais également dans d'autres pays de la région.

Ma délégation ne va pas répéter la litanie des actes de violence ignobles commis contre le peuple syrien, ce qui a été déjà fait par plusieurs délégations. Toutefois, nous tenons à réitérer notre appel à tous les acteurs concernés pour qu'ils cessent d'acheminer des armes dans la région et intensifient les efforts humanitaires afin de donner aux réfugiés désespérés et à tous les déplacées les moyens de rester dans leur pays ou aussi près que possible de leur pays, en leur fournissant des vivres, des fournitures médicales, de l'eau, de l'électricité, et en garantissant l'accès à l'éducation pour les jeunes, qui sont autant d'éléments leur permettant de mener une vie stable et sûre dans leur propre patrie.

Nous appuyons la résolution 2254 (2015), qui appelle au respect de la souveraineté, de l'indépendance, de l'unité et de l'intégrité territoriale de la République arabe syrienne et à un règlement politique du conflit en Syrie. Le Saint-Siège attend avec intérêt les pourparlers qui doivent débuter à Genève cette semaine. En dépit des nombreuses divergences de vues profondes qui existent toujours entre les participants aux pourparlers, le Saint-Siège estime que les négociations représentent la meilleure chance pour la communauté internationale d'instaurer une paix stable et durable en Syrie et dans la région. Le Saint-Siège se réjouit également à la perspective de la quatrième Conférence humanitaire sur la Syrie prévue pour le 4 février et espère qu'elle permettra de soulager les souffrances des peuples de la région et contribuera à un règlement global du conflit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Dehghani (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom du Mouvement des pays non alignés et de remercier en son nom la présidence uruguayenne d'avoir convoqué ce débat public en ce moment décisif pour le peuple palestinien et le Moyen-Orient. Je remercie également le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé.

Nous déplorons qu'une fois de plus, le peuple palestinien ait commencé une nouvelle année sous l'occupation belligérante d'Israël. Nous approchons de la quarante-neuvième année de cette occupation illégale et brutale, qui est à l'origine de tant de souffrances pour les civils palestiniens, qui exacerbe les tensions et ne fait que provoquer davnatage de colère et de mécontentement, et qui a des conséquences profondes et graves pour la paix et la sécurité au Moyen- Orient et au-delà. La situation dangereuse qui règne actuellement

prouve de nouveau que cette question doit rester une priorité pour le Conseil de sécurité, conformément à ses obligations énoncées dans la Charte des Nations Unies. Il faut agir d'urgence pour enrayer la tendance à la détérioration, pour protéger la population civile palestinienne et pour préserver les perspectives de paix.

Néanmoins, le Conseil de sécurité reste paralysé, et étant donné que la communauté internationale n'oblige pas Israël à répondre de ses actes, la situation dans l'État occupé de Palestine, y compris Jérusalem-Est, continue de se détériorer à un rythme alarmant suite aux crimes et aux violations commis par Israël. Une fois de plus, le Mouvement des pays non alignés exhorte la communauté internationale, en particulier le Conseil de sécurité, à prendre des mesures déterminées et historiques pour mettre fin à l'occupation des territoires palestiniens, ouvrant ainsi la voie à l'exercice par le peuple palestinien de son droit à l'indépendance et à un règlement juste et pacifique du conflit. Le statu quo n'est pas viable et nous ne pouvons pas accepter qu'une autre année s'écoule, marquée par la stagnation du processus politique et les souffrances et le désespoir persistants de tout un peuple.

En ce qui concerne la période actuelle, le Mouvement des pays non alignés déplore que de nombreux civils soient tués et blessés suite à des actes dépravés, qui causent d'immenses pertes et douleurs aux familles palestiniennes. Nous déplorons également que la Puissance occupante continue de démolir des maisons et de confisquer des terres appartenant aux Palestiniens, les privant ainsi de leurs biens et d'abri. Ces actes de peine collective constituent des violations flagrantes de la Quatrième Convention de Genève.

En outre, rien n'a encore été fait pour remédier à la catastrophe humanitaire infligée délibérément par la Puissance occupante au peuple palestinien dans la bande de Gaza. Depuis l'agression militaire menée par Israël pendant l'été en 2014, près de 100 000 Palestiniens sont toujours déplacés et sans abri alors que le blocus illégal imposé par Israël continue de faire obstacle à la reconstruction de milliers de maisons endommagées ou détruites, et les conditions socioéconomiques continuent de se détériorer étant donné que la bande de Gaza continue d'être asphyxiée par le blocus et isolée du reste de la Palestine et du monde entier. La situation des jeunes dans la bande de Gaza est particulièrement grave car ils n'ont ni espoir ni perspectives d'avenir. En effet, d'après la Banque mondiale, plus de 63 % des jeunes sont au chômage avec toutes les conséquences sociales, économiques et psychologiques que cela implique.

Le Conseil de sécurité doit également agir conformément au droit international, notamment la quatrième Convention de Genève et ses propres résolutions, face aux activités illégales de peuplement menées par Israël dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est. Comment le Conseil peut-il garder le silence alors qu'Israël poursuit délibérément et systématiquement ses activités de peuplement, de construction du mur et de confiscation et d'annexion de facto de terres palestiniennes, notamment l'annonce qu'il a faite tout récemment concernant son intention de déclarer « terres domaniales » près de 150 hectares de terres situées en Cisjordanie, une décision qui a été condamnée à l'échelle mondiale comme étant une violation du droit international?

Ces violations, ainsi que d'autres violations systématiques – notamment les démolitions de maisons, les déplacements forcés de civils palestiniens, l'arrestation et la détention de Palestiniens, y compris des enfants, et les actes de violence, les actes de terreur et les provocations incessants des colons et des extrémistes israéliens, y compris sur des sites religieux sensibles, notamment la mosquée Al-Aqsa à Jérusalem-Est occupée – se sont poursuivies sans relâche, aggravant une situation extrêmement précaire sur le terrain. Des mesures immédiates et sérieuses doivent être prises à cet égard pour éviter que la situation ne continue de se déstabiliser et pour préserver la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967. Il est inacceptable que l'impunité israélienne perdure sans aucune conséquence. Rien ne saurait justifier de tels crimes. Il est grand temps d'agir conformément aux résolutions de l'ONU, au droit international et à notre responsabilité morale vis-à-vis de la question palestinienne.

La position du Mouvement au sujet du conflit israélo-palestinien est bien claire, comme en témoignent ses déclarations ministérielles et issues de divers sommets au fil des décennies. Il est grand temps de mettre fin aux odieuses occupation et impunité israéliennes qui ont causé tant de souffrances et généré tant de crises et tant d'instabilité et de colère au Moyen-Orient, et qui continuent de saper la paix et la sécurité dans le monde. Nous demandons au Conseil de sécurité d'agir conformément à son mandat découlant de la Charte des Nations Unies, à ses résolutions et aux dispositions

applicables du droit international qui fournissent une solution au conflit.

Au moment où les Palestiniens sont les victimes d'une agression israélienne de plus en plus vive et perdent rapidement espoir en la possibilité de paix et de justice, le Mouvement des pays non alignés saisit cette occasion pour réaffirmer sa solidarité de longue date avec le peuple palestinien, reconnaissant sa résilience qui dure depuis des décennies malgré tant de souffrances et d'injustice, et réitère son appui à la réalisation de ses aspirations nationales légitimes et de ses droits inaliénables, notamment le droit à l'autodétermination et le droit à vivre libre dans un État de Palestine indépendant, avec Jérusalem-Est pour capitale, ainsi que son appui à une solution juste au sort des réfugiés palestiniens, conformément à la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale.

Le Liban continue de pâtir des violations et des incursions israéliennes incessantes de ses frontières et de son territoire, ainsi que des années d'occupation et d'agression qui ont suivi. Malheureusement, Israël continue de violer l'espace aérien libanais, intensifiant ses incursions au Liban. De tels actes sont une violation flagrante de la souveraineté libanaise et des résolutions internationales pertinentes, en particulier la résolution 1701 (2006). Les dispositions de cette résolution doivent être mises en œuvre de façon qui garantisse la consolidation des fondements de la stabilité et de la sécurité au Liban et qui empêche Israël de continuer de violer quotidiennement la souveraineté du Liban.

S'agissant du Golan syrien occupé, le Mouvement condamne toutes les mesures prises par Israël, Puissance occupante, pour modifier le statut juridique, physique et démographique du Golan syrien occupé, lesquelles se sont intensifiées après l'éclatement de la crise syrienne. Le Mouvement des pays non alignés exige une fois encore qu'Israël se conforme à la résolution 497 (1981) et se retire complètement du Golan syrien occupé jusqu'aux frontières du 4 juin 1967, en application de la résolution 242 (1967) et 338 (1973).

Je voudrais dire encore quelques mots en réponse aux allégations infondées proférées par le représentant d'Israël contre mon gouvernement. Ces allégations sont faites par le représentant d'un régime qui est la cause majeure de l'instabilité dans la région depuis plus de 60 ans. Il s'agit d'un régime qui, par sa politique d'occupation en cours et ses politiques et pratiques criminelles dans les territoires occupés, a toujours été la cause profonde majeure qui a poussé les gens à l'extrémisme violent. Le fait qu'un régime qui menace ses voisins et reste le principal obstacle à la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient appelle le Conseil de sécurité à faire preuve de courage et de vigilance sur le programme nucléaire iranien ne manque pas d'ironie. Ce n'est rien moins qu'une nouvelle ligne de sabotage qu'Israël a entrepris suite à la défaite cuisante de ses tentatives tous azimuts de faire dérailler les pourparlers entre l'Iran et les cinq plus un sur un accord nucléaire.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Afrique du Sud.

M. Mminele (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions le Secrétaire général Ban Ki-moon de son exposé et de ce qu'il s'efforce inlassablement de trouver une solution à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Afrique du Sud est activement engagée au Moyen-Orient en vue de contribuer à une paix durable dans la région, et elle attache une grande importance au présent débat public. L'Afrique du Sud s'inquiète toutefois que rien de substantiel n'ait été atteint, à notre grand regret à tous, qui sommes les témoins des souffrances endurées par le peuple palestinien. Pourtant, nous sommes tous d'accord que le statut quo actuel est indésirable.

Comme nous l'avons fait par le passé, aujourd'hui nous ferons encore une fois part de notre attachement à la solution des deux États et réitérerons que pour instaurer la paix dans tout le Moyen-Orient, il est essentiel de créer un État palestinien libre et souverain, vivant côte à côte, en paix et en sécurité avec l'État d'Israël, sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale. Nous convenons aussi que cela ne peut se faire qu'au moyen de véritables négociations de fond entre toutes les parties concernées.

Toutefois, notre action, ou plutôt notre inaction, montrera au grand jour que nos déclarations et nos engagements auront été vains car rien n'a été fait pour encourager et pousser les parties à reprendre des négociations restées longtemps dans l'impasse ou pour préparer le terrain et définir la voie à suivre s'agissant des difficiles négociations sur le statut final. Nous

devons tous être préoccupés par le fait qu'alors que nous tergiversons, la situation sur le terrain empire de jour en jour à cause de la poursuite d'actes de violence contre aussi bien les Palestiniens que les Israéliens, y compris les activités de peuplement en cours et le taux élevé de démolitions de structures palestiniennes.

À cet égard, l'Afrique du Sud déplore que le Gouvernement israélien ait annoncé dernièrement qu'il allait déclarer comme « terres domaniales » près de 150 hectares de terres palestiniennes en Cisjordanie, au sud de Jéricho. À l'instar du Secrétaire général, nous nous inquiétons que si cette décision était appliquée, elle constituerait la plus importante appropriation de terres par Israël en Cisjordanie depuis août 2014. De tels actes non seulement sapent la viabilité de la solution des deux États, mais gênent l'Autorité palestinienne dans sa capacité d'étendre ses activités économiques, ce qui en retour sape la stabilité politique et la sécurité en Palestine et nuira en fin de compte à la sécurité d'Israël.

Les faits qui sont survenus dans le territoire palestinien occupé ces derniers mois rendent encore plus urgente la nécessité de trouver une solution au conflit israélo-palestinien. Comme le Conseil se souvient, de nombreuses préoccupations ont été exprimées concernant les mesures israéliennes illégales visant à modifier la composition démographique et la réalité géographique propices à la création d'un État d'un seul tenant. Le peuple palestinien continue d'être victime d'injustices, et les cas où des colons ont brûlé vive toute une famille palestinienne sont totalement inacceptables et exigent que nous les condamnions. Les actes de violence sont aussi condamnables quelles qu'en soient les formes et quels qu'en soient les auteurs. Nous demandons à toutes les parties de cesser la violence et d'emprunter une voie pacifique qui garantisse que des vies innocentes ne sont pas perdues. Ma délégation considère essentielle la protection internationale du peuple palestinien, qui se trouve à la merci d'une puissance occupante.

Pour finir, l'Afrique du Sud se félicite que l'Agence internationale de l'énergie atomique ait annoncé que l'Iran a respecté sa part de l'accord de 2015. Nous exprimons aussi notre appui à l'initiative de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, d'organiser des négociations intersyriennes le 29 janvier. Nous formons l'espoir que le processus aboutira à un nouvel horizon pour le pays et mènera à la fin de ce terrible conflit.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la république de Corée.

M. Hahn (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Madame la Présidente, de la convocation du premier débat public trimestriel de l'année consacré à la situation au Moyen-Orient.

La situation au Moyen-Orient a une incidence énorme au-delà de la région. Des millions de personnes venant de Syrie, du Yémen et d'Iraq fuient vers l'Europe et d'autres régions pour s'y réfugier. L'extrémisme violent est en train de s'étendre au monde entier. La communauté internationale doit œuvrer plus que jamais de concert pour prévenir les conflits dans la région. Nous appuyons énergiquement le plan d'action visant à lutter contre l'extrémisme violent, lancé par le Secrétaire général Ban Ki-moon en tant que cadre global utile pour empêcher ce dangereux parasite de prendre racine et de détruire la région et au-delà. Nous espérons aussi que le début de la mise en œuvre du Plan d'action global commun en Iran le 16 janvier servira de catalyseur à un Moyen-Orient plus pacifique et plus prospère, basée sur la dénucléarisation.

Cette année, le cycle vicieux des attaques et des représailles entre les Palestiniens et les Israéliens a continué d'être une source de grave préoccupation pour la communauté internationale. En outre, il n'y a chez les deux parties eu aucun signe d'efforts sérieux en faveur de la paix. Nous exhortons une fois de plus les dirigeants israéliens et palestiniens à garder à l'esprit le fait que les hostilités et la violence non seulement minent le présent, ils sapent également l'avenir en plongeant les jeunes dans un désespoir encore plus profond. Nous appelons toutes les parties à mettre un terme à la violence et à retourner à la table des négociations en vue de mettre au point un cadre viable pour la réalisation de la solution de deux États. Des mesures de confiance, notamment la cessation de l'expansion des colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés, sont requises d'urgence si nous voulons créer un environnement plus propice au dialogue en vue de l'instauration d'une paix durable entre les parties.

S'agissant de la Syrie, nous nous félicitons de l'annonce de l'ouverture d'un dialogue entre les parties syriennes le 29 janvier et saluons les efforts déployés à cette fin par l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura, qui n'a cessé d'œuvrer à la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). Comme la résolution l'indique clairement, ce dialogue doit être

un processus politique ouvert à tous et conduit par les Syriens. Dans le même temps, toutes les parties doivent se préparer à un cessez-le-feu national afin qu'il puisse entrer en vigueur dès le lancement du processus politique. Nous ne devons plus jamais permettre que les tensions et antagonismes nationaux et religieux dans la région paralysent les efforts internationaux visant à mettre fin au conflit syrien. Les souffrances déjà indicibles du peuple syrien s'aggravent au fil des minutes. Un accès humanitaire sans entrave et sans condition doit être garanti et le droit international humanitaire doit être respecté par toutes les parties. La République de Corée continuera à contribuer aux efforts internationaux visant à mettre fin aux souffrances. À cet égard, nous annoncerons notre plan d'aide humanitaire de 2016 pour la Syrie et ses voisins à l'occasion de la conférence prévue à Londres, le 4 février.

Au Yémen, il est urgent de convoquer le plus rapidement possible une nouvelle série de pourparlers de paix. Nous exhortons les acteurs clefs de la région à s'abstenir de toute activité susceptible d'alimenter le conflit et à coopérer avec l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Yémen, M. Ismail Ould Cheikh Ahmed, dans ses efforts pour ramener les parties belligérantes à la table des négociations.

Le Moyen-Orient ne doit plus être un foyer d'instabilité. Nous ne devons ménager aucun effort cette année pour ouvrir un nouveau chapitre de paix durable et de prospérité collective dans l'histoire de la région. La République de Corée continuera d'appuyer les efforts déployés par la communauté internationale et le Conseil de sécurité pour instaurer la paix et la stabilité dans la région et jouera un rôle constructif à cette fin.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Maroc.

M. Hilale (Maroc) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de la présidence uruguayenne du Conseil de sécurité ce mois-ci et saluer l'initiative de convoquer l'important débat d'aujourd'hui consacré au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne. Le fait que la séance se tienne niveau ministériel souligne le vif intérêt que votre délégation porte à cette question et l'urgence avec laquelle elle doit être traitée. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé très complet sur l'ensemble de la région, y compris la Palestine.

La séance d'aujourd'hui arrive à la fin d'une nouvelle année d'échec, en particulier s'agissant de la question de Palestine, où la situation s'aggrave de jour en jour au détriment des Palestiniens, qui aspirent à la paix et à un avenir meilleur dans lequel leur rêve d'un État indépendant dans les frontières de juin 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, peut devenir réalité. Pourtant, en dépit des 24 années qui se sont écoulées depuis le début des négociations, il n'y a pas eu d'accord de paix entre la Palestine et Israël, engendrant ainsi le désespoir chez les Palestiniens. Le Royaume du Maroc, sous la conduite de S. M. le Roi Mohammed VI, accorde une importance particulière à la Palestine, notamment Jérusalem-Est, et à la nécessité, tel qu'il a été établi par les résolutions internationales, de mettre un terme à la judaïsation du pays et aux actes d'agression perpétrés contre la mosquée Al-Aqsa, laquelle fait partie intégrante des territoires palestiniens occupés en 1967. Ces actes ne servent pas les intérêts de la paix et de la sécurité dans la région et ne peuvent qu'alimenter la haine qui, à son tour, engendre le terrorisme qui nous touche tous.

La Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien a donné à S. M. le Roi Mohamed VI une nouvelle occasion de réaffirmer l'importance et la nécessité de faire en sorte que les Palestiniens puissent exercer leurs droits inaliénables, y compris et surtout leur droit à un État souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale – un État viable, vivant côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité, tel que défini dans les résolutions internationales. Sa Majesté a réaffirmé que la persistance de l'attitude désinvolte vis-à-vis de la question urgente de Jérusalem et de la poursuite de sa judaïsation aurait de fâcheuses conséquences. Les dirigeants du Comité Al Qods, a-t-il dit, ont continué de réclamer la protection de Jérusalem contre tous les actes d'agression et toutes les tentatives de modifier son identité, et ont exprimé leur solidarité sans faille avec leurs frères palestiniens. Les Palestiniens, a-t-il ajouté, doivent pouvoir vivre dans la dignité, à l'abri de la violence ou des actes d'agression contre les lieux saints musulmans de Jérusalem, afin que cette dernière puisse rester ce qu'elle a toujours été – le symbole de la paix et de la coexistence entre les civilisations et les cultures. La situation dans les territoires occupés, a-t-il dit, exige de réagir avec célérité afin de pouvoir répondre aux besoins du peuple palestinien, notamment en mettant à la disposition de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient toutes les ressources dont il a besoin pour pouvoir continuer à fournir les services de base aux Palestiniens.

Il a également appelé à soutenir les efforts déployés par l'Autorité nationale palestinienne et a réitéré son plein appui à l'Autorité sous la direction de M. Mahmoud Abbas. Dans ce contexte, le Ministre des affaires étrangères du Maroc a effectué une visite fructueuse en Palestine au cours du mois de novembre en vue de mettre en place entre nos deux États un comité conjoint de coopération chargé de traiter toutes les questions d'intérêt commun, en particulier dans les secteurs de la santé et des services.

Un processus de paix est le seul moyen de régler le conflit. Ce n'est pas par la guerre et la perte de vies innocentes que l'on mettra fin à ce conflit, mais grâce à des négociations menées de bonne foi, conformément à des paramètres clairement définis dans le but de parvenir à une solution de deux États vivant côte à côte dans la paix, la sécurité et la coopération. La position du Maroc est ferme à cet égard : elle repose sur l'Initiative de paix arabe et les principes d'une paix durable instaurée grâce à la création d'un État palestinien indépendant dans le cadre des frontières de juin 1967. Il incombe donc plus que jamais à la communauté internationale d'œuvrer en faveur d'un processus de paix assorti d'un calendrier précis. Le Maroc est prêt et disposé à participer à toute initiative ayant pour objectif la paix et la sécurité dans la région.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Nicaragua.

Mme Rubiales de Chamorro (Nicaragua) (*parle en espagnol*) : Avant toute chose, je tiens à féliciter la délégation uruguayenne et le Ministre des relations extérieures de l'Uruguay, et à saluer la manière habile et dynamique avec laquelle toute l'équipe dirige les travaux du Conseil de sécurité. Je tiens tout particulièrement à féliciter mon amie, Cristina.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le Représentant permanent de la République islamique d'Iran, au nom du Mouvement des pays non alignés, et à celle qui sera faite au nom du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

L'an 2016 est certes une nouvelle année, mais la situation reste toujours aussi injuste, inhumaine et inacceptable pour le peuple palestinien, qui continue d'être victime d'une occupation qui a provoqué l'exode massif de Palestiniens en 1948. Il y a aujourd'hui plus de 5,5 millions de réfugiés palestiniens, ce qui représente la plus grave crise de réfugiés au monde, marquée par d'énormes souffrances, le désespoir et l'incertitude. Cela fait 70 ans que nous nous sommes engagés à promouvoir la paix dans le monde et avons signé la Charte des Nations Unies. Pourtant, aujourd'hui encore, malheureusement, certains États Membres continuent de tolérer et de protéger l'occupation illégale et brutale israélienne. Depuis près de 70 ans, cet organe ferme les yeux sur les bombardements, les attentats et les invasions commis par Israël et l'occupation israélienne. Jusqu'à quand tout cela se poursuivra, chers membres du Conseil?

Le Conseil de sécurité a été incapable de protéger la population palestinienne, ce qui témoigne d'un mépris total pour la souffrance des Palestiniens et met en lumière une vision à géométrie variable par rapport à d'autres situations que nous connaissons tous. Il est scandaleux qu'à ce stade, la Palestine continue d'être victime d'un blocus économique criminel qui continue d'étouffer son peuple en le condamnant à vivre dans des conditions extrêmes et plus qu'inhumaines, sans aucun respect de ses droits et en le privant de ses besoins essentiels, comme la santé, l'éducation ou un logement décent avec un toit.

À l'occasion de son soixante-dixième anniversaire, l'ONU a adopté les objectifs de développement durable (résolution 70/1 de l'Assemblée générale), ce qui constitue un effort destiné à éliminer la pauvreté et la misère et à créer des conditions propices au bien-être commun des peuples. Pourtant, nous nous demandons : le peuple palestinien pourra-t-il exercer ce droit au développement? Nous continuons aussi de nous demander : les Palestiniens pourront-ils atteindre les objectifs de développement durable convenus si on ne leur accorde pas l'espace politique occupé par Israël? À l'aune de quels indicateurs ce peuple frère pourra-t-il évaluer la réalisation de ces objectifs? La réponse est claire : l'économie palestinienne est une économie d'occupation, en particulier dans la bande de Gaza. Cela s'applique à tous les niveaux et dans tous les domaines de la vie des Palestiniens, que ce soit l'occupation illégale de leurs terres, leurs ressources naturelles, le déni de leur droit à la libre circulation, le retour des réfugiés, le confinement de leurs concitoyens et la destruction quotidienne de leurs infrastructures, entre autres.

Nous regrettons de devoir de nouveau nous réunir pour en débattre. Au lieu de célébrer le soixante-dixième anniversaire de l'ONU avec une Palestine libre et État Membre à part entière à nos côtés, l'année 2015 a été marquée par des milliers de morts, de blessés, de

maisons détruites et de déplacés. La situation qui règne à Jérusalem-Est devient chaque jour encore plus précaire.

Le Conseil de sécurité doit exiger d'Israël qu'il mette entièrement fin à son occupation de la Palestine et de tous les territoires arabes, qu'il lève son blocus criminel contre Gaza et qu'il libère tous les prisonniers et détenus politiques, dont nous sommes totalement solidaires. Notre gouvernement appelle l'ONU à s'acquitter de ses responsabilités historiques et à adopter de toute urgence une résolution fixant une échéance pour la création d'un État palestinien, sur la base des frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale et vivant côte à côte avec Israël, jetant ainsi les bases d'une paix juste et durable dans la région. C'est là la seule solution au conflit du Moyen-Orient.

Pour terminer, nous tenons à rappeler la nécessité du dialogue et de la négociation, qui doivent prévaloir sur l'imposition de la guerre, l'intervention étrangère et le changement de gouvernement, et ce dans tous les conflits du Moyen-Orient, y compris s'agissant de la situation dans l'ensemble des territoires arabes occupés et dans les pays comme la Syrie ou autres, en prenant en compte les intérêts légitimes de tous les États et peuples de la région, sans ingérence extérieure.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Guatemala.

M. Sandoval Cojulún (Guatemala) (*parle en espagnol*) : Ma délégation se félicite de l'exposé détaillé présenté par le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, et salue la présence à cet important débat du Ministre des relations extérieures de l'Uruguay, M. Rodolfo Nin Novoa, ainsi que des autres Ministres et Vice-Ministres.

Nous nous associons à la déclaration prononcée par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'actuelle escalade dangereuse de la violence entre Israéliens et Palestiniens et les pertes tragiques en vies humaines sont tout à fait inacceptables. Les faits survenus récemment, comme par exemple les deux attaques dirigées contre les femmes à Jérusalem et en Cisjordanie, ne doivent pas se reproduire. Nous demandons aux autorités israéliennes et palestiniennes de faire en sorte que les responsables de ces actes soient traduits en justice. Ces incidents ne font que mettre en lumière l'urgente nécessité d'œuvrer de concert en vue de calmer la spirale de violence et de réduire le nombre d'attaques contre la population civile. Nous considérons qu'il importe que ceux qui commettent des crimes de part et d'autre répondent de leurs actes. Nous voyons d'un bon œil le fait que la police et les services de renseignement israéliens aient confirmé l'arrestation de plusieurs jeunes juifs radicaux, accusés d'avoir brûlé vifs dans leur sommeil les membres d'une famille palestinienne, dans le nord de la Cisjordanie. Nous appelons les parties à promouvoir la paix et à s'abstenir de faire des déclarations susceptibles d'engendrer de nouvelles violences et représailles.

Comme nous l'avons réaffirmé en maintes occasions, la construction de colonies de peuplement est illégale et constitue une violation du droit international, et doit donc cesser. Nous sommes préoccupés par les projets israéliens d'expansion des colonies de peuplement. Nous pensons que cette façon d'agir fait clairement obstacle à la réalisation d'une solution prévoyant deux États vivant en paix l'un à côté de l'autre. Il importe de souligner que, conformément au droit international humanitaire, Israël est tenu de satisfaire les besoins des Palestiniens vivant sous son occupation, et doit faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire, et non pas l'entraver.

À cet égard, nous sommes préoccupés par l'initiative israélienne visant à restreindre les activités des organisations de défense des droits de l'homme, comme c'est le cas de la loi sur la transparence, qui obligera les organisations non gouvernementales, dont plus la moitié des fonds proviennent de gouvernements étrangers, à les déclarer expressément.

Comme nous l'avons déjà mentionné en d'autres occasions au Conseil, les murs, les points de contrôle, les réactions violentes des forces de sécurité, la démolition d'habitations, les restrictions imposées aux organisations non gouvernementales, les agressions violentes à l'encontre d'individus ou de groupes ainsi que les tirs de roquettes ne favorisent pas le règlement du conflit.

Concernant la situation qui règne actuellement en Syrie, nous voyons d'un bon oeil les négociations qui doivent s'ouvrir entre le Gouvernement syrien et les groupes d'opposition. À cet égard, nous appelons toutes les parties à prendre part de bonne foi à des négociations constructives pour mettre fin à ce conflit, qui a des effets dévastateurs sur la population syrienne. Nous demeurons également préoccupés par les tensions créées par la situation entre l'Iran et l'Arabie saoudite. Il importe de ne pas oublier que, si ces tensions devaient continuer, l'ensemble de la région se retrouverait en proie à des conflits encore plus nombreux.

Enfin, le Guatemala invite les parties à poursuivre le dialogue en vue d'assurer la stabilité dans la région ainsi que le respect des droits de l'homme et, en particulier, de réduire le niveau de violence dirigée contre les civils au Moyen-Orient.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Koweït.

M. AlJarallah (Koweït) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de faire la présente déclaration au nom des États membres de l'Organisation de la coopération islamique.

Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir convoqué le présent débat public consacré à la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

La séance d'aujourd'hui revêt une importance particulière, car elle se tient au moment où les crimes et exécutions sur le terrain commis par les forces d'occupation israéliennes et des groupes de colons extrémistes continuent de s'intensifier, sans frein politique, juridique ou moral. Depuis le début du mois d'octobre, plus de 160 Palestiniens ont été abattus, des enfants et des femmes pour plus d'un tiers d'entre eux; plus de 7 000 personnes ont été blessées par des balles réelles ou des balles d'acier recouvertes de caoutchouc; et des milliers de Palestiniens sont détenus dans des conditions difficiles contraires aux droits de l'homme les plus fondamentaux, au droit international et aux instruments internationaux.

L'Organisation de la coopération islamique insiste sur le fait que l'évolution dangereuse de la situation actuelle ne peut être examinée sans tenir compte de ce que fait Israël, Puissance occupante, dans la ville de Jérusalem. Il y applique des mesures racistes visant à modifier les caractéristiques géographiques et démographiques de la ville, à effacer son identité arabe et son statut religieux et historique. Israël tente également de l'isoler de son environnement palestinien en plus des agressions répétées contre les lieux saints musulmans et chrétiens, en particulier le Haram al-Charif et la mosquée bénie Al-Aqsa. À cet égard, l'Organisation de la coopération islamique réaffirme que ces mesures israéliennes constituent une violation flagrante du droit international et des résolutions constitutives de la légalité internationale, et qu'elles alimentent l'extrémisme, la violence et le racisme et contribuent à déclencher un conflit religieux qui met en péril les perspectives de paix et de sécurité internationales.

La gravité des violations du droit international commises par Israël, qui dépassent toutes les limites, impose une action différente de la part de la communauté internationale. On ne peut comprendre qu'Israël, Puissance occupante, continue de se comporter comme s'il était au-dessus des lois et commet ses violations et crimes sans craindre une riposte ou sans s'attendre à des sanctions. À cet égard, nous appelons le Conseil de sécurité à assumer ses responsabilités en assurant la protection internationale du peuple palestinien, et en obligeant Israël à cesser son agression constante, à mettre fin à ses activités de peuplement illégales et à ses politiques de judaïsation et ses politiques racistes menées dans la ville de Jérusalem occupée, à mettre un terme aux agressions répétées contre les lieux saints musulmans et chrétiens et à cesser de tuer chaque jour des Palestiniens sans défense. Cela doit être fait sans tarder et en priorité pour préserver la solution des deux États.

Nous affirmons que pour sortir de la crise actuelle, une volonté politique du Conseil de sécurité est nécessaire afin d'appliquer la solution des deux États, par l'adoption d'une résolution qui intensifie les efforts internationaux visant à mettre fin à l'occupation israélienne selon un calendrier précis, conformément aux paramètres internationaux convenus et aux résolutions pertinentes de l'ONU. Cela doit servir à renforcer la sécurité et la stabilité dans la région et à assurer la paix durable, globale et juste qui permettra au peuple palestinien de recouvrer ses droits nationaux inaliénables à l'autodétermination et de garantir l'indépendance de l'État palestinien sur la base des frontières du 4 juin 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale.

La communauté internationale ne doit pas non plus laisser les efforts politiques déployés aux niveaux international et régional depuis plus de 20 ans s'envoler en vain à cause de l'arrogance et de l'obstination d'Israël, Puissance occupante. Nous insistons également sur le fait qu'il importe de convoquer une conférence internationale à laquelle participeraient les parties prenantes internationales actives et influentes en vue de la reprise du processus de paix, s'appuyant sur les règles et les principes sur lesquels il a été fondé afin d'encadrer les efforts internationaux visant à mettre fin à l'occupation israélienne et à mettre en œuvre la solution des deux États.

Enfin, je saisis cette occasion pour réaffirmer la solidarité de l'Organisation de la coopération islamique

avec le peuple palestinien, dont elle appuie les efforts visant le recouvrement de ses droits nationaux, y compris son droit au retour, l'autodétermination et l'indépendance de son État souverain sur le territoire palestinien occupé depuis 1967, avec Al Qods Al Charif pour capitale, et le règlement juste de la question des réfugiés palestiniens, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU et à l'Initiative de paix arabe.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne la parole au représentant du Bangladesh.

M. Momen (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Nous remercions la délégation uruguayenne d'avoir organisé le présent débat public consacré à la situation au Moyen-Prient, axé sur la Palestine.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de la République islamique d'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés, et par celui de l'État du Koweït au nom de l'Organisation de la coopération islamique (OCI).

La violence et les conflits en cours dans différentes zones du Moyen-Orient continuent de toucher une corde sensible au sein de la communauté internationale. Les conflits prolongés ont déjà fait un nombre intolérable de victimes, de nombreux enfants et femmes faisant partie des victimes civiles. Le déplacement massif de personnes à l'intérieur ou hors des frontières de leur pays a provoqué une situation humanitaire désespérée, aggravée par le fait que l'accès à certaines populations durement touchées est refusé. Les conflits, qui sont pour la plupart fratricides et confessionnels, ont renforcé les terroristes et les extrémistes violents. En effet, les ressources de la région et le désespoir et les droits restreints des populations leur offrent un terrain propice. La situation au Moyen-Orient est donc intenable et appelle toute l'attention du Conseil.

La question palestinienne reste au cœur des troubles au Moyen-Orient. Elle est à la base d'un certain nombre de dissensions politiques, morales et idéologiques que nous voyons à l'œuvre dans le contexte plus large de nos réalités géopolitiques actuelles. À n'en pas douter, il est commode pour différents groupes parties prenantes de laisser ces dissensions et ces divisions s'accentuer davantage, au mépris total de la volonté et de la conscience des peuples du monde entier. Nous devons dénoncer de tels projets sectaires et stériles et continuer d'être du bon côté de l'histoire concernant la question palestinienne.

Conformément à l'engagement pris en vertu de la Constitution, le Gouvernement et le peuple bangladais continuent d'appuyer fermement la lutte juste et légitime du peuple palestinien pour recouvrer leurs droits inaliénables, y compris leur droit à l'autodétermination et la création d'un État palestinien indépendant et viable, avec Al Qods Al Charif pour capitale. Nous considérons que l'occupation israélienne continue, l'expansion des colonies et les attaques aveugles contre des civils constituent des violations systématiques des principes consacrés par le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme. Nous continuons d'appeler tous les acteurs clefs à poursuivre leurs efforts afin de parvenir à un règlement global de la question palestinienne conforme aux résolutions pertinentes de l'ONU, à l'Initiative de paix arabe et à la Feuille de route du Quatuor.

C'est dans cet esprit que nous appuyons les propositions de l'OCI visant une résolution du Conseil qui relancerait les efforts politiques menés pour aboutir à la solution des deux États souhaitée et convoquer une conférence internationale pour s'attaquer aux aspects multidimensionnels de la question palestinienne de manière ciblée, structurée et globale. Notre solidarité collective avec le peuple palestinien doit se traduire par des mesures soutenues, axées sur les résultats et utiles.

À l'ONU, nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour mieux faire entendre le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et accroître sa visibilité, comme nous le faisons dans d'autres instances internationales compétentes. Le peuple bangladais se tient prêt à tendre la main au peuple palestinien frère en cas de besoin.

Les messages toxiques et corrosifs que véhiculent de nombreux groupes terroristes et extrémistes violents dans le monde invoquent souvent la question palestinienne pour justifier et légitimer leurs programmes déviants. Nous avons bien sûr la responsabilité commune de dénoncer l'hypocrisie pure et simple et l'absence totale de sens de leurs arguments et de les vaincre en appliquant diverses stratégies fondées sur les principes des droits de l'homme. Néanmoins, ces principes ne suffiront probablement pas à atteindre nos objectifs ultimes si nous ne parvenons pas à mener une action politique conjointe sérieuse et sans équivoque, notamment par l'intermédiaire du Conseil, pour trouver une solution pacifique à la crise que traverse le Moyen-Orient et priver ainsi nos adversaires de leurs principaux cris de ralliement. Au Bangladesh, sous la direction

attentive de la Première Ministre, Cheika Hasina, et conformément à sa politique de tolérance zéro, nous restons vigilants afin que les extrémistes violents ne puissent s'emparer d'une cause donnée, aussi légitime soit-elle, pour promouvoir leurs idéologies et leurs actes mal inspirés.

La communauté internationale a récemment montré, notamment en adoptant la résolution 2254 (2015), qu'il était possible de mettre de côtés ses divergences et de trouver des solutions créatives et prospectives en vue de rétablir la paix, et ce en dépit de divers problèmes politiques et diplomatiques. Nous sommes inspirés par les événements récents, et nous sommes encouragés par les engagements fermes de haut niveau pris aujourd'hui dans la salle du Conseil, qui nous laissent espérer une reprise rapide du processus de paix au Moyen-Orient contre toute attente. Nous comptons sur la détermination et la mobilisation des membres du Conseil pour concrétiser ces engagements.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de Sri Lanka.

M. Perera (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, de l'accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité. Je m'associe aux autres orateurs pour féliciter le Président d'avoir convoqué le présent débat au moment opportun. Sri Lanka s'associe à la déclaration prononcée par le représentant de l'Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

Sri Lanka réaffirme son appui indéfectible à la cause palestinienne. Le présent débat nous rappelle une fois de plus qu'il est urgent de trouver une juste solution à la question de Palestine et de remédier au sort pénible du peuple palestinien. Plus particulièrement en cette période de troubles sans précédent au Moyen-Orient, alors que nos regards sont braqués sur l'État islamique d'Iraq et du Levant/Daech et la grave crise de réfugiés en Syrie, le monde ne doit pas oublier la situation humanitaire désespérée des Palestiniens dans les territoires palestiniens occupés, en particulier à Gaza, où les conditions sont inacceptables. Il est selon nous urgent que les dirigeants mettent un terme à la marginalisation et à l'oppression des Palestiniens sur leurs propres terres.

Sri Lanka appuie les efforts que déploient les organismes des Nations Unies dans les territoires palestiniens occupés, notamment l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, grâce auxquels la majorité de la population de Gaza a accès au strict nécessaire, notamment à l'éducation. Nous rappelons la nécessité que la communauté des donateurs continue de financer l'UNRWA pour lui permettre de fonctionner efficacement.

Sri Lanka, qui préside le Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés, est particulièrement préoccupée par l'escalade de la violence et le grand nombre de victimes, notamment de tout jeunes enfants. La cause profonde de l'escalade de la violence est la poursuite de la politique d'expansion des colonies et le climat d'impunité qui entoure les activités des colons.

Les activités de colonisation menées par Israël violent le droit international, notamment les Conventions de Genève, et exacerbent les incidents de violence dans la région. La communauté internationale a appelé à maintes reprises au gel des activités de colonisation. Le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil des droits de l'homme, le Conseil économique et social, mais également la Cour internationale de Justice, ont tous condamné sans équivoque la colonisation comme étant illégale. Mettre fin à ces pratiques, qui contribuent à la souffrance humaine et aux frictions dans les territoires occupés, est une étape essentielle qu'il faut franchir pour améliorer la situation sur le terrain.

Du fait du blocus imposé à Gaza, environ 80 % des familles qui y vivent dépendent de l'aide humanitaire fournie par l'ONU pour survivre. Le taux de chômage tourne autour de 40 % et les restrictions à la circulation vers et depuis Gaza continuent de poser un problème majeur sur le plan économique et ont une incidence sur le bien-être du peuple palestinien. Les restrictions à l'import et à l'export asphyxient la croissance économique. Elles doivent être levées en application de la résolution 1860 (2009), car cela contribuerait à la progression économique de Gaza et au bien-être de sa population.

Ma délégation appelle à un règlement juste et durable de la question de Palestine en vue de mettre fin aux souffrances du peuple palestinien. Le blocus de la bande de Gaza constitue un obstacle supplémentaire à la paix. Plus d'un an après les destructions massives causées à Gaza, des milliers de familles continuent de vivre dans des maisons endommagées, même durant les mois d'hiver. En août 2015, seulement un tiers

des 4 milliards de dollars promis avait été versé, et non moins de 100 000 Palestiniens étaient toujours déplacés et continuaient de vivre dans des conditions intenables. Les civils luttent pour avoir accès à l'électricité, à l'eau et à des soins de santé.

Les deux parties au conflit doivent créer les conditions nécessaires pour faciliter la paix. Il est urgent de mettre en place des mesures de confiance mutuelles pour appuyer les efforts visant à relancer le dialogue et les négociations de fond. Israël doit protéger la population civile palestinienne dans les territoires occupés et s'abstenir de tout acte contraire aux règles établies du droit international et de sa pratique. Nous sommes également conscients des besoins de sécurité d'Israël. Les attaques aveugles contre des civils israéliens ne feront que provoquer un cycle de violence contreproductif. Nous encourageons les deux parties à exercer la plus grande retenue pour préserver la sécurité des civils et promouvoir l'objectif supérieur de la paix.

Il importe de continuer à œuvrer à un règlement juste et durable de la situation au Moyen-Orient. Sri Lanka appuie la mise en œuvre des résolutions de l'Assemblée générale relatives à l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien à créer un État et à concrétiser la solution des deux États sur la base des frontières de 1967. La viabilité de la solution des deux États dépendra de l'unité politique et de la progression économique du peuple palestinien. Nous sommes certains que les efforts de réconciliation entre Palestiniens vont se poursuivre. Il faut louer les progrès accomplis par l'Autorité palestinienne, en dépit de graves problèmes politiques et économiques.

Sri Lanka appuie pleinement l'action des organismes des Nations Unies au service des Palestiniens, mais il importe de réaliser que la poursuite des attaques aveugles contre des civils ne fera qu'accentuer le désespoir et le sentiment d'insécurité. La question de Palestine continue de faire peser une grave menace sur la paix et la sécurité internationales. En conséquence, un règlement global et juste de la question palestinienne est une priorité pour la communauté internationale. En dépit de plusieurs décennies de désillusions, il est encourageant que le peuple palestinien conserve sa force de caractère et sa détermination à exercer ses droits légitimes et qu'il parvienne à surmonter les problèmes considérables auxquels il est confronté. Nous espérons que le peuple palestinien travaillera de concert à préserver son unité nationale, car ceci constitue un impératif en vue de créer un État palestinien pleinement souverain et indépendant.

Enfin, nous nous félicitons également de l'adoption de la résolution 2254 (2015), qui approuve la feuille de route pour un processus de paix en Syrie et fixe un calendrier pour les pourparlers. La mise en œuvre effective de cette résolution sera essentielle en vue d'améliorer la situation générale au Moyen-Orient.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Argentine.

M. Foradori (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à féliciter la République orientale de

l'Uruguay de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier. Je suis reconnaissant d'avoir été invité à participer au présent débat public sur une question d'une telle importance pour la communauté internationale – la situation au Moyen-Orient, y compris la question palestinienne.

Nous nous félicitons que l'Uruguay ait de nouveau été élu à siéger au Conseil en tant que membre non permanent après une absence longue de 50 ans. Nous connaissons la qualité de la diplomatie uruguayenne et savons ce qu'elle apporte à l'ONU, notamment les personnalités éminentes qui ont participé au développement de la politique internationale, en particulier du droit public international, et nous sommes de ce fait convaincus que votre pays, Monsieur le Président, apportera une contribution importante aux travaux du Conseil tout au long de son mandat de deux ans. Cette année marque le vingt-cinquième anniversaire de la tenue de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient et l'année 2017 marquera le cinquantième anniversaire de l'adoption de la résolution 242 (1967), une résolution historique.

L'Argentine est vivement préoccupée par la multiplication des conflits au Moyen-Orient. Ces conflits, tensions et violences ont provoqué une crise humanitaire d'une ampleur sans précédent, avec des centaines de milliers de morts et de blessés, de personnes déplacées et de réfugiés. Nous appuyons fermement tous les efforts visant, non sans difficulté, à consolider la paix en Syrie, en Iraq, en Libye et au Yémen, ainsi que le rôle actif joué par l'ONU dans tous ces processus en qualité de garante des efforts déployés par chaque pays pour définir lui-même la voie qui le mènera à la paix et à la sécurité.

L’Argentine, qui participe activement à l’aide humanitaire internationale dans le cadre du Projet « Casques blancs », est déterminée à appuyer la paix et le développement dans la région non seulement aux niveaux politique et diplomatique, mais également par des fournitures humanitaires et l’action solidaire de nos volontaires. S’agissant en particulier de la crise en République arabe syrienne et de la situation des réfugiés syriens, l’Argentine a non seulement exprimé sa solidarité avec eux mais a aussi apporté une contribution en envoyant une équipe de Casques blancs composée de volontaires spécialistes dans des camps gérés par le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés. Elle a également envoyé des fournitures humanitaires en République libanaise dans le même but, à savoir appuyer l’aide qui y est apportée aux réfugiés syriens.

En outre, notre pays établit actuellement en bonne et due forme les modalités pour mettre à la disposition du Secrétaire général des équipes de Casques blancs composées de volontaires spécialistes pour gérer des camps de réfugiés, distribuer de la nourriture, des médicaments et d’autres dons, apporter un soutien psychosocial et une assistance logistique générale, et former le personnel local dans ces questions. Ces volontaires seront déployés pour aider les réfugiés syriens en Jordanie, au Liban, en Turquie ou partout ailleurs où l’ONU estimera que leur présence sera la plus utile. Cela confirme une nouvelle fois notre solidarité et notre volonté d’agir face à la situation humanitaire dont souffrent les populations sœurs de la région.

Comme dans tout conflit, c’est aux responsables des parties directement impliquées qu’il incombe au premier chef de trouver une solution. S’agissant de la question à l’examen, ce sont l’État d’Israël et de l’État de Palestine, qui doivent démontrer leur disposition à œuvrer à la construction d’une paix et d’une sécurité durables dans l’intérêt de leurs populations. Il faut également faire clairement savoir que la communauté internationale représentée ici, le Conseil de sécurité en particulier, assume une responsabilité collective et ne peut pas rester en marge d’un conflit qui perdure sans perspective de règlement. Durant toutes ces années, nous avons constaté qu’il ne saurait y avoir de solution militaire à ce conflit. En tant que communauté internationale, nous devons donc nous atteler en priorité à créer de véritables nouvelles perspectives politiques et intensifier nos efforts afin que les Palestiniens et les Israéliens puissent de nouveau avoir l’espoir que la paix est encore possible.

Les paramètres d’une solution négociée ont été réaffirmés et répétés à de nombreuses occasions au Conseil de sécurité et à l’Assemblée générale, de même que les accords signés par les parties, la Feuille de route du Quatuor, l’Initiative de paix arabe et d’autres documents internationaux. Israël doit mettre fin à l’occupation des territoires occupés en 1967, trouver une solution mutuellement acceptable concernant le statut de Jérusalem et parvenir à un règlement juste de la question des réfugiés. Israël doit mettre fin à la politique de construction de colonies de peuplement dans les territoires occupés, y compris Jérusalem-Est. En vertu du droit international, ces colonies de peuplement sont illégales et font obstacle à la paix. Les effets négatifs des colonies de peuplement sur le terrain sont énormes et contribuent à mettre en péril la solution des deux États.

Dans le même temps, les dirigeants palestiniens doivent prendre en compte avec sincérité les préoccupations israéliennes en matière de sécurité. Le Hamas et d’autres groupes palestiniens doivent mettre fin à l’incitation et aux attaques ciblant les civils israéliens. Les tirs de roquettes depuis la bande de Gaza contre Israël doivent cesser immédiatement. De même, mon pays condamne avec énergie les actes de terrorisme commis contre Israël. Il est convaincu qu’il n’y a pas de solution militaire à ce conflit et qu’aucune solution ne peut donc être imposée par des méthodes terroristes.

L’instabilité régionale est alimentée par une menace terroriste bien plus complexe qu’auparavant. Cette menace comprend l’extrémisme violent et l’afflux de combattants terroristes étrangers au Moyen-Orient, en Syrie et en Iraq en particulier. Cette menace grave secoue les fondements mêmes de l’humanité. Le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, doit donc être condamné de manière ferme et sans équivoque et doit être combattu avec efficacité dans le cadre d’une action commune de la communauté internationale.

L’Argentine considère également que la création au Moyen-Orient d’une zone exempte d’armes nucléaires et autres armes de destruction massive représenterait une avancée majeure pour le processus de paix dans la région. À cet égard, mon pays déplore que faute d’accord à la neuvième Conférence des Parties chargée d’examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2015, qui a eu lieu en mai 2015 ici, à New York, un document final faisant l’objet d’un consensus n’a pas pu être adopté.

Nous pensons que, s'il était relancé, le processus de paix au Moyen-Orient pourrait contribuer de manière décisive à renforcer la stabilité dans la région. Il est essentiel qu'un dialogue pour la paix reprenne immédiatement, afin de s'attaquer de manière résolue aux questions de fond, avec pour objectif clair de mettre fin à l'occupation et d'assurer l'indépendance et la souveraineté totales de l'État de Palestine afin qu'il puisse devenir un État fort, vivant en paix aux côtés de l'État d'Israël, sur la base des paramètres acceptés par la communauté internationale, à savoir la solution des deux États, les frontières d'avant 1967, en garantissant le droit d'Israël de vivre en paix avec ses voisins, à l'intérieur de frontières sûres et reconnues au plan international.

La recherche de la paix doit être un objectif auquel toutes les parties aspirent. Des exemples tels que l'essor du soi-disant État islamique/Daech sont possibles uniquement en raison de l'incapacité d'États de régler des conflits internes ou extérieurs et la vacance du pouvoir que cela entraîne. Quand les États feront des progrès dans le règlement des conflits qui les touchent, les lacunes qui contribuent à favoriser la progression du fondamentalisme et de la violence extrême seront supprimées.

Je voudrais maintenant faire part de la préoccupation de l'Argentine concernant la situation humanitaire en Syrie, qui a clairement contribué à la détérioration de la situation dans la région et à la pression extraordinaire exercée sur les pays accueillant des réfugiés. En mars, cela fera cinq ans qu'un drame qui nous horrifie chaque jour a commencé, provoquant une des pires crises humanitaires de notre époque. Les chiffres sont connus de tous, mais ne sont pas pour autant moins dramatiques : plus de 250 000 morts, des civils pour la moitié d'entre eux; 6,6 millions de personnes déplacées, et 4,3 millions de réfugiés. La moitié de la population syrienne, soit 13,5 millions de personnes environ, a besoin d'urgence d'une aide humanitaire. Ces chiffres nous font prendre conscience de l'ampleur et des effets de ce conflit, qui laisse un pays détruit, un peuple auquel sont infligées d'indicibles souffrances et une région en ébullition.

Cependant, alors même que nous pensions avoir tout vu en Syrie, il y a quelques jours, notre conscience a de nouveau été frappée par les images en provenance de Madaya. Nous sommes d'accord avec le Secrétaire général que l'utilisation de la nourriture pour faire la guerre constitue un crime de guerre au regard du droit international humanitaire. Il y a aura probablement en Syrie d'autres cas semblables à Madaya, et c'est pourquoi il est nécessaire d'autoriser un accès immédiat et sans condition de l'aide humanitaire sur l'ensemble du territoire syrien. Les violations graves du droit international et du droit international humanitaire vont bien au-delà de ce qui s'est produit à Madaya et exigent que les responsables rendent compte de leurs actes. La Cour pénale internationale pourrait jouer un rôle très actif à cet égard.

Le règlement du conflit en Syrie devra s'appuyer sur une solution politique, non militaire, et encore moins terroriste, comme cela est admis dans la résolution 2254 (2015), adoptée à l'unanimité le 18 décembre. L'Argentine constate avec satisfaction qu'après des années de malentendus et de dissensions concernant la Syrie, les membres du Conseil de sécurité ont été en mesure de se prononcer d'une seule voix en faveur d'une solution politique, qui doit contribuer à préserver l'indépendance, l'unité et la souveraineté de la Syrie, dans le respect du principe que seul le peuple syrien a le droit de décider de son avenir.

Deux ans après la tenue de la Conférence de Genève sur la Syrie, nous nous félicitons de la reprise, prévue dans quelques jours, des négociations entre les parties syriennes, l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie assurant la médiation. De telles négociations doivent aboutir à un processus de transition politique conduite par les Syriens et arrêter les modalités d'un cessez-le-feu total dans tout le pays. Nous espérons que ces deux objectifs seront atteints rapidement et que tous les pays en mesure d'influer sur les parties œuvreront de concert pour parvenir rapidement à un accord. À cet égard, nous appuyons les efforts de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, M. Staffan de Mistura. Parallèlement, il faut éviter une militarisation croissante de la situation et c'est la raison pour laquelle nous appelons à mettre un terme à la livraison ou aux mouvements d'armes au bénéfice de toutes les parties. À ce stade, les efforts doivent se concentrer de façon concertée sur l'élimination de la menace terroriste que représentent l'État islamique d'Iraq et du Levant et le Front el-Nosra, ainsi que sur la protection de la population civile, dans le strict respect du droit international et du droit international humanitaire.

En 2016, la République argentine va célébrer le bicentenaire de son indépendance. L'identité argentine a toujours reposé sur la diversité et la coexistence pacifique et harmonieuse entre communautés de différentes origines, ethnies et religions. Cette

caractéristique est à l'origine d'une idiosyncrasie dont notre pays s'enorgueillit. C'est également au travers de ses origines que la société argentine vit le drame du Moyen-Orient, avec une sensibilité toute particulière, et elle aspire à une solution urgente, juste, pacifique, négociée et durable qui rende possible une coexistence harmonieuse des peuples, dans l'acceptation de leurs différences, une coexistence nourrie de leur diversité, riche de la conscience que le dialogue vaut mieux que la confrontation, et qu'il est plus important d'élargir ses horizons que de se refermer sur soi. Je nourris l'espoir, même si cela peut paraître naïf, que le bon sens l'emportera sur l'irrationnalité et que, là où l'on ne voit aujourd'hui que mort, décombres et destructions, nous pourrons construire demain une paix solide, forts de la détermination tenace de tout un peuple prêt à prendre en mains ses destinées dans l'ordre et la justice.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Qatar.

Mme Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de la convocation de la présente séance, et adressons également nos remerciements au Secrétaire général pour l'exposé qu'il nous a présenté ce matin.

Nous souscrivons aux déclarations faites au nom de l'Organisation de la coopération islamique et du Mouvement des pays non alignés.

Les violations commises par Israël se poursuivent dans le territoire palestinien, dont les mesures unilatérales prises par ce pays et ses activités de peuplement, le siège imposé à la bande de Gaza, les restrictions qui continuent d'être imposées à l'accès aux lieux saints de Jérusalem, et la judaïsation continuelle de Jérusalem, l'oblitération de son identité et d'autres violations des résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies et des dispositions du droit international. Il y a donc lieu de craindre que ces violations flagrantes se poursuivent sans le moindre égard pour les répercussions multiples qui en découlent en termes d'escalade des tensions et de destruction des bases d'une solution pacifique au conflit israélo-arabe.

Dans l'exercice de ses responsabilités, aux fins du rétablissement de la paix au Moyen-Orient, le Conseil de sécurité doit exiger la fin de l'occupation israélienne de tous les territoires arabes occupés et rechercher un règlement juste, global et durable, fondé sur la solution des deux États et la création d'un État indépendant et viable de Palestine sur les frontières de 1967, avec pour capitale Jérusalem-Est, qui vive côte à côte avec Israël dans la paix et la sécurité et en conformité avec les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 242 (1968) et 338 (1973), ainsi que la Feuille de route du Quatuor et l'Initiative de paix arabe, compte dûment tenu du retour des réfugiés et du rétablissement du peuple palestinien dans ses droits inaliénables. À cet égard, nous demandons au Conseil d'obliger Israël à respecter les dispositions du droit international et du droit international humanitaire, et de condamner toutes les pratiques et mesures illégales des autorités d'occupation israéliennes. Nous appelons également le Conseil à prendre des mesures pour mettre fin à ces pratiques, fournir une protection internationale au peuple palestinien, et s'atteler à la réalisation de progrès tangibles dans le cadre du processus de paix, afin de permettre aux peuples de la région de jouir de la sécurité et de la stabilité, et de priver les extrémistes des prétextes qu'ils utilisent pour attiser le ressentiment et augmenter la radicalisation.

L'État du Qatar ne ménage aucun effort pour rétablir la paix et la stabilité dans notre région, et à cette fin, il est intervenu à différents titres pour apporter une aide humanitaire visant à remédier aux conséquences pour les civils de cette agression continue et du siège de Gaza. Il a ainsi mis en oeuvre dans la bande de Gaza des projets de reconstruction d'une valeur de 230 millions de dollars, qui comprennent la réalisation de 1 060 appartements dans la ville par S. A. Cheikh Hamad bin Khalifa al-Thani, à Gaza, un projet de construction de 1 200 unités de logement, déjà réalisé à 25 %, ainsi que la fondation d'un hôpital consacré à la rééducation et aux traitements prothétiques, et enfin la mise en œuvre de 45 projets de routes intérieures dans la bande de Gaza.

En Syrie, les souffrances des civils se poursuivent, en raison de l'incapacité de la communauté internationale d'y mettre fin en arrêtant les crimes de guerre et crimes contre l'humanité que continuent de commettre le régime syrien et les milices qui lui sont fidèles, et en faisant appliquer les résolutions des Nations Unies. Les terribles images transmises par les organismes d'aide humanitaire sur lesquelles on voit des civils lutter contre la mort, du fait de la politique d'affamement que poursuit le régime, et les dépouilles de nourrissons qui ont été privés du droit à la vie en vertu du mépris qu'on affiche sur place pour la vie humaine, et par le recours aux bombardements aveugles, et aux barils d'explosifs, représentent un affront à l'humanité, qui avait pris l'engagement de

tirer les enseignements du passé, et de veiller à ce que de telles atrocités ne se reproduisent plus jamais. Dans sa résolution 2254 (2015), le Conseil de sécurité a appelé à prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger les civils en Syrie, à autoriser immédiatement les organismes humanitaires à accéder en toute sécurité et sans entrave à toutes les personnes dans le besoin, à libérer toute personne détenue arbitrairement, et à mettre immédiatement fin à toutes attaques contre les populations ou les biens civils, et enfin, à appliquer intégralement les résolutions du Conseil relatives à la situation humanitaire en Syrie. Malheureusement, aucune de ces demandes n'a été respectée, ce qui conduit à envisager l'adoption de mesures supplémentaires, en application du paragraphe 6 de la résolution 2258 (2015).

L'État du Qatar souligne qu'aux termes mêmes de la résolution 2254 (2015), le seul moyen de régler durablement la crise syrienne est un processus politique ouvert, conduit par les Syriens, répondant aux aspirations légitimes du peuple syrien et mené dans la perspective de l'application intégrale des dispositions du Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe), notamment la mise en place d'une autorité de transition dotée des pleins pouvoirs exécutifs. Mon pays se réjouit de ce que la Syrie et la région soutiennent la tenue d'une conférence d'annonce de contributions de haut niveau à Londres, le mois prochain, à laquelle il confirme la participation de sa délégation.

En conclusion, l'État du Qatar continuera à soutenir les efforts internationaux visant à ramener la paix et la stabilité au Moyen-Orient, et à permettre à tous les peuples de la région de réaliser ce à quoi ils aspirent, et il réitère sa volonté de contribuer à tout effort visant à atteindre cet objectif, sur la base des mandats internationaux.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne à présent la parole au représentant de la Norvège.

M. Pedersen (Norvège) (*parle en anglais*) : En dépit des troubles qui se poursuivent au Moyen-Orient, certains événements politiques donnent lieu à un optimisme prudent. La mise en œuvre récente du Plan d'action global commun constitue une victoire pour la diplomatie et un jalon important dans les efforts de désarmement et de non-prolifération nucléaires à l'échelle internationale. Cet accord démontre la force que représente l'union des efforts politiques et l'importance que revêtent la volonté et l'impulsion politiques. La Norvège est heureuse d'avoir contribué à cette mise en œuvre, conformément au travail accompli actuellement en prélude au Sommet sur la sécurité nucléaire prévu au printemps.

Nous voulons croire que les pourparlers à venir, à Genève, contribueront à un règlement politique du conflit en Syrie. Nous appuyons tous les efforts à cette fin, et continuons de contribuer aux efforts que déploie l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Syrie, Staffan de Mistura, afin de faciliter ces pourparlers. Il nous faut toutefois, en œuvrant à trouver une solution politique au conflit, intensifier notre travail pour remédier à la grave situation humanitaire. La Norvège exhorte par conséquent la communauté internationale à se tenir prête à faire des promesses de dons lorsque nous nous réunirons à Londres la semaine prochaine pour la conférence de soutien à la Syrie et à la région. Nous devons clairement démontrer notre solidarité avec les millions de personnes qui ont besoin de notre soutien. Nous exhortons la communauté internationale à mobiliser les ressources qui s'imposent pour améliorer la situation humanitaire.

Je voudrais à présent me tourner vers mes amis palestiniens et israéliens. Dans le droit fil des efforts politiques déployés dans l'ensemble de la région, la Norvège exhorte les deux parties au conflit israélo-palestinien à prendre toutes les mesures nécessaires pour reprendre le dialogue politique et mettre fin à l'impasse actuelle. Le seul moyen viable de parvenir à une paix et une stabilité durables est un processus politique crédible visant une solution à deux États. La responsabilité, en la matière, et la clef, par conséquent, du règlement du conflit, est au premier chef aux mains des parties elles-mêmes.

La Norvège engage le Conseil de sécurité à assumer de nouveau sa responsabilité en apportant un concours constructif à ce processus. La situation ne peut continuer ainsi. Les tensions en cours requièrent des mesures politiques immédiates et coordonnées des deux camps. Pour que des progrès puissent être réalisés, il convient de prendre les quatre mesures suivantes.

Premièrement, la violence doit cesser. Chacun doit s'employer à la désescalade du conflit.

Deuxièmement, Israël doit cesser de construire de nouvelles colonies d'implantation sur les terres occupées et stopper l'expansion des colonies existantes. Il doit s'abstenir de confisquer des terres et de démolir des maisons. Les activités de ce genre ne peuvent que nuire au processus politique, quel qu'il soit.

Troisièmement, la Palestine doit renforcer ses institutions politiques et ses structures de gouvernance et mettre en œuvre des réformes essentielles. Il faut notamment déployer des efforts à bien plus grande échelle que ce qui est fait actuellement pour améliorer la situation à Gaza. En ce qui concerne, la réunion du cadre de gouvernance sous une seule autorité, les paramètres des accords de sécurité entre Israël et l'Organisation de libération de la Palestine doivent être pleinement respectés.

Quatrièmement, les parties doivent coopérer d'urgence à l'adoption de mesures tangibles pour renforcer l'économie palestinienne et accélérer la reconstruction à Gaza, ce qui en retour permettra de faire avancer le processus politique. Face à l'impasse actuelle, la Norvège, aux côtés de la communauté internationale, mettra tout en œuvre pour encourager les parties à préserver la solution des deux États.

Tout en étant conscients que les pays donateurs sont confrontés à des réaffectations budgétaires et à des réductions de leurs budgets de développement, nous exhortons tous les donateurs à maintenir leur niveau actuel d'aide à l'Autorité palestinienne. C'est particulièrement important en cette période de troubles au Moyen-Orient. Nous ne pouvons pas nous permettre de voir les institutions de l'Autorité palestinienne commencer à se déliter. Il est fondamental de soutenir la consolidation à long terme des institutions si l'on veut parvenir à la stabilité. Appuyer l'édification d'un État palestinien viable demeure au centre de notre action et de notre engagement pour la paix. Ces efforts sont vitaux dans la perspective de la prochaine réunion du Comité spécial de liaison pour la coordination de l'assistance internationale aux Palestiniens, le groupe international des donateurs, prévue en avril.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Turquie.

M. Çevik (Turquie) (*parle en anglais*) : Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé le présent débat.

Le Moyen-Orient est aujourd'hui plus instable et plus imprévisible qu'il ne l'a jamais été dans l'histoire récente. Toutefois, la multiplication des crises dans toute la région ne doit pas nous faire oublier l'impérieuse nécessité de résoudre le conflit israélo-palestinien, qui continue de poser un problème fondamental.

La poursuite de l'occupation israélienne et des pratiques israéliennes contraires au droit international, telle la récente décision d'annexer tout un ensemble de terres en Cisjordanie, entrave les efforts pour instaurer la paix de manière permanente. L'expansion des colonies illégales de peuplement, le déni des droits des Palestiniens d'exploiter leurs ressources naturelles, les arrestations arbitraires, la privation de la liberté d'association et d'assemblée, le recours excessif à la force ainsi que les tentatives de porter atteinte au statut islamique et au caractère sacré d'Al-Haram al-Charif doivent cesser sur-le-champ.

La situation à Gaza demeure également inquiétante. La communauté internationale ne peut pas se permettre de rester les bras croisés face à la tragédie et aux souffrances vécues par 1,8 million de personnes visées par un blocus inhumain imposé depuis maintenant neuf ans. Israël doit entendre l'appel lancinant de la communauté internationale et lever le siège de la bande de Gaza afin de permettre à ses habitants d'assurer leur propre subsistance.

L'injustice historique faite au peuple palestinien, exacerbée par les pratiques illégales d'Israël sur le terrain, alimente la haine, l'exclusion et le radicalisme dans la région et au-delà. Plus les Palestiniens perdent espoir, plus leurs réactions sont fortes. Le seul moyen de sortir de cette impasse est de convaincre les Palestiniens que leur avenir sera meilleur et qu'ils siégeront à la table de négociation en tant qu'État de Palestine sur un pied d'égalité avec Israël.

Nous convenons tous que le statu quo est inacceptable et intenable. La tendance observée dans le monde en faveur de la reconnaissance de l'État de Palestine est le reflet de cette frustration. La récente décision de l'Union européenne concernant l'étiquetage des produits en provenance des colonies de peuplement et la levée du drapeau palestinien au Siège de l'ONU sont des pas dans la bonne direction. Il est inutile de rappeler que la cause profonde du problème est l'occupation illégale de Jérusalem-Est et des autres territoires palestiniens par Israël. Dans ce contexte, la création d'un État palestinien souverain et indépendant, sis dans les frontières de 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, est la seule solution viable. Le Conseil de sécurité doit pour sa part se montrer à la hauteur de sa responsabilité première à l'égard de la paix et de la sécurité internationales.

La situation en Syrie aujourd'hui constitue le plus grand désastre auquel nous ayons eu affaire depuis la Seconde Guerre mondiale. En tant que voisin de la Syrie, la Turquie est extrêmement préoccupée par les

répercussions humanitaires et sécuritaires de la crise, qui représente une menace majeure à notre sécurité nationale. À cet égard, nous demeurons totalement résolus à combattre le terrorisme, sans faire de distinction entre les différentes organisations terroristes.

L'heure est critique en Syrie. La crise ne pourra être réglée qu'au moyen d'une solution politique. Le travail accompli par le Groupe international de soutien pour la Syrie puis l'adoption de la résolution 2254 (2015) ont permis d'accélérer les efforts pour relancer le processus politique. Ce dernier doit conduire à une période de transition assortie d'un calendrier concret, à la rédaction d'une nouvelle constitution et à la tenue d'élections. Dans l'intervalle, le Conseil doit veiller à la mise en œuvre de toutes les mesures envisagées et énoncées par ses soins dans la résolution 2254 (2015), y compris celles relatives à l'instauration d'un cessez-le-feu sur l'ensemble du territoire et à l'accès humanitaire.

Le peuple syrien n'aura de nouveau foi en la communauté internationale que lorsqu'il verra les conditions humanitaires sur place réellement s'améliorer. Les récits tragiques de famine et de mort dans la ville assiégée de Madaya sont juste le dernier exemple en date de la manière dont les principes les plus fondamentaux du droit international sont bafoués. Les politiques brutales et les attaques aveugles du régime contre sa propre population, ainsi que les récentes frappes aériennes menées par ses alliés contre des civils et des groupes de l'opposition modérée sous le prétexte de lutter contre Daech, doivent cesser. Elles ne font que réduire les chances d'une solution politique et renforcer ce fléau qu'est le terrorisme.

On ne peut pas attendre de l'opposition modérée qu'elle négocie si elle est sous le feu. En outre, elle doit pouvoir désigner elle-même ses représentants. Si l'on veut que le processus soit crédible et viable, il est impératif qu'aucune tierce partie n'interfère dans la composition de l'équipe de négociation de l'opposition. Les tentatives de diluer ou d'affaiblir l'opposition ne peuvent que ruiner le processus avant même qu'il ne commence.

La tragédie en cours ne prendra pas fin tant que le peuple syrien n'aura pas à sa tête un gouvernement légitime qui incarne réellement sa volonté et jouisse de son plein assentiment. Sur ce point, les Syriens se sont déjà exprimés. À présent, l'heure est venue pour nous, les membres du Groupe international de soutien pour la Syrie, de préparer le terrain pour un processus véritable qui mène à un change politique réel.

La sécurité de la Syrie est également liée aux efforts de la communauté internationale pour combattre Daech en Iraq, car on ne vaincra durablement Daech qu'au moyen d'une stratégie sans exclusive. Nous nous félicitons des récentes avancées enregistrées par l'armée iraquienne et de la libération de la ville de Ramadi. Toutefois il importe de consolider ces acquis et d'accroître les capacités des forces iraquiennes. À cet égard, nous tenons à réaffirmer notre volonté d'appuyer l'Iraq dans ses efforts de lutte contre Daech.

Plusieurs faits survenus récemment ont démontré une nouvelle fois les mérites de la diplomatie. À ce propos, nous accueillons avec satisfaction l'annonce confirmant la Date d'application du Plan d'action global commun relatif au programme nucléaire iranien. En outre, la signature d'un accord politique libyen et les récents progrès vers la formation d'un Gouvernement libyen d'entente nationale sont des éléments prometteurs pour le rétablissement de la stabilité en Libye.

Nous avons confirmé notre plein appui au futur gouvernement libyen à l'occasion de la visite que Fayez Sarraj, le Premier Ministre désigné, a effectué à Ankara le 11 janvier. Nous sommes prêts à répondre à toute future demande du Gouvernement d'entente nationale.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Maldives.

M. Sareer (Maldives) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter l'Uruguay pour son élection au Conseil de sécurité. Nous le remercions d'avoir convoqué, en sa qualité de Président du Conseil, le présent débat public trimestriel sur la situation au Moyen-Orient, et plus particulièrement la question de Palestine. Je saisis cette occasion pour remercier le Secrétaire général de ses efforts dévoués pour régler le conflit au Moyen-Orient, et prendre acte de la visite qu'il a effectué en Palestine en octobre dernier.

Les Maldives notent avec vive préoccupation que le règlement pacifique de la situation en Palestine semble de plus en plus hors de portée. Même si Israël a exprimé son engagement à une solution des deux États, ses actions ne vont pas dans ce sens. Au contraire, il continue de renforcer et d'étendre son contrôle sur les territoires palestiniens occupés, y compris la Cisjordanie, la bande de Gaza et Jérusalem-Est, sans aucun égard pour les frontières de 1967. Ma délégation appelle Israël à traduire ses paroles en mesures concrètes, au lieu de faire des promesses vides de sens à des fins purement diplomatiques et politiques.

Ma délégation note avec satisfaction l'appui accru à la reconnaissance de la Palestine en tant qu'État indépendant et autonome sur la base d'une solution des deux États, symbolisé par le fait que le drapeau de la Palestine – en tant qu'État observateur – a été hissé au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 30 septembre 2014. Certes, il s'agit d'un pas important dans la bonne direction, mais il reste encore beaucoup à faire pour asseoir cette reconnaissance au niveau international. Les Maldives continueront d'appuyer les efforts déployées par la Palestine pour obtenir le statut de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies. Cela fait trop longtemps qu'elle a été privée des privilèges et du respect qu'elle mérite en tant qu'État.

Par ailleurs, ma délégation condamne fermement les restrictions injustifiées imposées par Israël au peuple palestinien, entravant leur accès aux produits de première nécessité et mettant en péril leurs vies et leurs moyens de subsistance. Ceci est particulièrement pertinent à la lumière des violences qui continuent d'être perpétrées contre les communautés palestiniennes. Il est regrettable qu'au début de ce mois, le Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967 ait dû de démissionner parce qu'à plusieurs reprises Israël avait refusé de lui accorder l'accès nécessaire en sa qualité d'observateur impartial et objectif. Les Maldives ont toujours appuyé et facilité les activités des titulaires de mandat des Nations Unies, et nous estimons qu'il ne faut pas faire obstacle à leurs travaux en tant qu'arbitres objectifs qui agissent au nom de la communauté internationale. Ma délégation appelle les autorités israéliennes à coopérer avec les titulaires de mandat des Nations Unies et les autres fonctionnaires afin de leur permettre de mener à bien les tâches qui leur ont été confiées.

Le conflit israélo-palestinien a toujours existé tout au long d'une grande partie de l'histoire, et au cours des cinq dernières décennies le peuple palestinien a été contraint à vivre sous occupation. Il est inhumain de continuer à faire souffrir ces personnes et de à leur infliger ces souffrances comme si c'était un mode de vie normal. Les familles vivent dans un climat de peur en permanence, et les enfants grandissent sans savoir ou comprendre ce que signifient la paix et la stabilité. Dans des situations comme celles-ci, où tout espoir est perdu et où règne l'injustice, le radicalisme et le terrorisme commencent à se développer.

Au cours de ces derniers mois, la violence et l'hostilité se sont intensifiés de façon alarmante au Moyen-Orient. Le gouvernement maldivien condamne fermement l'attentat ignoble commis par des manifestants violents contre l'ambassade de l'Arabie Saoudite en Iran. Nous demandons instamment que les auteurs de cet attentat soient traduits en justice, et nous soulignons qu'il importe de respecter les obligations internationales contraignantes, y compris celles qui sont énoncées dans les conventions pertinentes de Vienne. Ma délégation condamne fermement les attentats odieux perpétrés en novembre à Beyrouth par le soi-disant État islamique. Nous réaffirmons que les idéologies et les activités de ce groupe terroriste sont absolument contraires aux principes et aux croyances de l'Islam. Nous saluons les initiatives prises par la communauté internationale pour éradiquer ce mal avant qu'il n'emporte encore plus de vies innocentes.

Ma délégation appelle les membres du Conseil de sécurité à prendre des mesures plus fermes et plus sérieuses pour mettre fin aux conflits au Moyen-Orient, y compris en Palestine. Nous saluons les initiatives politiques visant à trouver à des solutions permanentes et pacifiques plutôt que les approches fragmentaires qui risquent d'aggraver les conflits existants. Nous nous félicitons également de l'aide humanitaire qui est acheminée pour atténuer les conditions difficiles que connaissent ces pays déchirés par la guerre. Il faut comprendre qu'en fin de compte, chaque pays de la région aspire à garantir la paix et la sécurité à ses citoyens. Avec cet objectif commun à l'esprit, nous devons trouver le chemin le plus court pour y parvenir, sans recourir à la violence.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au Vice-Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

M. Reyes Rodríguez (*parle en espagnol*) : C'est un honneur de voir la République orientale de l'Uruguay assurer la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Par ailleurs, nous avons une autre raison de nous réjouir, étant donné que deux pays de l'Amérique latine, l'Uruguay et le Venezuela, présideront le Conseil au début de l'année 2016.

L'année 2015 s'est achevée, et la situation dans les territoires palestiniens occupés, y compris Jérusalem-Est, demeure extrêmement préoccupante. Les actes de violence motivés par le désespoir de jeunes Palestiniens se poursuivent et Israël, Puissance occupante, continue d'y réagir par une force écrasante et excessive. Même si cette région et de nombreux États Membres d'autres régions connaissent eux aussi des problèmes, le conflit

israélo-palestinien reste une priorité absolue et ne doit pas être reléguée au second plan à cause d'autres crises qui peuvent sembler plus urgentes.

Beaucoup de ceux qui parlent, et a juste titre, des dangers liés à l'extrémisme violent ne se rendent pas compte que la question non résolue de la Palestine est l'un des principaux arguments qu'utilisent les extrémistes pour recruter et que l'occupation des terres palestiniennes par Israël et les mauvais traitements auxquels est soumis le peuple palestinien sont parmi les principales raisons qui font que des jeunes idéalistes et impressionnables sont attirés par ces formes extrêmes et impardonnables de rébellion. Si nous, les nations du monde, sommes pleinement déterminés à prévenir l'extrémisme violent à l'intérieur de nos propres frontières et à le combattre partout où il existe, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour trouver une solution globale, juste, durable et pacifique à la question palestinienne, qui permette au peuple palestinien d'exercer ses droits inaliénables au sein de son propre État souverain, avec Jérusalem-Est pour capitale, et de coexister avec Israël en paix.

La voie qui mène vers cette solution est bien connue, et ce, depuis longtemps. Le mandat de la Conférence de Madrid, y compris le principe de l'échange de territoires contre la paix, l'Initiative de paix arabe adoptée par la Ligue des États arabes en 2002 et la feuille de route du Quatuor pour une solution permanente des deux États au conflit israélo-palestinien, entériné par le Conseil de sécurité en 2003, constituent les bases de cette solution. Ce sont des principes reconnus par la communauté internationale comme étant le meilleur et le seul moyen de parvenir à une solution pacifique.

Aujourd'hui, la situation sur le terrain demeure sombre et il ne fait aucun doute que la tentation d'abandonner la partie est grande – ou au moins de faire une pause et de s'occuper d'autres problèmes. La bande de Gaza fait toujours l'objet d'un blocus quasi total et les activités de reconstruction avancent trop lentement. La construction de colonies de peuplement israéliennes n'a pas cessé; les colons israéliens continuent de commettre des actes extrémistes; et le Gouvernement israélien continue d'appliquer une politique de deux poids deux mesures en ce qui concerne les actes de violence commis par les Israéliens contre les Palestiniens et la lutte des Palestiniens contre l'occupation israélienne. Jérusalem est toujours une poudrière prête à exploser et à provoquer une guerre religieuse qui entraînerait le conflit israélo-palestinien dans d'autres conflagrations régionales.

C'est vrai, la situation semble vraiment sombre. Mais c'est précisément en ce moment – où le peuple palestinien ne peut pas envisager un avenir viable, où l'opinion publique israélienne a perdu tout espoir s'agissant du processus de paix, et où, après plus de 20 ans de négociations intermittentes, il n'y a pas la moindre trace de confiance mutuelle – que nous, les peuples du monde rassemblés au sein des Nations Unies, devons agir et trouver un moyen de raviver la flamme de l'espoir. Il nous faut raviver la lueur d'espoir et faire en sorte qu'elle ne s'éteigne jamais. Telle est notre responsabilité et nous ne devons pas nous y dérober. Au sein de l'Organisation, c'est le Conseil de sécurité, en tant qu'organe auquel a été conférée la responsabilité première du maintien de la paix et de la sécurité internationales, qui doit assumer cette responsabilité et agir pour promouvoir la cause de la paix, pour la Palestine et pour Israël.

Au cours des douze derniers mois, des actions ont été menées et des discussions ont eu lieu en coulisses, mais le moment est venu de débattre de cette question publiquement, ici au Conseil. Une résolution établissant des paramètres clairs et assortie d'un calendrier pour mettre fin au conflit serait une mesure appropriée. Le peuple palestinien ne peut pas attendre plus longtemps. À chaque retard, le risque grandit de voir les dégâts causés sur le terrain devenir réellement irréparables. Si nous laissons cela arriver, alors nous aurons failli vis-à-vis non seulement du peuple palestinien et de ses voisins, mais aussi de tous les pays du monde qui nous ont confié la responsabilité de la paix et de la sécurité.

Le Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien se félicite des efforts déployés par le Conseil et ses membres, par le Quatuor pour le Moyen-Orient et par tous les acteurs pour trouver un moyen de sortir de la situation actuelle et de régler la question palestinienne conformément à la formule des deux États vivant côte à côte en paix et en sécurité. Le Comité mettra tout en œuvre pour appuyer ces efforts par ses actions propres et réaffirme son attachement au principe d'un règlement pacifique du conflit fondé sur ces bases.

Après le précédent débat sur la situation au Moyen-Orient (S/PV.7543), qui a eu lieu en octobre 2015, le Comité a organisé en novembre des activités pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien. De concert avec l'Organisation pour la coopération islamique, nous avons organisé une

conférence sur la question de Jérusalem ainsi qu'un forum de la société civile sur la question palestinienne à Jakarta, en Indonésie. Un aspect souligné lors de ces deux manifestations aura été que le conflit israélo-palestinien n'est pas un conflit religieux, et que tous ceux qui essayent de l'exploiter pour inciter à une confrontation religieuse attentent aux valeurs de leur propre religion. Ces deux manifestations nous ont permis de réaffirmer ce principe et les valeurs communes de coexistence pacifique entre tous les peuples de la Terre.

Nous allons organiser en mars, à Amman, une table ronde sur les questions juridiques afin de renforcer la capacité de l'État de Palestine de remplir les obligations auxquelles il a souscrites après son adhésion récente à une série de traités et de conventions internationaux. Nous continuerons tout au long de cette année de promouvoir la réalisation des droits inaliénables du peuple palestinien et d'appuyer les efforts visant à parvenir à la solution des deux États sur la base des frontières d'avant 1967, ainsi qu'à un règlement juste de toutes les questions liées au statut final. Et nous continuerons de mobiliser l'aide en faveur du peuple palestinien, tel que mandaté par l'Assemblée générale.

Le Comité reste ouvert à tous ceux – représentants de gouvernements, universitaires, société civile – qui souhaitent se joindre à nous dans cette noble tâche.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Costa Rica.

M. Castro Cordoba (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Nous saluons la présence parmi nous du Ministre des relations extérieures, M. Rodolfo Nin Novoa, et nous sommes très heureux de le voir présider le Conseil, d'autant plus que son pays est l'un des représentants de notre groupe régional. Nous le félicitons ainsi que la Mission de l'Uruguay du travail effectué à la tête du Conseil de sécurité au cours de ce mois.

Nous remercions aussi le Secrétaire général, M. Ban Ki-moon, de son exposé.

La question dont nous sommes saisis aujourd'hui revêt une importance particulière pour le Costa Rica, à fortiori à l'occasion du soixante-dixième anniversaire des Nations Unies. Il est indéniable que la situation au Moyen-Orient doit rester l'une des priorités de l'Organisation. C'est pourquoi nous ne nous lasserons jamais d'appeler à un règlement pacifique des conflits entre les peuples et les États, dans le respect du droit international et des droits de l'homme. Je vais centrer mes observations sur trois crises en cours dans la région : le conflit israélo-palestinien, la situation en Syrie et la situation au Yémen.

L'escalade de la violence dans la région reste source de préoccupation. Les civils, notamment les femmes et les enfants, continuent de payer le prix lourd, ce que nous condamnons catégoriquement. Comme le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, M. Miroslav Jenča, l'a indiqué au Conseil le 16 décembre,

> « Les circonstances actuelles ne sauraient être acceptées comme la nouvelle norme. Israéliens et Palestiniens ne doivent pas se résigner à vivre sous la menace de la violence ». (*S/PV.7584, p.2*)

Mon pays réaffirme qu'il est urgent de reprendre les négociations sur les questions en suspens qui sont au cœur même du conflit, sur la base des engagements pris et des accords précédemment conclus entre les parties, et conformément au droit international et aux décisions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale. Il est impératif qu'une solution politique soit trouvée à ce conflit et qu'une nouvelle architecture de paix pour aplanir les divergences soit mise en place rapidement. En outre, Il faut traduire en justice les responsables et regrouper nos efforts pour enrayer la spirale de la violence et empêcher que davantage de civils aient à en pâtir. Nous demandons que des actions telles que celles menées par le Secrétaire d'État, M. John Kerry – en mars, cela fera deux ans qu'elles auront été lancées – se poursuivent et nous espérons qu'elles aboutiront, comme cela a été le cas pour le processus de négociations avec l'Iran.

Le Costa Rica déplore que le conflit en Syrie entre dans sa sixième année et que la situation continue de se détériorer. Il importe de mettre fin à ce conflit armé et de trouver rapidement une solution politique, surtout eu égard à la crise humanitaire qui sévit dans le pays. Comme la Sous-Secrétaire générale aux affaires humanitaires et Coordonnatrice adjointe des secours d'urgence, Mme Kyung-wha Kang, l'a indiqué le 15 janvier devant le Conseil de sécurité, la situation humanitaire en Syrie s'aggrave et c'est à tous les membres du Conseil de sécurité qu'il incombe de répondre aux besoins fondamentaux des victimes du conflit syrien. « Le Conseil ne peut pas permettre que plus de personnes meurent sous ses yeux ». (*S/PV.7605 p.3*)

L'utilisation de barils d'explosifs et de civils comme armes de guerre dans le conflit, ainsi que le trafic

d’armes qui se poursuit, notamment à travers des tunnels clandestins, sont injustifiables et ne font qu’aggraver la situation. Nous devons mettre pleinement en œuvre la résolution 2235 (2015) du 7 août 2015, par laquelle, pour la première fois, le principe de responsabilité sera appliqué à ceux qui ont fait usage d’armes chimiques en Syrie contre les populations civiles.

Nous nous félicitons aussi de l’adoption symbolique et par consensus, le 18 décembre 2015, de la résolution 2254 (2015), en appui au processus de paix en Syrie. Ce fut la première fois que le Conseil de sécurité a approuvé les négociations de Vienne et les communiqués de Genève. Il importe que le Conseil de sécurité poursuive sa mise en œuvre de la résolution, promeuve le cessez-le-feu et l’inclusion de l’opposition dans les pourparlers, de sorte qu’un dialogue puisse s’établir officiellement aux fins de la transition et d’élections libres et régulières.

Nous espérons que les négociations de paix, qui débuteront à Genève le 29 janvier, aboutiront aux meilleurs résultats possibles et, comme l’Envoyé spécial, M. Staffan de Mistura, l’a dit, démarreront de bon pied. Nous nourrissons l’espoir que les négociations marqueront réellement le début d’un véritable processus de paix.

S’agissant de la situation actuelle au Yémen, ma délégation est préoccupée par l’évolution du conflit et de la situation actuelle où même l’hôpital de Tahoura a été attaqué à plusieurs reprises. Les services de base, tels que l’eau et les médicaments, sont très insuffisants. À la lumière de cette situation, nous nous joignons à l’appel lancé par l’Organisation des Nations Unies pour que l’aide humanitaire puisse accéder à la zone et qu’un cessez-le-feu permanent soit conclu. Nous nous félicitons des déclarations faites par le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l’homme, annonçant que le Gouvernement yéménite avait modifié sa position et qu’il autoriserait l’Envoyé spécial pour le Yémen à poursuivre son activité dans le pays.

Le Costa Rica réaffirme sa préoccupation au sujet de la montée des tensions entre les puissances régionales, qui exacerbe les affrontements, et lance par conséquent un appel résolu en faveur de la paix au Moyen-Orient. Nous gardons la certitude que le Conseil de sécurité pourra s’acquitter pleinement du mandat qui lui incombe de maintenir la paix et la sécurité internationales et faire respecter la justice internationale et l’état de droit.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de Cuba.

Mme Rodríguez Abascal (Cuba) (*parle en espagnol*) : Nous appuyons la déclaration faite par le représentant de l’Iran au nom du Mouvement des pays non alignés.

La situation au Moyen-Orient continue d’être une source de grave préoccupation pour la communauté internationale. Il est, en outre, particulièrement préoccupant de constater que le Conseil de sécurité continue d’organiser des débats publics sur le Moyen-Orient, dans lesquels il y a une majorité écrasante en faveur de la cause palestinienne, mais qu’il n’a toujours pas adopté de résolution exigeant qu’Israël mette immédiatement un terme à l’occupation militaire des territoires palestiniens et autres territoires arabes, qu’il lève le blocus imposé à la bande de Gaza, qu’il cesse de construire et d’étendre les colonies de peuplement israéliennes illégales ainsi que le mur de séparation dans les territoires palestiniens occupés, et qu’il réponde des crimes de guerre qu’il a commis et des châtiments collectifs qu’il a imposés au peuple palestinien.

Pourquoi cet organe n’assume-t-il pas ses responsabilités? Qu’attend-il? Qui essaie-t-il de protéger en refusant d’agir? Comment se fait-il que, même en présence d’une violation manifeste de la paix et de la sécurité internationales, aucune mesure concrète n’ait été prise, alors même qu’un nombre croissant de débats publics ont lieu quotidiennement au sein du Conseil sur des questions qui ne relèvent pas de sa compétence? Malheureusement, la persistance de l’opposition de la part des États-Unis, par le biais du recours anachronique au droit de veto, a empêché qu’une décision ne soit prise sur la question de la Palestine au Conseil.

Le Conseil doit prendre des mesures pour mettre fin à l’occupation israélienne du territoire palestinien et garantir la coexistence pacifique de deux États, sur la base de la création d’un État palestinien indépendant, souverain et viable, avec pour capitale Jérusalem-Est, en suivant les frontières d’avant 1967, et d’une solution juste au problème des réfugiés palestiniens conformément à la résolution 194 (III) de l’Assemblée générale. Nous sommes convaincus que le règlement de ce conflit de longue date permettrait de réduire sensiblement les tensions actuelles au Moyen-Orient.

Une fois encore, ma délégation réitère sa ferme condamnation de la campagne israélienne de colonisation dans les territoires palestiniens occupés, y

compris Jérusalem-Est, ainsi que de toutes les mesures, politiques et pratiques associées à cette campagne, qui comprennent, outre la construction et l'expansion des colonies de peuplement illégales et la construction du mur, la destruction et la confiscation de terres et de biens palestiniens, le déplacement forcé de centaines de milliers de familles palestiniennes et l'installation de colons dans le territoire palestinien occupé, entre autres violations du droit international, du droit international humanitaire et des résolutions de l'Organisation des Nations Unies. Ces actes compromettent la viabilité d'un État palestinien et la possibilité de résoudre le conflit d'une manière équitable et équilibrée.

De plus, nous condamnons les violences, les provocations et l'incitation à la haine et à la terreur de la part des colons israéliens, ainsi que les arrestations arbitraires et les incarcérations massives et demandons

qu'il y soit mis fin une fois pour toutes.

Cuba réaffirme son plein appui à l'admission de la Palestine à l'Organisation en tant que membre à part entière et elle appelle le Conseil de sécurité à examiner et à accepter sans plus tarder la demande à être reconnue État Membre de l'ONU que la Palestine a présentée en 2011, comme le souhaite clairement la grande majorité des Membres de l'Organisation. La dette historique envers le peuple palestinien est considérable et doit être acquittée. Le Conseil doit assumer ses responsabilités et prendre des mesures pour mettre fin à une aussi longue période d'injustice.

La situation en Syrie continue d'être une source de préoccupation pour la communauté internationale. Il ne sera possible de parvenir à la paix dans ce pays qu'en respectant le droit du peuple syrien de décider lui-même de son destin. Une solution politique par le biais du dialogue et de la négociation est la seule option possible pour mettre fin au conflit en Syrie. Nous demandons qu'il soit mis fin à l'ingérence dans les affaires intérieures de la Syrie. Ceux qui alimentent le conflit de l'extérieur, dans l'objectif déclaré d'un changement de régime, sont responsables des milliers de pertes civiles enregistrées durant les quatre années de combats. Une fois de plus, nous réaffirmons notre préoccupation quant aux pertes en vies innocentes à cause du conflit syrien et condamnons tous les actes de violence perpétrés contre la population civile dans ce pays. La protection supposée de la vie humaine et la lutte contre les éléments extrémistes ne peuvent pas être un prétexte à l'intervention étrangère. C'est la raison pour laquelle nous demandons que cesse toute présence étrangère en Syrie qui n'ait pas été autorisée par son Gouvernement et qui ne soit pas coordonnée avec ses autorités.

Le rôle du Conseil de sécurité est d'une importance cruciale pour la satisfaction des aspirations au bien-être, à la paix et au développement que tous les peuples du Moyen-Orient méritent. Les États membres du Conseil doivent être les défenseurs de solutions pacifiques, sans ingérence étrangère, qui protègent la souveraineté et l'intégrité territoriale des États et contribuent de manière décisive à la protection de la vie des personnes touchées par les conflits dans la région.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de l'Arabie saoudite.

M. Al-Mouallimi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je tiens à féliciter votre pays de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pendant ce mois et lui souhaite plein succès. Je vous remercie également, Monsieur le Président, d'avoir convoqué le débat public d'aujourd'hui sur la situation au Moyen-Orient. Je remercie le Ministre des relations extérieures de votre pays ami de sa présence ici et d'avoir présidé une partie de la séance d'aujourd'hui. Je remercie par ailleurs le Secrétaire général de son exposé au début de cette séance. Je tiens, en outre, à féliciter tous les nouveaux membres siégeant au Conseil cette année et leur souhaiter plein succès dans leurs travaux.

Qu'il me soit permis de remercier le Conseil de l'honorable position qu'il a prise en condamnant fermement l'agression barbare perpétrée contre l'ambassade du Royaume d'Arabie saoudite à Téhéran et son consulat à Machad. Nous espérons que le Conseil demandera au Gouvernement iranien de respecter ses obligations juridiques internationales en matière de protection des missions diplomatiques et de poursuivre en justice tous les responsables de ces attaques, y compris les instigateurs et ceux qui les ont planifiées et exécutées. Il ne suffit pas de faire des déclarations apologétiques au nom des autorités iraniennes.

Ma délégation voudrait confirmer que la cause palestinienne a toujours été, et reste au premier rang des intérêts du Royaume d'Arabie saoudite. Peu importe les difficultés et les défis qui ravagent notre région du monde, rien de tout cela ne nous dissuadera ni ne nous empêchera de rester aux côtés du peuple palestinien qui continue de défendre avec résilience ses territoires et son patrimoine sacré contre l'occupation israélienne et les

pratiques colonialistes et les violations de la légitimité internationale auxquelles se livre Israël.

Nous avons maintes fois demandé au Conseil de sécurité de condamner le terrorisme officiel organisé perpétré par Israël ainsi que les crimes commis par son armée colonialiste et ses colons terroristes, à commencer par les assassinats méthodiques, la colonisation, la judaïsation et le nettoyage ethnique, qui sont constitutifs de crimes de guerre ou de crimes contre l'humanité. Tout cela est corroboré par les rapports de l'ONU. Or, tout cela se passe sans qu'Israël n'ait aucune crainte et ne rende de comptes à personne.

Il en résulte qu'Israël continue d'utiliser la force meurtrière contre les Palestiniens, d'exploiter et de torturer les Palestiniens, y compris les femmes, les enfants et les adolescents. La machine de guerre israélienne continue de déporter les Palestiniens, de saisir les terres palestiniennes et de mettre en œuvre ses activités coloniales, en faisant totalement fi des conséquences juridiques, sans rendre de comptes à qui que ce soit et sans crainte aucune. Les autorités israéliennes continuent de judaïser Al Qods Al Charif et les sites islamiques et chrétiens historiques, d'effacer l'identité arabe et de modifier le caractère historique de la mosquée Al-Aqsa et de l'esplanade des Mosquées, et ceci sans crainte aucune et sans rendre de comptes à quiconque.

Israël continue de défier la volonté de la communauté internationale, et poursuit la construction du mur de séparation. Il continue également d'exploiter les ressources du Golan arabe sous occupation et de se livrer au commerce illégal des biens et produits des colons israéliens provenant des territoires palestiniens et arabes occupés, en violation flagrante des décisions de la Cour internationale de Justice et des diverses résolutions de l'ONU, et ce sans crainte aucune. Le blocus injuste imposé par Israël, Puissance occupante, à la bande de Gaza se poursuit d'année en année. À cela s'ajoutent les pratiques et politiques arbitraires israéliennes en Cisjordanie, qui ont conduit à l'aggravation de la pauvreté et à l'absence de toute vie décente pour les Palestiniens – tout cela sans rendre de comptes à personne et sans crainte aucune.

Nous rappellerons toujours au Conseil de sécurité ses responsabilités ainsi que son devoir de tenir Israël pour responsable et de lui demander des comptes pour les crimes de guerre qu'il continue de commettre. Nous demandons encore fois au Conseil de mettre en place un régime de protection internationale de l'État palestinien sous occupation, y compris Al Qods Al Charif, conformément à la quatrième Convention de Genève et aux résolutions constitutives de la légalité internationale.

Nous engageons également le Conseil à prendre immédiatement les mesures nécessaires afin de préserver les chances réelles de paix et la solution des deux États. Il faut exiger d'Israël qu'il mette fin sur-le-champ à ses projets de colonisation et à la saisie des terres palestiniennes. Il faut aussi l'exhorter à mettre en œuvre tous les accords d'ordre politique, économique et sécuritaire qu'il a signés mais jamais appliqués. Nous demandons également au Conseil d'appuyer les efforts visant à définir un calendrier en vue de mettre fin à l'occupation israélienne des terres palestiniennes et du reste des terres libanaises sous occupation et du Golan arabe syrien, et de se retirer jusqu'aux frontières du 4 juin 1967 jusqu'à l'instauration d'une paix juste et durable, conformément aux résolutions constitutives de la légalité internationale et de l'Initiative de paix arabe, pour que le peuple palestinien puisse jouir de son indépendance et créer son État souverain.

Ces cinq dernières années, le Conseil de sécurité n'a pas été en mesure de s'acquitter de son devoir de protection du peuple syrien contre les tueries, le terrorisme et le génocide perpétrés par les autorités syriennes contre leur peuple, qui ont fait plus de 300 000 victimes, entraîné le déplacement de plus de 12 millions de Syriens et détruit le pays. Nous regrettons que le Conseil de sécurité n'ait pu, malgré ses maintes résolutions pertinentes, lever le siège de Madaya et d'autres localités actuellement assiégées afin de faire parvenir l'aide humanitaire aux régions inaccessibles, laissant ainsi plus de 400 000 personnes sous la menace d'une famine. Cela nous ramène à une situation digne du Moyen-Âge.

Nous avons vu de nos propres yeux les images de Madaya, et comment des êtres humains sont devenus des squelettes. Ces images doivent susciter l'humanité en nous; elles doivent nous pousser à agir. Nous avons vu comment les efforts déployés pour faire pression sur le régime syrien ont abouti à l'ouverture partielle de l'accès de l'aide humanitaire à certaines régions assiégées. Je pense qu'il est inacceptable que la communauté internationale soit obligée d'exercer des pressions sur les autorités syriennes pour que celles-ci subviennent aux besoins nutritionnels et médicaux de leurs propres citoyens. Ce que font les autorités syriennes en ce sens est inhumain, et s'apparente à un crime de guerre.

Nous condamnons de nouveau tout type de siège ou de blocus en vue d'affamer les populations, peu importe les autorités qui étayent ces crimes. Nous tenons d'ailleurs à rappeler au Conseil que 12 des 14 villes assiégées sont sous le contrôle des autorités syriennes et de leurs alliés du Hezbollah et d'autres groupes criminels. Nous confirmons que le volume de l'aide humanitaire n'est pas suffisant, et ne doit pas empêcher de contraindre les autorités syriennes et leurs alliés à lever immédiatement le siège de toutes les villes et villages de Syrie.

Nous ne voyons d'autre solution à cette catastrophe humanitaire que dans le cadre d'un règlement politique fondé sur le Communiqué de Genève (S/2012/522, annexe) et les deux déclarations de Vienne. C'est pourquoi nous tenons à réaffirmer notre appui à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, M. Staffan de Mistura, et au mandat qui lui a été confié conformément à la résolution 2254 (2015), qui appelle à la mise en œuvre totale et complète du Communiqué de Genève et à l'ouverture de négociations officielles sur un processus de transition politique. Nous soutenons également les efforts visant à instaurer un cessez-le-feu en application de ladite résolution, parallèlement aux efforts politiques, et à prendre des mesures dans le but d'appliquer l'accord de cessez-le-feu après la mise en œuvre de la première phase du processus de transition politique, sous l'égide de l'ONU sur la base du Communiqué de Genève.

Nous allons par ailleurs poursuivre notre action par le biais du Groupe international de soutien pour la Syrie (GISS) pour garantir une transition politique conformément aux dispositions du Communiqué de Genève et des déclarations de Vienne. L'Arabie saoudite, mandatée par le GISS, a essayé de regrouper un éventail plus vaste de l'opposition qui doit choisir ses représentants aux négociations et déterminer sa position, sans ingérence extérieure.

Les divers groupes et factions de l'opposition syrienne qui ont assisté à la conférence à Riyad ont réussi à unifier leurs positions, un grand pas en avant sur la voie à suivre pour trouver une solution politique à la crise en Syrie. Nous rendons hommage aux efforts entrepris par l'opposition syrienne, et nous comptons maintenir notre plein appui à tous les Syriens, quelle que soit leur religion ou leur origine, afin de les aider à satisfaire leurs besoins et à réaliser leurs aspirations.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant du Nigéria.

M. Bosah (Nigéria) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la présidence uruguayenne d'avoir convoqué ce débat public. Nous remercions également le Secrétaire général de son exposé lucide et de son rôle moteur dans la recherche de la paix au Moyen-Orient.

Le Nigéria est préoccupé par la recrudescence de la violence dans le territoire palestinien occupé, ce qui pose le risque d'une escalade accrue du conflit israélo-palestinien et complique la recherche de la paix. Il ne faut pas laisser les extrémistes des deux côtés dicter l'ordre du jour politique. Les actes de provocation et les propos hostiles doivent être évités. Les dirigeants politiques doivent veiller à rétablir le calme.

Les rapports faisant état de la décision du Gouvernement israélien d'exproprier 150 hectares de terres en Cisjordanie sont des plus alarmants. Si elle est mise en œuvre, cette expropriation constituera la saisie de terres la plus importante par Israël en Cisjordanie depuis le mois d'août 2014. L'expropriation de terres, la construction de logements et d'autres activités d'implantation de colonies de peuplement dans les territoires palestiniens occupés violent le droit international et alimentent le ressentiment de la population palestinienne. Ces mesures sapent également la viabilité de la solution des deux États, dont l'ensemble de la communauté internationale considère qu'elle est la seule voie possible au règlement de la question de Palestine. Les autorités israéliennes doivent geler toutes les activités de peuplement en Cisjordanie et à Jérusalem-Est, conformément aux obligations qui leur incombent en vertu du droit international.

Le rôle du Quatuor demeure essentiel pour le processus de paix au Moyen-Orient, et le Nigéria continue de suivre de très près ses activités. À cet égard, nous nous félicitons de la récente visite effectuée par les envoyés du Quatuor dans la région et de leurs échanges avec les responsables israéliens et palestiniens. Nous prenons note avec satisfaction de leurs discussions, qui ont porté notamment sur les questions suivantes : nécessité pour les deux parties de s'opposer à toute forme d'incitation, désescalade de la situation et prise de mesures concrètes visant à démontrer leur attachement à la solution des deux États. Nous demandons instamment à Israël et à la Palestine de maintenir et même de renforcer leur collaboration avec le Quatuor dans la recherche de la paix.

L'impasse dans laquelle se trouve actuellement le processus de paix au Moyen-Orient n'est une situation ni idéale ni durable. Les deux parties doivent prendre des

mesures concrètes en vue de relancer les négociations sur la base des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, de la Feuille de route du Quatuor, des principes de Madrid, de l'Initiative de paix arabe et des accords applicables entre les deux pays. Le Nigéria réitère son ferme appui à la solution des deux États, Israël et la Palestine, vivant côte à côte dans la paix et la sécurité.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Jordanie.

M. Al-Moumani (Jordanie) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord vous féliciter, Madame la Présidente, de l'accession de l'Uruguay à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois. Je remercie la délégation des États-Unis d'avoir présidé le Conseil avec tant de compétence le mois dernier. Je tiens également à féliciter les nouveaux membres du Conseil de sécurité. La Jordanie appuie pleinement tous les efforts déployés par notre pays frère, la République arabe d'Égypte, le membre arabe du Conseil de sécurité.

Des changements profonds sont intervenus dans l'architecture de la sécurité internationale au cours des dernières années. Des guerres civiles se sont propagées dans le monde entier. Les conflits sont, de par leur nature même, de plus en plus complexes, ce qui entraîne de terribles conséquences humanitaires. En 2015, la crise au Moyen-Orient a occupé 35,5 % des séances du Conseil de sécurité consacrées à des États ou à des situations spécifiques dans la région. En outre, la région a fait l'objet de nombreux autres débats thématiques au titre d'autres points de l'ordre du jour relatifs au terrorisme et à la défense des religions et des civilisations et au patrimoine culturel. Les situations dans les territoires arabes occupés, en Syrie et au Yémen ont été parmi les questions les plus débattues au cours des consultations privées du Conseil de sécurité l'année dernière et l'année précédente.

Ces statistiques reflètent la gravité de la situation au Moyen-Orient, où des millions de personnes vivent un conflit, à savoir le conflit arabo-israélien, qui remonte à plus de soixante ans, et le conflit israélo-palestinien est en son centre. La communauté internationale, par le biais de différentes résolutions, a défini les paramètres d'une solution qui ont été négligés au lieu d'être mis en œuvre. Vivre dans la paix et la sécurité est un droit fondamental et nécessaire pour tous les peuples qui souhaitent construire un avenir fondé sur la dignité. C'est pourquoi nous croyons que l'incapacité à réaliser un tel avenir aurait des conséquences terribles pour la région, et pour le monde en général.

La seule façon d'instaurer la paix au Moyen-Orient et d'éviter d'autres bains de sang, c'est que le peuple palestinien recouvre son droit légitime à vivre dans la paix et la sécurité, la dignité, la liberté et la sécurité, sans subir l'occupation, dans un État indépendant et viable à l'intérieur de ses frontières d'avant 1967, avec Jérusalem-Est pour capitale, et conformément aux cadres de référence du processus de paix et à l'Initiative de paix arabe, en paix et en sécurité avec tous les États et tous les peuples de la région.

La Jordanie vit la question de Palestine; nous ne sommes pas de simples observateurs extérieurs ou des médiateurs. Nous avons joué un rôle historique dans cette cause et son service. Nous poursuivrons nos efforts en faveur de négociations devant conduire à la solution des deux États dans un délai donné et aborder l'ensemble des questions relatives au statut final, conformément aux initiatives internationales et à l'Initiative de paix arabe. Nous le ferons tous d'une façon propre à satisfaire les intérêts vitaux de la Jordanie en la matière, notamment pour ce qui est des réfugiés et de Jérusalem.

Les mesures unilatérales et provocatrices, en particulier les politiques de colonisation, doivent cesser. Les autorités d'occupation israéliennes doivent mettre un terme à toutes les mesures unilatérales prises à Jérusalem-Est occupée et dans tous les sites islamiques et chrétiens de Jérusalem. Dans ce contexte, je voudrais insister sur le fait que la Jordanie continuera de lutter contre toutes les violations commises par Israël, les provocations et les agressions qui prennent pour cible des lieux saints islamiques et chrétiens, en particulier la mosquée Al-Aqsa, car S. M.le Roi Abdullah II ibn Al Hussein est dépositaire de tous les lieux saints islamiques et chrétiens d'Al Qods Al Charif. Israël doit mettre fin à son comportement illicite. La communauté internationale doit rejeter toutes les mesures unilatérales illégales qui entravent la voie de la paix.

La Jordanie insiste sur la nécessité de maintenir et d'intensifier la dynamique diplomatique visant à trouver une solution politique globale à la situation tragique en Syrie. La position de la Jordanie, sous la direction de S. M. le Roi Abdullah II, a été claire. Nous avons souligné la nécessité d'œuvrer pour une solution politique qui préserve l'intégrité territoriale de la Syrie et son indépendance politique, rétablisse la paix, répare son tissu social et garantisse la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). En vue de la solution proposée dans cette résolution, l'annonce du début des négociations le 29 janvier est très encourageante.

Mon pays accueille un très grand nombre de réfugiés syriens, avec lesquels il partage ses maigres ressources. La communauté internationale doit prendre conscience de tous les fardeaux que nous supportons à cet égard et nous aider à les porter. Nous demandons donc à la communauté internationale de répondre à l'appel de la Jordanie tendant à ce que 10 milliards de dollars lui soient octroyés pour les trois prochaines années.

La menace du terrorisme se propage dans le monde entier sous différents noms, et ces groupes terroristes utilisent diverses techniques de guerre. Une coalition a été créée et S. M. le Roi Abdullah II Ibn al Hussein a déclaré que c'est nous, les musulmans, qui faisons la guerre à ceux qui déforment notre noble religion. Il est de la plus haute importance de mener une action coordonnée et concertée au niveau international pour lutter à long terme contre la pensée et l'idéologie extrémistes. Nous sommes convaincus que la paix, la sécurité et la stabilité peuvent être réalisées au Moyen-Orient pour permettre à sa population de prospérer. La Jordanie est déterminée à contribuer à la réalisation de cet objectif.

La Présidente (*parle en espagnol*) : Je donne maintenant la parole au représentant d'Haïti.

M. Régis (Haïti) : Jamais peut-être dans l'histoire récente la situation au Moyen-Orient n'a été aussi lourde de menaces pour la paix et la sécurité internationales. C'est donc tout à l'honneur du Conseil de sécurité, conscient de sa responsabilité principale en matière de maintien de la paix et de la sécurité, de s'employer à relever le défi que pose la situation actuelle. À cet égard, il convient de saluer l'initiative de la présidence uruguayenne, qui représente une démarche novatrice et courageuse.

Le terrorisme, avec ses graves conséquences, figure incontestablement au premier plan dans la panoplie des risques et des menaces pour la paix et la sécurité. La menace que font peser les groupes terroristes et extrémistes sur la stabilité de la région, la sécurité internationale et les droits de l'homme est partout présente. Des actes révoltants de barbarie ensanglantent le Moyen-Orient et plongent dans l'horreur les populations et les minorités, notamment en Syrie et en Iraq. Le terrorisme est un véritable affront à la conscience de l'humanité. Les récents attentats de Paris, d'Istanbul, de Beyrouth, de Jakarta, de San Bernardino, de Bamako et de Ouagadougou s'ajoutent à la longue liste des atrocités commises par ces groupes, dont les tentacules s'étendent dorénavant sur tous les continents.

Cette expansion spectaculaire s'accompagne en outre d'une vague sans cesse grandissante de réfugiés, de persécutions de communautés religieuses et ethniques et de violations massives des droits de l'homme. De surcroît, la possibilité croissante que des armes nucléaires, chimiques ou biologiques tombent aux mains de ces entités terroristes ajoute considérablement à l'ampleur et à la gravité de la menace.

Parallèlement, l'impasse actuelle du processus de paix entre Israël et la Palestine, en éloignant toute perspective d'une solution négociée, ajoute aux périls auxquels est confrontée la région. Les effets déstabilisateurs de la suspension des pourparlers de paix entre le Gouvernement israélien et l'Autorité palestinienne sont manifestes. Elle contribue notamment à alimenter les extrémismes, qui, on le sait, tirent prétexte de ce conflit non résolu pour mener leurs entreprises fanatiques. La récente flambée de violence, qui frappe aveuglément civils israéliens et palestiniens, en est une triste illustration. Pareille situation, susceptible de dégénérer à tout moment, indique à quel point le statu quo est intenable.

La résolution du conflit israélo-palestinien est sans conteste l'une des clefs de la stabilité et de la paix au Moyen-Orient. La République d'Haïti se réjouit de participer à ce débat public, qui lui donne l'occasion de réitérer sa position sur ce conflit qui n'a que trop duré, d'exprimer sa totale adhésion aux grands principes du droit international et aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, dont le respect seul peut garantir un règlement durable du conflit, et d'apporter son soutien à la démarche du Conseil visant à rouvrir le dialogue et à permettre aux parties prenantes de reprendre le chemin de la négociation, qui demeure le passage obligé vers la paix.

La position de ma délégation repose sur un principe fondamental. Le droit d'Israël à exister et à vivre en sécurité à l'intérieur de frontières sûres et reconnues doit être admis universellement et sans équivoque, tout comme celui du peuple palestinien à l'autodétermination et à la souveraineté dans le cadre d'un État viable et démocratique. Ma délégation considère que la coexistence de deux États vivant en paix et en sécurité dans le cadre de frontières internationalement reconnues, qui tiennent compte des préoccupations de sécurité légitimes d'Israël, constitue la clef de voûte de toute résolution du conflit. C'est en

vertu de cette position que, en accord avec les résolutions du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale, Haïti, qui est unie à Israël par des liens d'amitié historiques remontant à sa création en 1948, a reconnu également l'État palestinien, tout en estimant que les contours et les frontières de cet État doivent être déterminés par voie d'accord, dans le cadre d'un règlement global, négocié et définitif entre les deux parties. Dans cette optique, ma délégation soutient pleinement la solution des deux États, la seule d'ailleurs qui vaille, et appuie toutes les initiatives internationales, qu'elles émanent de l'ONU ou d'autres instances, tendant vers une solution juste, durable et équitable, dont les modalités sont d'abord du ressort des parties.

Jamais depuis longtemps le réengagement dynamique des Nations Unies au Moyen-Orient n'a été aussi nécessaire et aussi souhaitable. Face à ce double défi, celui de la lutte contre le terrorisme et celui du règlement du conflit israélo-palestinien, la communauté internationale est sommée d'agir. D'une part, il est impérieux de prendre et de renforcer les mesures collectives qui s'imposent d'urgence pour contrer la menace grandissante du terrorisme et de l'extrémisme. D'autre part, il importe que l'ONU mette tout en œuvre pour restaurer la dynamique de paix entre Israël et la Palestine. Les deux actions doivent être menées avec la même détermination.

Ma délégation considère que l'ONU, forte de sa longue expérience du terrain et des efforts déjà déployés pour régler les problèmes structurels du conflit israélo-palestinien, est aujourd'hui la mieux placée pour favoriser une relance des pourparlers, voie obligée vers la paix. Cette solution ne peut passer que par une paix négociée. Elle exige, avant tout, le retour à la table de négociations. Elle ne souffre aucun préalable.

La tenue de cette rencontre est la preuve que la recherche d'une solution au niveau de l'ONU est possible. Ma délégation souscrit pleinement à cette démarche du Conseil de sécurité. Elle forme ses meilleurs vœux de succès pour cette réunion et souhaite qu'elle débouche sur des idées nouvelles et des approches novatrices qui puissent baliser la voie vers la stabilité au Moyen-Orient et la reprise rapide du processus diplomatique entre Israël et l'Autorité palestinienne, seul moyen de parvenir au règlement négocié, juste, global et durable auquel aspirent toutes les parties en présence.

La Présidente (*parle en espagnol*) : La représentante d'Israël a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne maintenant la parole.

Mme Meitzad (Israël) (*parle en anglais*) : Je voudrais évoquer certaines des accusations entendues ici aujourd'hui.

La représentante du Liban a pris place ici et a accusé Israël de tenter de fragiliser le mécanisme tripartite et a mis en doute son attachement à la résolution 1701 (2006). Il est intéressant de noter que, dans les rapports de l'ONU, aucun n'élément de preuve n'appuie ces assertions sans fondement. De fait, c'est la partie libanaise qui a récemment été accusée par le général Portolano, Chef de mission et Commandant de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban d'avoir violé la résolution, après des tirs de roquettes dirigés contre Israël depuis le sud du Liban. Ces tirs de roquettes ont été effectués par le Hezbollah, une organisation terroriste armée qui continue d'agir librement dans le sud du Liban et siège au Parlement libanais, qui, depuis un an et demi, n'est même pas en mesure d'élire un Président. Pourtant, la représentante du Liban a eu l'audace de critiquer la démocratie israélienne. Je rappellerai simplement que le Hezbollah, organisation terroriste siégeant au Parlement libanais, est le même Hezbollah qui aide les forces d'Al-Assad à assiéger Madaya et à faire mourir de faim la population de cette ville syrienne.

L'Iran est l'élément qui parraine les activités monstrueuses du Hezbollah. La triste réalité est que partout où le terrorisme se trouve au Moyen-Orient, nous pouvons être assurés que l'Iran se trouve derrière. Les interventions de l'Iran en Syrie, au Liban et au Yémen continuent de faire des ravages dans la région.

Pour ce qui est de l'Arabie saoudite, cet État poursuivant ses attaques et bombardements aveugles contre la population civile au Yémen, elle voudra peut-être s'abstenir de donner des leçons sur les violations du droit international humanitaire.

S'agissant de la Syrie, je conseillerai au représentant de ce pays de consacrer le temps et l'énergie perdus dans l'écriture de déclarations haineuses, fausses et conspirationnistes à répondre favorablement aux demandes de l'ONU visant l'acheminement de convois d'aide humanitaire.

Il aura fallu beaucoup d'aplomb aux représentants de la Malaisie et du Venezuela – deux des pays où la situation concernant les violations des droits de l'homme est une des pires au monde – pour critiquer le bilan de la

seule démocratie au Moyen-Orient en matière de droits de l'homme. Nous ne pouvons qu'espérer qu'un jour, les populations de leur pays exerceront la même liberté d'expression que celle dont jouissent leurs représentants ici, à l'ONU.

Concernant mes collègues palestiniens, après avoir écouté ce matin l'Observateur palestinien, je n'ai toujours pas de réponse aux questions essentielles. Pourquoi les Palestiniens ne prendront-ils pas place à la table des négociations? Pourquoi refusent-ils toujours de condamner le terrorisme ciblant Israël? J'ai lu et relu leur déclaration. Elle ne contient pas un mot condamnant le terrorisme et rien s'agissant d'accepter l'offre de négocier faite par le Premier Ministre Netanyahu.

Tandis qu'ici, à l'ONU, les Palestiniens manifestent une telle passion et une telle énergie en diffamant Israël, ils n'assument pas leur responsabilité envers la population de la bande de Gaza. Pour le bien des Gazaouis, et dans l'intérêt des différents États qui n'ont hélas pas pris connaissance des faits avant de prendre la parole ici aujourd'hui – y compris le Bangladesh et le Nicaragua – je voudrais partager de véritables informations au sujet des efforts considérables déployés par Israël pour le relèvement de Gaza et l'amélioration des conditions de vie de sa population. Ce ne sont là que quelques exemples de la volonté d'agir d'Israël.

Le Gouvernement israélien a approuvé un ensemble de mesures à court, moyen et long terme en vue de répondre aux besoins en eau et en énergie de Gaza, y compris la mise en place d'une nouvelle ligne électrique temporaire et un accès accru au gaz. Chaque jour, des milliers de personnes entrent en Israël depuis la bande de Gaza pour travailler, faire des affaires et recevoir des soins médicaux en Israël. Cela continue bien que nous sachions que le Hamas exploite cette politique pour promouvoir le terrorisme. Le Hamas a même utilisé un patient ayant un cancer soigné dans un hôpital israélien pour faire passer des informations à des terroristes.

Comme nous l'avons dit à maintes reprises, Israël est attaché à la solution des deux États et est convaincu qu'un avenir meilleur est possible pour les Israéliens comme pour les Palestiniens.

La Présidente (*parle en espagnol*) : La représentante de la Malaisie a demandé à prendre la parole pour faire une autre déclaration. Je lui donne la parole.

Mme Abdul Hamid (Malaisie) (*parle en anglais*) : La Malaisie prend la parole pour répondre aux remarques faites par la représentante d'Israël.

Je tiens d'abord à rejeter catégoriquement les allégations avancées par la représentante d'Israël contre mon pays. Ces accusations sont sans fondement et ont pour unique objectif de détourner l'attention du Conseil de sécurité du véritable sujet dont il est question : la situation en Palestine occupée. Je rappellerai à la représentante d'Israël que la Malaisie respecte au plus haut point les droits de l'homme et le droit international, contrairement à Israël, qui continue de violer d'innombrables résolutions et décisions du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale, du Conseil des droits de l'homme et même de la Cour pénale internationale.

Israël continue également de ne pas respecter les droits de l'homme en ne coopérant pas avec de nombreux dispositifs de l'ONU relatifs aux droits de l'homme. La démission, au début du mois, du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme dans les territoires palestiniens occupés depuis 1967, qu'il a expliquée par son mécontentement lié au fait qu'Israël lui refuse l'accès aux territoires palestiniens, est un autre exemple, parmi tant d'autres, de la politique menée par la prétendue unique démocratie au Moyen-Orient.

Je rappellerai également que la Malaisie n'est pas une Puissance occupante, contrairement à Israël, fermement condamné pour ses pratiques illégales relatives à son occupation persistante de territoires palestiniens et d'autres territoires arabes. La Malaisie est membre du Comité spécial chargé d'enquêter sur les pratiques israéliennes affectant les droits de l'homme du peuple palestinien et des autres Arabes des territoires occupés. Nous sommes donc dans une position de choix pour observer directement la véritable nature des innombrables très graves violations des droits de l'homme commises par la Puissance occupante.

Les positions de ma délégation sur la question à l'examen ont été clairement exprimées dans le cadre de la déclaration faite plus tôt. Nous exhortons donc la délégation israélienne à consacrer son énergie à prendre en compte les différentes préoccupations exprimées par la Malaisie et d'autres États Membres aujourd'hui plutôt que d'essayer de détourner notre attention en faisant des allégations erronées.

La séance est levée à 17 heures.